

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 13 JUIN 2013

VOLUME 107

ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU,
Me ISABELLE GILLES
Me SIMON TREMBLAY
Me DENIS GALLANT

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des ingénieurs du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me CHRISTIAN DESJARDINS pour Pierre L. Lambert

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
VINCENT AUCLAIR	
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	7
PIERRE L. LAMBERT	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	61

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
78P-754 : Mise en demeure envoyée par Gilles Vaillancourt à Vincent Auclair	42
78P-755 : Honoraires payés au cabinet de notaires Auclair et Chartrand par la Ville de Laval entre 2006 et 2013	44
79P-756 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Pierre L. Lambert aux partis politiques provinciaux.	118
79P-757 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Pierre L. Lambert aux partis politiques municipaux	122
79P-758: Photo et décompte de l'argent remis à la CEIC par Me Pierre L. Lambert	193

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce treizième
2 (13ième) jour du mois de juin,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, bon matin à tous. Est-ce que les avocats
8 peuvent s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Bon matin, Madame la Présidente. Monsieur le
11 Commissaire. Cainnech Lussiaà-Berdou pour la
12 Commission.

13 Me ISABELLE GILLES :

14 Bonjour. Isabelle Gilles pour la Commission.

15 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

16 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur
17 général du Québec.

18 Me STÉPHANIE DESROSIERS :

19 Bon matin. Stéphanie Desrosiers pour Dessau.

20 M. YURI TREMBLAY :

21 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des
22 municipalités du Québec.

23 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

24 Bon matin. François-Xavier Robert pour l'Ordre des
25 ingénieurs du Québec.

26 Me SIMON LAPLANTE :

27 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
28 constructeurs de routes et grands travaux du
29 Québec.

30 Me GASTON GAUTHIER :

31 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.

32 Me PIERRE POULIN :

33 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des
34 poursuites criminelles et pénales.

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Michel Décary pour le Parti libéral du Québec.

3 Me FÉLIX RHÉAUME :

4 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
5 du Québec.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Est-ce que vous pourriez vous lever pour
8 l'assermentation, s'il vous plaît?

9

10

11

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce treizième
2 (13ième) jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 VINCENT AUCLAIR, notaire

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[1]** Merci, Madame la Greffière. Bonjour, Monsieur
12 Auclair.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[2]** En commençant, peut-être qu'on pourrait
15 rapidement faire le tour de votre CV. Vous venez de
16 déclarer que vous êtes notaire, vous avez donc une
17 formation de notaire.

18 R. Oui.

19 Q. **[3]** Je vous laisse aller.

20 R. J'ai un bac ès sciences de l'Université de
21 Montréal, majeur économie, mineur relations
22 industrielles. J'ai par la suite, à partir de
23 quatre-vingt-sept (87), fait mes études de droit à
24 l'Université d'Ottawa et j'ai ma licence en droit à
25 l'Université d'Ottawa, avec un diplôme en droit
26 notarial en quatre-vingt-onze (91) à l'Université
27 d'Ottawa. Et par la suite, bon, j'ai pratiqué. J'ai
28 pratiqué le droit dans l'étude familiale avec mon
29 père jusqu'en quatre-vingt-dix-huit (98), quatre-
30 vingt-dix-neuf (99).

31 Q. **[4]** Le nom de cette étude, c'est?

32 R. Auclair Chartrand... à l'époque, c'était Auclair
33 Chartrand Boucher Auclair, maintenant c'est Auclair
34 Chartrand.

1 Q. **[5]** D'accord.

2 R. Et par la suite, j'ai quitté pour devenir autonome.
3 Et à ce moment-là, j'ai pratiqué jusqu'en deux
4 mille trois (2003) jusqu'au moment où je suis élu
5 député à l'Assemblée Nationale pour le comté de
6 Vimont.

7 Q. **[6]** Vous avez été élu en deux mille trois (2003)
8 dans le comté de Vimont. Est-ce que c'était la
9 première fois où vous vous présentiez aux
10 élections?

11 R. Non, je me suis présenté en deux mille deux (2002)
12 dans une partielle et, lors de cette partielle,
13 c'est la partielle que j'ai perdue en deux mille
14 deux (2002). Ensuite, je me suis présenté en deux
15 mille trois (2003), en deux mille sept (2007), deux
16 mille huit (2008) et c'est trois reprises par la
17 suite, j'ai été élu comme député de Vimont. Et j'ai
18 pris... j'ai fait le... j'ai pris la décision, en
19 septembre deux mille douze (2012), de ne pas me
20 représenter.

21 Q. **[7]** Parfait. Durant votre séjour à l'Assemblée
22 Nationale, si on peut dire...

23 R. Oui.

24 Q. **[8]** ... est-ce que vous avez été appelé à occuper
25 d'autres postes que celui de député?

26 R. Oui. En plus d'être député de Vimont, j'ai été
27 l'adjoint parlementaire de Claude Béchard au niveau
28 de l'Emploi Solidarité Sociale et, par la suite,
29 j'ai été l'adjoint parlementaire de Nathalie
30 Normandeau aux Affaires municipales. J'ai siégé sur
31 différents comités, la Commission des
32 administrations publiques. Et à la toute fin,
33 pardon, j'oubliais, j'ai été whip adjoint du
34 gouvernement de deux mille huit (2008) à deux mille

1 douze (2012).

2 Q. **[9]** D'accord. Et depuis disons votre départ de
3 l'Assemblée Nationale, est-ce que vous avez exercé
4 d'autres fonctions?

5 R. Oui. Bien, depuis... après mon départ, j'ai été
6 engagé comme juriconsulte, pas juriconsulte, mais,
7 pardon, comme juriste et j'ai fait aussi du
8 développement des affaires pour une compagnie dans
9 le domaine de l'assurance titre. Et j'ai dû
10 démissionner il y a un mois environ.

11 Q. **[10]** Parfait. Vous nous avez indiqué tout à l'heure
12 que vous avez... bien, à l'instant en fait, qu'en
13 deux mille douze (2012) vous avez décidé de ne pas
14 vous représenter...

15 R. Oui.

16 Q. **[11]** ... aux élections. Des raisons particulières
17 pour ça?

18 R. Plusieurs. Donc, j'avais fait le choix déjà
19 d'emblée, quand je me suis présenté, je m'étais
20 toujours dit que je ferais un maximum, je m'étais
21 donné environ dix (10) ans en politique. Je
22 trouvais que c'était une belle période,
23 j'arrivais... Je commençais vers trente-six (36)
24 ans, trente-sept (37) ans, et je terminerais, je
25 devais terminer vers quarante-sept (47) ans. Et
26 aussi, bon, les événements avec le maire
27 Vaillancourt ont confirmé ma décision de ne pas me
28 représenter dans le comté de Vimont à partir de
29 deux mille douze (2012).

30 Q. **[12]** Vous venez de faire allusion à des événements
31 impliquant le monsieur Vaillancourt. Ces événements
32 remontent à quand exactement?

33 R. Alors que j'étais candidat aux élections partielles
34 de deux mille deux (2002). Donc, c'est à ce moment-

1 là que le... C'est à ces événements-là que je fais
2 référence.

3 Q. **[13]** Disons, on va en discuter un peu plus en
4 détail, là. Peut-être juste pour rafraîchir la
5 mémoire de tout le monde, là, les élections
6 partielles dans Vimont, en deux mille deux (2002),
7 petite mise en contexte...

8 R. O.K.

9 Q. **[14]** Vous vous présentez, vous êtes un nouveau
10 candidat?

11 R. Oui. Moi je suis nouveau candidat, je n'ai jamais
12 vraiment fait de politique active sur le terrain.
13 J'ai déjà travaillé dans des campagnes électorales,
14 un peu, comme juriste, lors des vérifications, mais
15 je n'ai vraiment pas fait de politique vraiment
16 active. Et, en deux mille deux (2002), je manifeste
17 l'intention de me présenter. Vimont, c'est Sainte-
18 Rose, c'est d'où je viens, c'est mon secteur où
19 j'ai grandi, et donc je me présente, en deux mille
20 deux (2002), comme candidat dans la partielle de
21 Vimont. Il y a quatre partielles à ce moment-là. Il
22 y a la partielle dans Berthier, Joliette, et Lac-
23 Saint-Jean. Saguenay-Lac-Saint-Jean. Et c'est une
24 partielle très importante pour le Parti libéral,
25 parce que c'est le parti de l'opposition, puis il y
26 a le système, le principe d'alternance au Québec,
27 hein, tu fais deux mandats puis tu alternes. C'est
28 un peu une réalité depuis les trente (30) dernières
29 années environ, qu'on connaît, là, au gouvernement
30 du Québec. Et c'était, donc, un test très
31 important, surtout que le Parti libéral venait de
32 gagner des élections au préalable. Quelque temps
33 avant il y avait eu des élections, puis le Parti
34 libéral avait gagné. Donc, on est dans ce mode-là,

1 on est... Donc, c'est une élection très importante.
2 Le parti met le paquet, on s'entend, c'est...
3 Vimont est pas mal ciblé comme étant le comté le
4 plus sûr durant cette campagne-là. On s'entend?
5 Lac-Saint-Jean, c'est une tradition plus Parti
6 québécois, Joliette également, et Berthier aussi.
7 C'est tous des comtés qui sont beaucoup plus...
8 Tandis que Vimont a souvent, a généralement alterné
9 avec le pouvoir. Donc, c'est un grand test pour le
10 parti, et, à ce moment-là, le parti déploie tous
11 les efforts pour l'élection dans Vimont.

12 Q. **[15]** Est-ce que je me trompe, ou... Là vous avez
13 exprimé l'idée qu'il y a une alternance du
14 pouvoir...

15 R. Oui.

16 Q. **[16]** ... entre deux partis.

17 R. Oui.

18 Q. **[17]** Mais à ce moment-ci, il y en a un troisième.
19 Est-ce que je me trompe?

20 R. Tout à fait. Il y a l'ADQ qui, on sent, et c'est le
21 grand défi, l'ADQ a une certaine montée. L'ADQ se
22 présente, pour ceux qui se souviennent peut-être à
23 l'époque, mais c'était le changement. Et là ils
24 mettaient en contradiction les vieux partis. Donc
25 c'était vraiment, là... Et on peut dire que dans le
26 sentiment de la population, c'était quelque chose
27 qui prenait. Les gens étaient sympathiques à cette
28 réalité-là. Donc...

29 (09:50:31)

30 LA PRÉSIDENTE :

31 Q. **[18]** Je vais vous interrompre. Juste avant d'en
32 arriver à ça...

33 R. Oui.

34 Q. **[19]** Est-ce que vous pourriez nous dire qu'est-ce

1 que ça veut dire lorsque vous dites cette élection-
2 là était très importante pour le parti, et le parti
3 a déployé tous les efforts. Qu'est-ce que ça veut
4 dire, concrètement?

5 R. O.K. Concrètement, ça veut dire que le parti... Un,
6 premièrement, vous savez, une partielle, ce n'est
7 pas comme une générale. Une partielle, c'est le
8 parti qui prend en charge la totalité de
9 l'organisation. Donc moi j'ai un organisateur, qui
10 est à ce moment-là considéré, puis même dans les
11 journaux on le mentionnait, c'était l'organisateur,
12 le meilleur organisateur du Parti libéral de
13 l'époque, Georges Boudreault, qui est vraiment,
14 lui, une star, qui avait une feuille de route
15 extraordinaire, je pense. Il avait commencé à faire
16 de la politique avec Bourassa, donc c'est un homme
17 qui était très reconnu et très connu dans le
18 milieu. La permanence débarque littéralement dans
19 le comté, on a des... Inquiétez-vous pas pour les
20 bénévoles, là. Quand on dit qu'il n'y a pas de
21 bénévoles, ce n'est pas vrai. En tout cas, pas dans
22 une partielle comme ça. Il y avait des bénévoles,
23 des députés qui venaient faire du porte à porte. Le
24 Premier Ministre, sa famille, ont fait énormément
25 de porte à porte dans le comté de Vimont, était
26 très... Le Premier Ministre, excusez-moi. À
27 l'époque, le chef de l'opposition, monsieur Charest
28 et sa famille. Très présent, parce que c'est
29 vraiment le comté... Il faut gagner. Il faut
30 vraiment... Donc, toute l'énergie, toute la machine
31 est là pour appuyer, pour faire en sorte qu'on
32 gagne le comté de Vimont.

33 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

34 Q. [20] La machine, si je vous comprends bien, elle

1 est concentrée dans Vimont?

2 R. Bien...

3 Q. **[21]** Parce qu'il y a quatre partielles simul...

4 R. Il y a quatre partielles, oui. Bien elle est
5 concentrée... Écoutez. Le gros des effectifs, là,
6 il faut aussi regarder le bassin de Montréal. Les
7 députés de l'époque sont majoritairement de la
8 région de Montréal. Donc, vraiment, les équipes
9 sont... c'est sûr qu'ils vont faire du travail
10 quand même dans Berthierville, c'est sûr qu'ils
11 vont faire du travail dans Joliette, il y a
12 toujours espoir, tu veux quand même créer une
13 vague. Mais la majorité des efforts est vraiment
14 concentrée, là, on le sent, en tout cas pour moi,
15 là, qui était totalement néophyte au niveau de la
16 réalité d'une organisation et tout ça. Tu sais, on
17 ne parle pas d'argent dans une campagne... dans une
18 partielle, là. Il n'y a pas de question d'argent,
19 c'est le parti qui est là de A à Z, c'est le parti
20 qui s'occupe de tout. Donc, il n'y a pas de levée
21 de fonds, il n'y a rien de ça. Vraiment, on est
22 concentrés sur faire... voir le candidat au
23 maximum, faire visiter le maximum d'endroits et
24 donc, on est vraiment pris en charge. C'est du
25 quatorze (14) heures par jour, du très tôt le matin
26 avec des déjeuners dans des petits restaurants.
27 Tard le soir avec toujours des accompagnateurs, ce
28 qu'on appelait, nous autres, nos nounous, là, on
29 avait toujours quelqu'un qui nous accompagnait, qui
30 nous conduisait. On ne se préoccupait vraiment de
31 rien.

32 Q. **[22]** Parfait. Et, si je vous comprends bien
33 toujours, évidemment, on concentre ces efforts-là
34 dans l'endroit où les gens sont les meilleurs?

1 R. Toujours.

2 Q. **[23]** Donc, on est à quelle période, en deux mille
3 deux (2002)?

4 R. On est au mois de juin. Fin mai, début juin.

5 Q. **[24]** La partielle a lieu dans les (inaudible) comme
6 tel?

7 R. L'élection est le seize (16) ou le dix-sept (17)
8 juin. Dix-sept (17) juin, je pense. Et donc, c'est
9 trente-trois (33) jours, un petit peu plus, là,
10 autour de trente-trois (33) jours, trente-cinq (35)
11 jours que ça dure.

12 Q. **[25]** Et est-ce qu'à l'occasion de... disons, des
13 multiples rencontres, vos quatorze (14) heures par
14 jour de démarchage, et caetera, et caetera, vous
15 avez eu l'occasion de rencontrer le maire
16 Vaillancourt?

17 R. Oui, c'est à peu près dans la troisième semaine.
18 Vous savez, comme je vous disais, c'est vraiment
19 pris en charge, ça veut dire que le... il y a un
20 agenda qui est dressé, ça peut être dressé la
21 veille, ça peut être dressé le jour même, et
22 l'agenda nous est remis. On nous remet l'agenda et,
23 bon, la nounou part puis on va faire, si c'est du
24 porte-à-porte, si c'est des rencontres.

25 Donc, moi, cette journée-là, j'ai une
26 rencontre de cédulée avec le maire Vaillancourt en
27 fin de journée, en soirée. Et donc, moi, je fais ma
28 journée normale, donc je suis peut-être au bureau
29 de campagne peut-être quoi, vers huit heures le
30 matin, puis ça fait déjà trois semaines qu'on est
31 dans ce « beat-là », puis c'est sept jours sur
32 sept. Et là, le soir, je sais que j'ai ma rencontre
33 avec monsieur Vaillancourt. Donc, je quitte avec ma
34 nounou, qui m'amène à l'Hôtel de Ville. Et là, à

1 l'Hôtel de Ville, ma nounou m'attend dans la
2 voiture puis, moi, je suis... je m'en vais au
3 bureau du maire. Et là on est... je suis attendu,
4 il y a... j'attends quelques secondes à la
5 réception, quelques minutes puis là, après ça, on
6 me fait passer directement au bureau du maire.

7 Q. **[26]** Il y a quelqu'un qui vous accueille à la
8 réception?

9 R. Oui.

10 Q. **[27]** Malgré l'heure tardive?

11 R. Oui. Oui.

12 Q. **[28]** Vous vous sentez comment à l'idée de
13 rencontrer monsieur Vaillancourt?

14 R. Bien, c'est sûr, écoutez, on est à Laval,
15 rencontrer le maire Vaillancourt c'est quelque
16 chose. Moi, je suis un candidat, j'avais rencontrer
17 le maire Vaillancourt officieusement dans
18 différentes activités à Laval, mais pas... jamais
19 personnellement, là. Jamais, surtout... là on parle
20 de politique, on est dans quelque chose qui est...
21 qui te consume complètement, donc tu t'en vas
22 parler avec quelqu'un qui en a fait de la
23 politique. Puis, à Laval, c'est un incontournable,
24 lorsqu'on parle de Gilles Vaillancourt, là, il n'y
25 a pas d'autres réalités, là.

26 (09:55:16)

27 LA PRÉSIDENTE :

28 Q. **[29]** Peut-on dire que vous étiez impressionné par
29 le maire Vaillancourt?

30 R. Ah! plus qu'impressionné. Ah! oui, écoutez...

31 Q. **[30]** Plus qu'impressionné?

32 R. Ah! bien, oui, ça c'est sûr et certain, là. Pour
33 moi, là, c'est... au niveau de la politique, c'est
34 quelqu'un de... écoutez, il siégeait à tous les

1 comités possibles à l'Union des Municipalités, il
2 était partout, là, monsieur Vaillancourt. Donc, je
3 m'en vais... je suis accueilli par monsieur
4 Vaillancourt, il y a quelqu'un, à ce moment-là, qui
5 est là. Il y a... moi, pour moi, c'était un peu son
6 secrétaire qui était là. Et je rentre dans son
7 bureau, on me fait asseoir dans une petite table,
8 qui est une sorte de petite table de travail. Et
9 là, on passe peut-être quoi? Quinze (15) minutes à
10 parler vraiment de la campagne électorale, parler
11 de comment ça se passe.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[31]** Cette personne qui est présente avec vous,
14 est-ce qu'elle reste avec vous pour la rencontre?

15 R. Elle est... elle nous offre de l'eau, du café, tout
16 ça, mais après ça elle s'écarte.

17 Q. **[32]** C'est une personne différente de la personne
18 qui vous a accueilli?

19 R. Oui, parce que la réceptionniste c'est une... si je
20 ne me trompe pas, c'était une dame qui était là, à
21 la réception. Puis par la suite ce monsieur-là, là,
22 qui est là pour m'accueillir.

23 Q. **[33]** Vous n'avez pas eu de discussion avec cette
24 personne-là?

25 R. À part un « bonsoir », là, non.

26 Q. **[34]** D'accord.

27 R. Et donc, là, c'est ça, là je suis avec le maire
28 Vaillancourt, on parle de politique. On parle de
29 comment lui considère les chances du parti dans
30 Vimont. On sait que c'est difficile, écoutez,
31 c'était... quand je vous parlais de la montée de
32 l'ADQ, c'était clair, on le sentait sur le terrain,
33 ce n'était pas facile. Donc, on parle de ça. Ça
34 dure peut-être quinze (15)... quinze (15) minutes.

1 De mémoire, là, quinze (15)... disons, quinze (15)
2 minutes. Et, de là, le maire se lève... là,
3 vraiment, on est rendus tout seul, la porte est
4 fermée, il n'y a plus de secrétaire dans le
5 portrait, et le maire s'en va à son bureau, et il
6 m'appelle, me demande de le joindre. Lui est allé à
7 son bureau, moi je m'assois devant lui et là, on
8 continue à parler brièvement de ça puis dire
9 comment c'est puis là, il commence à me dire « Bien
10 c'est dur. C'est dur une campagne électorale. C'est
11 exigeant. » Et, de là, il me sort une enveloppe et
12 il me tend une enveloppe. Moi, je suis extrêmement
13 surpris, je ne sais pas c'est quoi le but, c'est
14 quoi l'intérêt. Et là...

15 Q. **[35]** C'est une enveloppe... Je vous coupe un petit
16 peu, mais c'est une enveloppe de quel format?

17 R. De lettre, format lettre. Blanche, standard.

18 Q. **[36]** Aucune identification?

19 R. Non, aucune identification.

20 Q. **[37]** Votre nom dessus, rien?

21 R. Non. Et donc le maire me tend cette enveloppe-là.

22 Moi je ne comprends pas, je dis « Bien non.
23 Pourquoi? Non. ». Et il me dit « Bien écoutez... »,
24 il dit « Écoute, ça va t'aider, c'est dans la
25 campagne électorale, c'est exigeant puis il y a des
26 dépenses et tout ça. ». Moi je dis « Bien écoutez,
27 je n'en ai pas besoin. J'ai aucune dépense comme
28 telle. C'est le parti qui couvre tout. ». Dans une
29 partielle, comme je vous ai dit, c'est le parti qui
30 couvre toutes les dépenses donc on n'a pas à se
31 préoccuper là, de dire quel est l'impact positif ou
32 négatif, tu n'as pas à te préoccuper de ça, c'est
33 le parti qui couvre les dépenses.

34 Q. **[38]** Votre premier instinct quand l'enveloppe vous

1 est tendue, c'est de dire non.

2 R. Bien, c'est non, puis je me recule. Je ne suis pas
3 vraiment pas à l'aise et là...

4 Q. **[39]** Est-ce que ça veut dire que vous comprenez de
5 quoi il s'agit immédiatement?

6 R. Bien, c'est un peu, c'est un peu particulier. C'est
7 un peu saisissant parce que, bon, c'est le maire de
8 Laval là, ce n'est pas, c'est quelqu'un là qui est
9 quand même là qui, comme vous dites, c'est
10 quelqu'un d'important, ce n'est pas n'importe qui.
11 Et là, il revient à la charge. Il me dit : « Bien,
12 écoute, pour la famille, ça peut aider, ça
13 peut... » puis encore là, c'est un non. Puis ça
14 dure, écoutez, pour moi, ça a peut-être paru très
15 longtemps, ça a peut-être duré juste cinq minutes
16 mais pour moi, ça m'a paru très longtemps. Et je me
17 voyais vraiment comme incapable de dire « bien,
18 comment je vais sortir de là. ». Puis ça marche
19 vite. Là, ça roule vite puis tu ne sais pas comment
20 vraiment... Puis là, la seule réaction j'ai dit :
21 « Écoutez... » j'ai dit « Ça va finir là, je dis
22 non. ». J'ai dit « Si vous y tenez là, ça sera
23 votre, je vais le prendre puis ça sera votre
24 donation au Parti libéral. Ça sera votre donation,
25 ça sera... ». Pour moi, c'était comme, un, m'en
26 libérer. Je voulais sortir de là, je voulais partir
27 puis je ne sentais pas ma façon. Puis il revenait,
28 il revenait donc, pour moi, c'était ma façon de me
29 sortir de là.

30 Q. **[40]** Personne pour l'instant n'a indiqué ou n'a
31 exprimé à haute voix le fait que l'enveloppe
32 contient de l'argent.

33 R. Non.

34 Q. **[41]** Mais tout le monde...

1 R. C'était toujours des sous-entendus comme quoi ça
2 allait aider, c'était pour aider. C'était exigeant
3 une campagne électorale, ça serait plus facile,
4 c'est pour la famille, tout ça. Mais il n'a pas
5 jamais mention d'argent là, il n'y a pas de mention
6 du tout d'argent. Donc là, finalement, il me donne
7 l'enveloppe, moi je quitte avec, comme je vous dis,
8 en disant : « Bien, écoutez, ça sera votre don au
9 Parti libéral. » puis là je quitte.

10 Q. **[42]** Est-ce que monsieur Vaillancourt à ce moment-
11 là ajoute quoi que ce soit? Est-ce qu'il est
12 question de la raison pour laquelle il vous
13 donnerait ça? Est-ce qu'il est question, bien là je
14 vous dis, il vous en a donné une là, mais...

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[43]** ... je m'explique. Est-ce qu'il vous indique
17 s'il pourrait avoir des attentes en échange de cet
18 argent-là?

19 R. Non. Non, en tout cas il n'y a pas de mention de ça
20 puis c'est vraiment, je dois être honnête avec vous
21 là, je suis sorti de là, moi, après ça là, très
22 rapidement. Je n'ai pas attendu de dire bonsoir ou
23 n'importe quoi, là. Ça a été vraiment, j'ai quitté
24 le bureau avec l'enveloppe. Donc là, à ce moment-
25 là...

26 Q. **[44]** Il n'y a pas eu d'autres discussions avec
27 monsieur Vaillancourt du tout?

28 R. Non, non, là j'ai quitté et avec, comme je vous
29 disais, avec les dernières paroles en disant :
30 « Bien, ça, ça sera votre don, ça sera votre
31 donation au Parti, ça sera... » puis là, j'ai
32 quitté et de là, je suis tout de suite parti et je
33 me suis rendu à la voiture où était ma nounou,
34 vraiment dans un état second et là, j'ai tout de

1 suite dit à ma nounou « Bien là... », je lui ai dit
2 immédiatement qu'est-ce qui s'est passé. Elle,
3 cette personne-là, en plus d'être notre nounou,
4 c'est une avocate donc on discute brièvement, on
5 met l'enveloppe dans le coffre à gants puis on s'en
6 va au Parti. La décision, c'est-à-dire on s'en va
7 au bureau de campagne puis on va régler ça avec le
8 bureau de campagne, avec les organisateurs.

9 Q. **[45]** Vous avez discuté avec monsieur, enfin discuté
10 avec monsieur Vaillancourt, vous avez exprimé à
11 monsieur Vaillancourt la notion que cette donation
12 dont le montant exact semble être inconnu...

13 R. Aucune idée.

14 Q. **[46]** ... serait pour le Parti.

15 R. Oui.

16 Q. **[47]** Vous êtes peut-être inexpérimenté, mais vous
17 avez quand même eu une forme de... vous avez une
18 idée de comment fonctionne...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[48]** Une formation sur le fonctionnement des dons
21 au Parti libéral?

22 R. On n'a pas, écoutez, moi, comme candidat, je n'ai
23 pas eu ça. En tout cas, de mémoire non. On ne m'a
24 pas présenté le « voici les règles au niveau des
25 donations » et tout ça. C'est sûrement dans les
26 piles de documents qu'ils peuvent te remettre quand
27 tu te présentes comme candidat, mais je vais être
28 honnête avec vous, non, parce que, comme je vous
29 disais, c'est une partielle.

30 (10:02:00)

31 Q. **[49]** Écoutez, encore là, vous êtes notaire...

32 R. Oui, oui, non, non, écoutez, Madame la
33 Présidente...

34 Q. **[50]** Vous faites de la politique...

1 R. ... je ne me cache pas de ça puis je ne dis pas,
2 là, je ne plaide pas l'innocence, là. Ce n'est pas
3 ça que je dis. C'est que je vous dis qu'à ce
4 moment-là, ça ne m'a pas passé par la tête. Ça
5 c'est très clair.

6 Q. [51] Vous étiez plutôt sous le choc et estomaqué à
7 ce moment-là?

8 R. Énormément.

9 Q. [52] Bon. Mais vous saviez que des dons en
10 argent...

11 R. Je savais qu'il y avait une limite au niveau des
12 dons d'argent, mais moi, pour moi, en me disant que
13 c'est le parti qui allait régler ça, pour moi, là,
14 dans ma logique puis c'est... écoutez, c'est sûr
15 qu'au moment même, ma logique, c'était, bon,
16 Georges Boudreault, qui est un organisateur
17 extraordinaire, qui était vraiment, là, pour moi,
18 là, l'homme de la situation, le gourou, là, lui, il
19 va s'en occuper. Lui, là, c'est pour ça que moi, je
20 m'en allais voir Georges Boudreault. Moi, on m'a
21 toujours dit: « Si tu as un problème, c'est Georges
22 Boudreault. Durant une partielle, durant ta
23 campagne, là, si tu as n'importe quoi, tu vas voir,
24 c'est Georges Boudreault, c'est lui qui est
25 l'organisateur », il a toute l'expérience du monde,
26 écoutez, ça fait plus de trente (30) ans qu'il fait
27 de la politique, donc, pour moi, c'était clair,
28 Georges Boudreault allait régler ça.

29 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

30 Q. [53] Rétrospectivement...

31 R. Oui.

32 Q. [54] ... c'est une donation illégale, on est
33 d'accord là-dessus? Même si on la présente comme
34 une donation au parti?

1 R. Écoutez, oui, si on y va avec le principe, si le
2 parti l'accepte puis si... oui, ça devient une
3 donation illégale.

4 Q. [55] Donc, vous discutez avec madame Bergeron?

5 R. Oui.

6 Q. [56] Vous concluez - je dis « concluez », votre
7 idée semble être faite, là, mais -...

8 R. Oui.

9 Q. [57] Est-ce que vous discutez de la suite des
10 choses avec elle, en détail?

11 R. Bien, la suite des choses, c'est que je m'en vais
12 voir Georges, on s'entend, là, c'est à Georges
13 Boudreault qu'on va remettre ça puis que Georges va
14 régler ça.

15 Q. [58] Vous allez là immédiatement après?

16 R. Ah écoutez, là, madame Bergeron m'a amené
17 directement au bureau de campagne électorale et de
18 campagne, tout de suite elle m'a laissé à la porte
19 puis moi, je suis tout de suite rentré dans le
20 bureau puis je suis allé tout de suite voir Georges
21 Boudreault.

22 Q. [59] Il est quelle heure, environ, à ce moment-là?

23 R. Il est au moins passé sept heures et demie
24 (19 h 30), sept heures et demie (19 h 30), autour
25 de sept heures et demie (19 h 30) peut-être.

26 Q. [60] Est-ce que c'est votre dernière rencontre
27 prévue pour la journée à l'agenda?

28 R. Oui.

29 Q. [61] Est-ce que normalement, à la fin de votre
30 journée, vous rentrez au bureau?

31 R. Bien, on finit toujours au bureau pour prévoir la
32 prochaine journée, on fait un peut toujours
33 l'agenda, voir qu'est-ce qui est prévu, est-ce
34 qu'il y a des rencontres tôt le matin? Est-ce qu'il

1 y a des conférences de presse? Est-ce qu'il y a du
2 porte-à-porte? Avec qui? Donc, tout ça est toujours
3 cédulé. Donc, c'était clair et net que moi, je
4 retournais, à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des
5 fois, à moins, vraiment, là, que c'était... il n'y
6 avait plus rien à faire, c'était rien que du porte-
7 à-porte puis que j'avais déjà l'agenda, je ne
8 retournais pas au bureau, je m'en allais à la
9 maison. Mais généralement, on retournait au bureau,
10 mais là, encore là, c'était très clair que j'avais
11 ma nounou puis ma conductrice, là, donc, c'était
12 clair que je revenais au bureau puis il n'y avait
13 pas d'équivoque là-dessus.

14 Q. **[62]** Donc, vous retournez au bureau?

15 R. Oui.

16 Q. **[63]** Et là, vous faites quoi?

17 R. Là, tout de suite, je vais voir Georges Boudreault.

18 Je rencontre Georges Boudreault dans une salle,
19 c'est la seule salle, parce que dans le bureau de
20 campagne électorale, c'est un grand local qui
21 n'avait que des paravents qui séparaient, là, un
22 petit peu, puis encore là, c'était des paravents
23 qui étaient mis sur les côtés, il y avait comme un
24 espace central et Georges, généralement, Georges
25 Boudreault, qui aimait être au centre, pour voir
26 tout ce qui se passait ou en tout cas, entendre
27 tout ce qui se passait, durant la journée, donc,
28 lui, il était central et il y avait un bureau fermé
29 dans le fond, pour les discussions. Et c'est là que
30 je suis allé rencontrer Georges Boudreault dans le
31 bureau central... dans le bureau fermé. Et c'est là
32 que j'ai tout de suite, moi, remis l'enveloppe à
33 Georges Boudreault puis en disant que : « Regarde,
34 tu vas régler ça... tu régleras ça avec ton chum

1 parce que moi, je ne veux rien savoir de ça ».

2 Q. **[64]** Votre état d'esprit, c'est quoi, à ce moment-
3 là?

4 R. Bien là, plus que le temps passait, plus que
5 j'étais en colère, je n'étais pas... j'étais
6 vraiment, là... pour moi, ça n'avait pas d'allure
7 qu'est-ce qui venait de se passer puis encore là,
8 je suis entre deux parce qu'on s'entend, c'est
9 Gilles Vaillancourt, et là, moi, je suis déjà dans
10 l'état « comment est-ce que je peux venir dire, au
11 niveau de Gilles Vaillancourt »? « Comment est-ce
12 que je peux, moi, attaquer Gilles Vaillancourt,
13 dire, dénoncer une affaire de même, Gilles
14 Vaillancourt, il n'a rien qu'à renoncer ou nier et
15 c'est fini ». On est en campagne électorale et
16 campagne, donc, dans une partielle, la pression est
17 là, donc, ma logique, pour moi, c'est dire :
18 « Georges Boudreault va régler ça puis il va
19 remettre l'enveloppe ou il va faire ce qu'il a à
20 faire », mais pour moi, c'est, il allait remettre
21 l'enveloppe puis il allait vraiment régler ça comme
22 une personne qui a le métier.

23 Q. **[65]** Vous avez dit, il y a deux secondes, vous
24 utilisez l'expression : « Tu va redonner ça à ton
25 chum »?

26 R. Oui.

27 Q. **[66]** Pourquoi vous qualifiez...

28 R. Bien parce que c'est eux autres qui ont organisé
29 cette rencontre-là. Ce n'est pas moi qui ai demandé
30 d'aller voir Gilles Vaillancourt. Donc, pour moi
31 c'est un peu une frustration.

32 Q. **[67]** O.K. Mais il n'y a pas de raison particulière
33 de croire que...

34 R. Ah, il n'y a pas... Je ne peux pas vous dire... Non

1 non non. C'est juste l'expression que j'avais
2 utilisée, là, à ce moment-là.

3 Q. **[68]** Comment monsieur Boudreault réagit par rapport
4 à ça?

5 R. Il agit comme un bon père de famille, je vous
6 dirais, tout de suite, là. Il dit : « Bien, écoute,
7 inquiète-toi pas. Je vais m'en occuper, c'est... Tu
8 as bien fait, c'est une erreur de parcours, on va
9 régler ça », puis c'est vraiment comme ça. Il a
10 dit : « Inquiète-toi pas, je vais m'en occuper. »

11 Q. **[69]** Vous êtes un nouveau candidat, fraîchement
12 arrivé en politique. Ce n'est pas un événement
13 anodin.

14 R. Non.

15 Q. **[70]** Monsieur Boudreault, qui est votre gourou, tel
16 que vous le présentez...

17 R. Oui.

18 Q. **[71]** ... vous n'avez pas de discussion plus étendue
19 sur, comment dire, ce genre de survenance dans le
20 contexte électoral, c'est...

21 R. Non.

22 Q. **[72]** Vous, ce n'est pas grave, on s'occupe de ça,
23 il n'y a pas de problème... On ne vous rassure pas,
24 on vous...

25 R. Oui, bien on me rassure en me disant qu'il allait
26 s'en occuper. On m'assure que : « Regarde, O.K.,
27 inquiète-toi pas... » Dans le sens qu'on va s'en
28 occuper. On va régler la situation. Préoccupe-toi
29 de ta campagne électorale, reste focusé, mais on
30 s'en occupe. Donc, pour moi, c'était vraiment,
31 là... Pour moi, on va s'en occuper, bien, c'est lui
32 qui allait... Bon. Il allait rencontrer le maire,
33 il allait régler ça, il allait, soit remettre... Je
34 ne sais pas. Honnêtement, là, sincèrement, je n'ai

1 pas poussé l'interrogation. Moi, pour moi, après ça
2 c'était... Parce que quelque temps après, à tous
3 les jours j'ai revu Georges Boudreault, puis...
4 Moi, pour moi, quand je lui en... On s'en était
5 brièvement reparlé, il m'a dit que tout était
6 réglé. Tout avait été réglé, tout était bien beau,
7 donc de ne pas m'en faire.

8 Donc, pour moi, ça a été vraiment, là,
9 comme... Bon, O.K. C'est un mauvais... mauvais
10 passage dans... C'est un mauvais événement. Mais...

11 Q. **[73]** Un épisode à oublier.

12 R. Oui. Oui. Un épisode à oublier. Parce que, écoutez,
13 encore là, comme je vous dis, qui suis-je, moi,
14 surtout à ce moment-là, pour m'attaquer à Gilles
15 Vaillancourt, pour... On a entendu, on a toujours
16 entendu plein de choses au niveau de monsieur le
17 maire puis de toute cette réalité-là à Laval. On
18 avait enten... Écoutez. Ce n'est pas de... On en
19 entendait parler. Mais il n'y a pas, il n'y avait
20 jamais eu rien de prouvé, puis... Donc, c'est très
21 difficile de s'attaquer à cette réalité-là.

22 (10:09:21)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[74]** Vous avez dit, je m'excuse...

25 R. Oui.

26 Q. **[75]** Vous avez dit que dans les jours qui ont
27 suivi, vous voyiez Georges Boudreault à tous les
28 jours.

29 R. Bien oui, parce que c'est mon organisateur.

30 Q. **[76]** O.K. Est-ce que vous avez eu une conversation
31 relativement à cette enveloppe, par la suite?

32 R. Bien, la seule discussion qu'on a eue, c'est... je
33 lui ai demandé si tout avait été... si tout était
34 réglé. Il dit : « Tout est réglé, pas de problème,

1 ça a été réglé. »

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

3 Q. [77] Est-ce que vous avez discuté dans le détail,
4 là, soit avant, soit après, de ce que monsieur
5 Boudreault pensait faire exactement?

6 R. Non. Non. Il m'a juste dit qu'il allait s'en
7 occuper. Donc, pour moi ça a été limité à ça.

8 Q. [78] Abstraction faite de votre, disons, témoignage
9 sur les mesures prises pour rendre l'enveloppe et
10 peut-être vous désengager...

11 R. Oui.

12 Q. [79] Dans la période où vous avez l'enveloppe en
13 main, vous êtes en direction du bureau...

14 R. Oui.

15 Q. [80] Est-ce que vous réfléchissez aux conséquences
16 d'une telle décision vis-à-vis de monsieur
17 Vaillancourt?

18 R. Bien, conséquences, dans le sens que c'est sûr et
19 certain que, avoir accepté une donation de la
20 sorte, moi je perdais... Tu sais, sur le coup tu ne
21 penses pas de même. C'est avec le temps, les années
22 après, ou la réflexion après. Je peux dire que,
23 dans le fond tu te dis, écoute, je me serais lié,
24 là. Veut veut pas, je serais... J'aurais été lié à
25 au moins être redevable. Puis ça c'est quelque
26 chose qui était inacceptable, là.

27 Donc, pour ça que pour moi, l'approche,
28 c'est de dire, regarde... Puis surtout avec la
29 discussion que j'avais eue avec ma nounou, donc
30 pour moi c'était clair. On remet ça à Georges
31 Boudreault, puis on se détache, là. Vraiment, là,
32 c'était la meilleure décision, c'est de remettre ça
33 à la personne en charge, puis on se détachait dans
34 le sens que pour moi, Georges Boudreault remettait

1 l'enveloppe, donc moi je n'étais pas redevable.

2 C'était clair. C'était comme un message clair,
3 aussi, qui était lancé, là. Donc, achale-moi pas.

4 C'était surtout ça pour moi, là. C'était « achale-
5 moi pas, je ne veux rien savoir de tes affaires. »

6 Q. [81] Vous avez dit qu'il y avait des rumeurs, ou il
7 y avait une... Que toute votre réflexion était un
8 peu teintée, au moment, de ce que vous saviez du
9 maire Vaillancourt.

10 R. Oui.

11 Q. [82] Est-ce que ça, cette notion de gens qui
12 seraient redevables à monsieur Vaillancourt, c'est
13 aussi quelque chose qui est à votre esprit?

14 R. Bien, on a toujours le... Écoutez. Là c'est très...
15 Encore là, c'est de se remettre, aujourd'hui, à
16 cette époque-là. Et c'est difficile pour moi de
17 vraiment vous dire tout ce qui s'est passé dans ma
18 tête, spécifiquement. C'était surtout beaucoup de
19 frustration. Est-ce que j'ai fait toutes ces
20 réflexions-là? C'est difficile, je ne peux pas vous
21 dire ça.

22 Q. [83] Vous les avez faits depuis?

23 R. Oui. Oui.

24 Q. [84] Et, aujourd'hui, vos conclusions sont...

25 R. Ah! bien, écoutez, moi, je ne regrette pas du tout.
26 Je regrette de ne pas... c'est sûr et certain que
27 je regrette de ne pas être sorti formellement, là.
28 Parce que ça aurait été... je regrette de ce côté-
29 là puis d'un autre côté, mes plus grandes
30 appréhensions se sont avérées vraies. Parce que
31 quand je suis sorti, même huit ans plus tard, et
32 croyez-moi que ça m'a coûté cher. Ça m'a coûté cher
33 au niveau de moi, ma famille, de mon passage en
34 politique, ça a été extrêmement dur. Du jour au

1 lendemain, moi, en deux mille dix (2010), le jour
2 que je confirmais cet événement-là, j'étais rendu
3 « persona non grata » à Laval, j'avais plein
4 d'événements auxquels j'avais contribué, j'étais
5 vraiment... personne ne voulait me voir,
6 personne... de toute façon, le message était
7 clair : « Vous ne côtoyez plus le député de
8 Vimont », ça, ça a été formellement... ça m'a été
9 confirmé. Mon père a eu des répercussions au niveau
10 de son entreprise. Du jour au lendemain, il a perdu
11 tous ses contrats à Laval. Mais ça... dans le fond,
12 c'est les répercussions que, moi, j'envisageais à
13 ce moment-là. Ça, j'étais très conscient que sortir
14 là, la capacité de détruire quelqu'un, ce n'était
15 pas compliqué à ce moment-là.

16 Q. **[85]** Pour monsieur Vaillancourt, c'est ça que vous
17 voulez dire?

18 R. Ah! très... oui, monsieur Vaillancourt.

19 Q. **[86]** Immédiatement après, est-ce que vous discutez
20 avec qui que ce soit, à part monsieur Boudreau,
21 évidemment, et madame... votre nounou, là.

22 R. Oui.

23 Q. **[87]** Est-ce que vous discutez avec qui que ce soit
24 d'autre de cet événement-là?

25 R. Avec mon épouse et avec mon père, entre autres,
26 immédiatement. Et quelques temps plus tard, entre
27 autres, avec un ami, qui est devenu mon attaché
28 politique, monsieur Raynald Vezeau, qui est
29 malheureusement décédé aujourd'hui.

30 Q. **[88]** Qui que ce soit d'autre dans le futur, dans
31 les années qui ont suivi?

32 R. Ah! sûrement que, oui, à des collègues députés que
33 j'ai déjà... au cours des années, là, que j'ai...
34 Je n'ai jamais donné tous les détails, mais que...

1 j'ai toujours dit... mentionné un petit peu cette
2 réalité-là. Sûrement quand j'étais... surtout dans
3 des moments où j'étais particulièrement frustré
4 contre des gestes ou des décisions qui étaient
5 prises par l'administration du maire Vaillancourt,
6 là, je pouvais, des fois, dire que... mes pensées
7 les plus profondes au niveau du maire.

8 Q. **[89]** Avoir recours aux autorités, la police par
9 exemple, ça n'a pas été envisagé à aucun
10 (inaudible) que ce soit?

11 R. Bien, moi, en remettant à Georges Boudreault, pour
12 moi c'était vraiment les décisions qu'il aurait
13 prises. Si lui avait décidé d'aller vers ça,
14 j'aurais pris ce chemin-là. Mais, semble-t-il, que
15 pour moi ça avait été réglé autrement puis ça... je
16 vais être honnête, ça m'avait satisfait à ce
17 moment-là. Puis je ne voyais pas comment le
18 prouver, hein, pour moi, c'était très difficile.
19 C'est sûr que les polices, après m'ont dit :
20 « Bien, il aurait pu y avoir les preuves, les... au
21 niveau des marques des doigts, et caetera », là on
22 parlait...

23 Q. **[90]** Est-ce que vous aviez encore l'enveloppe à ce
24 moment-là?

25 R. Bien, non, là, je l'ai remise déjà à monsieur
26 Vaillancourt.

27 Q. **[91]** Non, non, mais, je veux dire, au moment où il
28 pourrait être question...

29 R. Ah! non, non, non, ça c'est bien après, là. C'est
30 bien, bien après, là.

31 Q. **[92]** Oui, mais sur le moment, là, vous avez
32 l'enveloppe entre les mains, vous avez donc une
33 forme de preuve. Vous le dites, peut-être qu'il y a
34 des empreintes digitales sur l'enveloppe?

1 R. Ah! oui, mais ça c'est les policiers qui m'ont dit
2 ça après, là, qu'il aurait pu y avoir ça, là. Non,
3 moi, sincèrement, là, après ça c'était... non,
4 c'était monsieur... c'était Georges Boudreault,
5 pour moi, qui réglait ça.

6 Q. **[93]** Parfait. Cette période, deux mille deux
7 (2002), deux mille... je dis, deux mille trois
8 (2003), mais en tout cas, qui suit immédiatement
9 après l'événement, vous avez...

10 R. Oui.

11 Q. **[94]** ... des discussions. Est-ce qu'après ça, ça
12 reste lettre morte, il y a...

13 R. On n'en parle plus jamais.

14 Q. **[95]** Est-ce qu'il va venir un moment où on va en
15 reparler?

16 R. On en reparle en deux mille dix (2010). On est
17 déjà, là, pas mal dans les grandes discussions au
18 niveau, est-ce qu'il va y avoir une commission
19 d'enquête? Est-ce qu'il n'y aura pas de commission
20 d'enquête? Marteau est déjà pas mal... Marteau est
21 là. Il y a plusieurs choses, il y a beaucoup de
22 pression au niveau politique à ce moment-là, pour
23 la commission d'enquête.

24 Q. **[96]** Petite question avant que vous ne continuiez.
25 Dans l'intervalle...

26 R. Oui.

27 Q. **[97]** ... entre deux mille deux (2002) et deux mille
28 dix (2010), est-ce que vous avez reçu des... est-ce
29 qu'il y a eu des tentatives de prises de contact de
30 monsieur Vaillancourt...

31 R. Non.

32 Q. **[98]** ... un suivi de sa part là-dessus?

33 R. Non, jamais, jamais, jamais. Jamais aucun retour,
34 jamais aucun... jamais parlé de ça. Jamais même

1 fait sous-entendre que je lui devais quoi que ce
2 soit. Jamais, du tout, du tout. Même dans les
3 dossiers, je peux vous dire que c'était pas mal bec
4 et ongles avec le maire Vaillancourt dans bien des
5 dossiers, on ne voyait pas de la même façon le
6 développement.

7 Q. [99] D'accord. Donc, excusez-moi, je vous laisse
8 retourner à deux mille dix (2010).

9 R. Donc, en deux mille dix (2010), on est au mois de
10 novembre, monsieur Christian Latreille d'Enquête,
11 me contacte et me dit qu'il aimerait me rencontrer.
12 Il voulait me poser des questions au niveau de la
13 construction à Laval, au niveau de, je pense, la
14 440 ou les terrains sur le bord de la 440. Puis là,
15 j'avise, moi, les gens comme c'est normal, j'avise
16 les gens du whip qu'il y a un journaliste qui veut
17 me rencontrer. Surtout, bon, monsieur Latreille,
18 l'Enquête, on sait toujours que quand ça touche la
19 politique lavalloise on fait attention.

20 Donc je rencontre monsieur Latreille le
21 jeudi matin, la date je pense c'est le dix (10) je
22 pense, si je ne me trompe pas, ou le onze (11)
23 novembre, dans ces dates-là. Je rencontre monsieur
24 Latreille et, rapidement, il fait une petite
25 introduction générale sur pourquoi il voulait me
26 voir puis finalement il dit, dans le vif du sujet
27 là : « Voici pourquoi je veux vous rencontrer. Il y
28 a des témoins qui nous ont dit, puis c'est à votre
29 honneur Monsieur Auclair, que le maire vous aurait
30 tendu une enveloppe, mais vous l'aviez refusée.
31 Donc... » et il dit : « Bon, quand vous étiez
32 député, le maire a essayé de vous donner une
33 enveloppe puis vous avez refusé, c'est à votre
34 honneur. Donc j'ai besoin, confirmez-moi, j'ai un

1 autre député ou ex-député qui va venir, qui a déjà
2 donné sa version. » et là, comme on dit, il beurre
3 épais comme quoi là, « vous allez être un héros,
4 vous allez sortir, vous allez voir, puis ce n'est
5 que du positif. » et il me dit toujours : « Bien
6 quand vous étiez député. Quand vous étiez
7 député. ». Moi je dis « Monsieur Latreille,
8 j'étais... le maire ne m'a jamais offert
9 d'enveloppe quand j'étais député », mais je ne vais
10 pas plus loin que ça dans mes discussions avec lui.

11 J'ai un attaché politique qui est là, qui
12 est un attaché politique au niveau des
13 communications et, bon, il re-phrase toujours la
14 même question en disant : « Bien, écoutez, quand
15 vous étiez... Moi, j'ai des personnes qui
16 confirment que le maire vous a offert une enveloppe
17 quand vous étiez député, mais vous auriez refusé. »
18 puis il continue toujours là-dessus puis moi je
19 dis : « Écoutez, jamais le maire ne m'a offert quoi
20 que ce soit quand j'étais député. ». Puis ça a été
21 très clair puis je peux le confirmer, je le
22 confirme encore. Jamais, jamais quand j'étais
23 député le maire ne m'a jamais rien offert. Sauf
24 que, oui, comme bon politicien, j'ai joué avec les
25 mots. Ça n'a jamais été quand j'étais député,
26 c'était quand j'étais candidat.

27 Après que monsieur Latreille ait dit :
28 « Bon, je vais aller vérifier mes sources. », après
29 ça moi je le rappelle, à peu près une demi-heure
30 plus tard, j'avais un malaise, je n'étais pas, puis
31 là je l'appelle. Je lui dis : « Bien, écoutez,
32 Monsieur Latreille, vous avez mal formulé votre
33 question. Vous avez mal posé la question. », j'ai
34 dit « Jamais le maire m'a offert d'enveloppe quand

1 j'étais député. » puis on discute un peu. Je dis
2 « Écoutez... » je dis « Si vous aviez posé la
3 question quand j'étais candidat, là, je pourrais
4 vous confirmer. Mais pas quand j'étais député. ».
5 C'est peut-être un jeu de mots, ça a l'air peut-
6 être anodin, mais bon, écoutez, moi je suis, ça
7 fait déjà huit ans que je fais de la politique puis
8 on s'entend très bien, nous autres, on a toujours
9 eu comme approche les journalistes ce n'est pas tes
10 amis, ce n'est pas tes « chums », puis ils ne sont
11 pas là pour te faire plaisir. Donc, tu fais
12 attention puis tu dis ce que tu as à dire, tu
13 réponds à leurs questions, tu n'en réponds pas
14 plus. ».

15 Q. **[100]** Pourquoi vous avez changé de... je veux dire,
16 monsieur Latreille a quitté votre bureau.

17 R. Oui.

18 Q. **[101]** Il est allé faire ses vérifications. Qu'est-
19 ce qui vous pousse à le rappeler?

20 R. Peut-être parce que j'avais, je ne sais pas, c'est
21 un sentiment de dire « bien, regarde, il faut que
22 ça sorte. » pour moi, indirectement, il va le
23 savoir puis, écoutez, moi c'est quelque chose que
24 j'avais déjà, quand je vous disais tantôt, moi,
25 j'avais déjà dix (10) ans, je m'étais donné dix
26 (10) ans pour faire de la politique. J'arrivais pas
27 mal à l'échéance de mon dix (10) ans, j'étais déjà
28 en réflexion, j'avais déjà commencé des étapes pour
29 peut-être trouver un emploi, sortir de la
30 politique. J'avais déjà ma lettre du juriconsulte),
31 moi, qui m'autorisait à travailler, j'avais tout
32 fait mes vérifications si je voulais commencer à
33 faire d'autres choses.

34 Et donc j'avais pris... Donc déjà j'étais

1 en cheminement et, pour moi, écoutez, c'était comme
2 un peu, c'était rendu gros là, tout ce qu'on
3 entendait sur la construction. Déjà, il commençait
4 à y avoir du monde puis, bon, peut-être que
5 monsieur Latreille a réussi à me toucher en disant
6 « Bien, regarde, ça va, tu vas faire quelque chose,
7 tu vas accomplir quelque chose en faisant ça. »
8 donc j'ai dit : « Écoutez, moi, ce n'était pas
9 quand j'étais député, c'était quand j'étais
10 candidat. » et là on a des discussions. Lui, il
11 voulait que j'aille à la TV, moi je n'étais pas
12 prêt à aller à la télévision. Je n'étais pas prêt à
13 faire, vous savez c'est un peu une drôle de
14 situation. Moi, je n'ai jamais été préparé à faire
15 ça, on dit toujours les députés d'arrière-banc.
16 Mais les députés d'arrière-banc tu peux, je pense
17 que j'ai fait un bon travail de parlementaire,
18 j'étais capable de défendre des points, mais les
19 médias ce n'était pas mon monde. Puis je n'étais
20 pas à l'aise, puis ce n'était pas ça que je
21 voulais. Donc je ne voulais pas être devant la TV
22 puis en plus je connaissais un petit peu la jungle
23 de l'Assemblée nationale puis si tu parles à un,
24 crois-moi que les autres vont te ramasser puis là
25 tu pars dans une spirale, tu ne t'en sauves pas.

26 Donc, j'ai pris la décision que j'ai dit à
27 monsieur Latreille que j'allais confirmer, que
28 j'allais sortir, mais avec également la preuve que
29 la personne, son autre député témoin, allait
30 également valider. Parce que moi, je m'attendais,
31 là, je savais très bien qu'en ouvrant cette porte-
32 là, tout ce que je n'ai pas voulu vivre en deux
33 mille deux (2002), je savais très bien que j'allais
34 le vivre, là, je pensais, j'étais très conscient, à

1 ce moment-là, que le maire Vaillancourt aurait
2 utilisé tous les moyens pour m'écraser et ça, pour
3 moi, c'était clair dans mon esprit, là, je savais
4 très bien que je m'en allais... que j'allais
5 frapper un gros mur, là, mais bon, je ne pensais
6 pas que c'était si gros que ça, mais j'avais pris
7 cette décision-là.

8 Q. [102] On va y venir dans un instant à ça, mais
9 juste avant, là, quand vous parlez aux
10 journalistes...

11 R. Oui.

12 Q. [103] ... la version que vous leur donnez...

13 R. Oui.

14 Q. [104] ... ce n'est pas exactement la version que
15 vous venez de nous raconter?

16 R. Non.

17 Q. [105] Il y a des différences?

18 R. Il y a quelques différences, oui. Puis encore là,
19 c'est des jeux de mots, parce que quand moi,
20 j'ai... bon, premièrement, suite à ma discussion
21 avec monsieur Latreille, on me fait bien comprendre
22 que les gens en cause, donc Georges Bourdreault,
23 c'est choses... les personnes qui auraient pu, au
24 parti, à ce moment-là, être au courant, là, on me
25 fait bien comprendre qu'eux autres, là, ils ne se
26 souviennent de rien. Eux autres, là, c'est comme ce
27 n'est jamais arrivé ou ils ne s'en souviennent pas,
28 en tout cas.

29 Donc, là, je commence à me sentir pas mal
30 isolé au niveau de même de mon parti politique. Et
31 je me dis... là, je me fais quand même préparer par
32 le bureau du whip, on prépare la présentation parce
33 que moi, je sais que, bon, le lundi soir, il y a la
34 couverture par monsieur Latreille, là, on le sait,

1 c'est rendu public le lundi soir, que c'est
2 monsieur Serge Ménard, là, qui sort publiquement,
3 qui annonce qu'en telle année, il avait refusé une
4 enveloppe et moi, c'est prévu que le lendemain
5 matin, autour de neuf heures et demie (9 h 30),
6 neuf heures (9 h), j'allais faire une déclaration
7 dans le « hot room » à l'Assemblée Nationale, que
8 j'allais dire, également, ma version des choses.

9 Mais encore là, très, très pointu, parce
10 que bon, ça ne me tente pas, moi, de rentrer dans
11 les détails, parce que je sais très bien qu'à ce
12 moment-là, même mentionner que j'ai remis
13 l'enveloppe au parti, le parti, très directement ou
14 indirectement, me fait bien comprendre qu'eux
15 autres, ils ne se souviennent de rien puis regarde,
16 « C'est ton problème, ce n'est plus le mien », puis
17 on le sait très bien. C'est là que j'ai bien
18 compris que la politique, c'est vraiment la
19 politique et le côté, là... un député, ça passe
20 puis ça passe. Tandis que le parti... les partis
21 sont là pour rester. Donc là, je sens très bien,
22 une chance que j'ai quelques amis qui sont...
23 quelques collègues qui sont quand même très bons
24 supports mais, donc, je fais ma déclaration et
25 encore là, je joue un petit peu sur les mots, moi,
26 je dis : « Bien écoutez, moi, je n'ai jamais touché
27 au contenu. Jamais personnellement touché au
28 contenu ». Je n'ai jamais touché le contenu, puis
29 c'est vrai. Donc... puis moi, les journalistes ne
30 m'ont pas...

31 Q. [106] Vous étiez plus subtil que ça parce que, ce
32 que vous dites, corrigez-moi si je me trompe...

33 R. Oui, allez-y, allez-y.

34 Q. [107] ... c'est que vous utilisez un phrasé qui

1 vous permet d'éviter de mentionner le fait que vous
2 avez pris l'enveloppe?

3 R. Oui, moi, que je suis sorti du bureau...

4 Q. **[108]** Mais vous vous exprimez comment, exactement?

5 R. Écoutez, ce n'est pas... je n'ai pas ma déclaration
6 formelle devant moi, puis ce n'est pas tout clair
7 devant moi, mais c'est comme, je dis : « Écoutez,
8 moi, le maire m'a tendu l'enveloppe, je n'ai jamais
9 accepté le contenu de l'enveloppe et »...

10 Q. **[109]** Est-ce que ça se pourrait que ce soit quelque
11 chose de l'ordre de : « Je n'ai jamais accepté
12 d'argent »?

13 R. Oui. Oui, ça se peut que ça soit ça. Ça se peut que
14 j'aie... argent ou contenu...

15 Q. **[110]** Que toute notion d'enveloppe est évacuée,
16 là...

17 R. Oui. Oui.

18 Q. **[111]** ... dans votre déclaration initiale?

19 R. Oui. Pour moi, c'est ça, le contenu, quand je dis
20 le contenu, là, c'était ça. En tout cas, dans mon
21 impression, j'ai toujours considéré que malgré le
22 fait que le maire disait que c'était des pamphlets,
23 là, pour faire du porte-à-porte, là, que c'était...
24 c'était vraiment de l'argent. Donc, moi, je fais
25 cette déclaration-là le matin et donc, pour moi,
26 c'est... puis je ne réponds pas vraiment à d'autres
27 questions, je me... je fais cette déclaration-là
28 puis je sens déjà que le parti, au niveau de
29 l'Assemblée Nationale, là, ce n'est pas fort, là.

30 Q. **[112]** Là, on est le quinze (15) novembre. Est-ce
31 que dans l'intervalle, vous avez eu des contacts
32 avec qui que ce soit d'autre au sujet de ce qui va
33 venir?

34 R. Oui. Oui, si vous faites référence au samedi, le...

1 Q. **[113]** Le treize (13) novembre.

2 Q. **[114]** ... le treize (13) novembre, bien oui,
3 j'avais une activité. C'était le Bal Viennois, qui
4 était une activité à Laval, une levée de fonds pour
5 la Commission scolaire de Laval et ma fille était
6 débutante. Et j'apprends, le samedi matin, que
7 madame Courchesne ne peut pas se présenter à
8 l'événement et donc, c'est moi qui ai l'honneur
9 d'être à la table d'honneur, à cette table
10 d'honneur-là, et en plus j'ai l'honneur d'être à la
11 table d'honneur avec le monsieur Vaillancourt.
12 Donc, moi je sais déjà qu'est-ce qui s'en vient,
13 et...

14 (10:27:15)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[115]** Attendez.

17 R. Oui.

18 Q. **[116]** C'est quand, cette...

19 R. Le samedi. Le samedi soir.

20 Q. **[117]** Donc, c'est avant ou après que vous ayez...

21 R. Avant la conférence de presse.

22 Q. **[118]** Avant la con...

23 R. Oui.

24 Q. **[119]** Avant que vous dénonciez publiquement...

25 R. Bien oui, mais moi j'avais déjà dénoncé à monsieur
26 Latreille. J'avais déjà tout dit l'his... J'avais
27 confirmé à monsieur Latreille les dires comme quoi,
28 là...

29 Q. **[120]** Mais le papier n'était pas encore sorti.

30 R. Non. Non.

31 Q. **[121]** O.K.

32 R. Exact. Exact. Je n'avais pas fait ma déclaration le
33 mardi matin. Et donc, le soir même, j'ai donc
34 l'événement, je suis à la table d'honneur avec

1 monsieur Vaillancourt, et j'ai... Bon, pour ceux
2 qui me connaissent un petit peu, j'ai un petit côté
3 baveux. Je ne le cache pas, ça a été... Et j'ai
4 laissé entendre à monsieur le maire qu'il y avait
5 des enquêtes sur lui, qu'il y avait des rumeurs
6 comme quoi il aurait donné des enveloppes, puis que
7 moi on m'avait approché, puis que moi j'avais... un
8 peu comme j'avais dit, comme ce que monsieur
9 Latreille avait dit, comme quoi, quand j'étais
10 candidat, j'ai dit : « Monsieur le Maire »... Puis
11 là il me pose des questions. Il dit : « Qu'est-ce
12 que tu as répondu? J'ai dit, bien moi, comme
13 candidat, j'ai toujours répondu comme quoi vous ne
14 m'avez jamais... comme député, pardon, j'ai
15 toujours dit que vous ne m'aviez jamais offert
16 d'enveloppe, jamais offert aucune donation, puis,
17 j'ai dit, c'est tout à fait vrai comme député. »
18 Mais j'ai... C'est la première fois que je peux
19 vous dire que j'ai vu monsieur Vaillancourt plus
20 nerveux. Moins détendu. Il a passé pas mal le reste
21 de la soirée sur son BlackBerry, et même il m'a
22 reparlé, après ça, en me disant : « Bien, c'est
23 quoi exactement? » Pour me faire reconfirmer un peu
24 ce que j'avais dit à monsieur Latreille. Comme quoi
25 je n'avais jamais, de mon côté, je n'avais jamais
26 reçu d'offre d'enveloppe alors que j'étais député.

27 Et, donc c'était, je ne sais pas, peut-être
28 un petit baume de ma part de le voir, là, aussi...
29 se démerder de même, là, mais oui. C'est un peu un
30 drôle de sentiment, vous allez dire que c'est une
31 drôle de réalité, mais pour moi c'était une petite
32 revanche, là. Je savais que tout ce que j'allais
33 vivre, de toute façon, je m'y attendais. Donc,
34 c'était un petit moment pour moi.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[122]** Vous avez eu des nouvelles de monsieur
3 Vaillancourt par la suite?

4 R. Non. Pas de lui... Pas... Bien oui. Oui, par une
5 mise en demeure. Mais, au préalable, le lundi, en
6 après-midi, juste avant que je quitte pour Québec,
7 son directeur de ca... Je pense que c'était son
8 directeur de cabinet. Je ne sais pas si c'était ce
9 rôle-là qu'il jouait. Monsieur Lafleur m'appelle
10 pour me recon... pour me dire que là il avait été
11 avisé que la nouvelle sortait, et qu'il allait y
12 avoir monsieur... En tout cas, que monsieur Ménard
13 allait sortir, et que, également, il voulait
14 reconfirmer un peu ce que moi j'avais dit. Comme
15 quoi je n'avais jamais eu d'enveloppe, là, ou
16 d'offre d'enveloppe alors que j'étais député. Donc,
17 c'est le seul commentaire après ça.

18 Q. **[123]** Le lendemain, c'est là que l'article de
19 monsieur Latreille paraît en ce qui vous concerne?

20 R. Bien, le soir même. Le lundi soir même, là monsieur
21 Latreille sort et fait son annonce comme quoi il y
22 a un autre député... Je ne sais pas s'il me nomme à
23 ce moment-là, je vais être honnête avec vous, là,
24 ça, je ne me souviens pas trop. Je sais que moi, le
25 lendemain, j'ai annoncé que j'avais ma conférence
26 de presse. Donc, je pense que les gens étaient
27 capables de faire un pour un, là. En tout cas, s'il
28 ne l'a pas dit... Je présume qu'il l'avait dit,
29 mais cette suite d'événements-là n'est pas très
30 claire dans mon esprit.

31 Q. **[124]** Vous avez mentionné il y a deux secondes que
32 vous avez reçu éventuellement une mise en demeure
33 de monsieur Vaillancourt?

34 R. Oui.

1 Q. **[125]** Est-ce que cette mise en demeure s'est fait
2 attendre?

3 R. Oh non! Oh non! C'est comme si elle était déjà
4 prête. Ça n'a pas été long. Le soir même, on
5 m'avait dit que j'allais avoir une mise en demeure
6 pour me rétracter. D'ailleurs, c'est là-dedans
7 qu'il avait mentionné comme quoi qu'il se gardait
8 tous les moyens possibles et imaginables pour me
9 poursuivre, moi et monsieur Ménard.

10 Q. **[126]** Madame Blanchette, peut-être si vous pouvez
11 afficher le document à l'onglet 1?

12 LA GREFFIÈRE :

13 Est-ce que vous allez la produire? C'est la pièce
14 754.

15

16 78P-754 : Mise en demeure envoyée par Gilles
17 Vaillancourt à Vincent Auclair

18

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Si on descend un petit peu dans le...

21 Q. **[127]** Est-ce que c'est bien la mise en demeure que
22 vous avez reçue à l'époque?

23 R. Tout à fait. Oui. Oui.

24 Q. **[128]** Et donc vous êtes mis en demeure, comme on
25 peut le voir, de vous rétracter?

26 R. Oui. Et c'est de là qu'il fait mention, d'ailleurs,
27 de la discussion avec monsieur Pierre Lafleur, là,
28 comme quoi je n'ai jamais reçu d'enveloppe, et,
29 sauf qu'il ne fait pas la distinction entre le fait
30 que, député et candidat. Mais c'était vraiment...
31 C'est... Oui, c'est complet.

32 Q. **[129]** Et on vous annonce qu'à défaut de vous
33 rétracter, des poursuites pourraient suivre.

34 R. Oui. Tout à fait.

1 Q. **[130]** Bon. Est-ce que ces poursuites ont suivi
2 éventuellement?

3 R. Finalement, non. Ça a terminé presque un an après
4 l'événement, comme quoi il a mentionné... il a
5 avisé comme quoi il ne me poursuivrait pas. Ça a
6 été vraiment un an. Il s'est donné vraiment un
7 délai presque complet d'un an. Il y a eu beaucoup
8 de tentatives pour essayer de me faire... de
9 demander que je me rétracte, il y a eu beaucoup de
10 tentatives de... mais toujours, toujours... il m'a
11 même... bien, regardez, après cette mise en demeure
12 là, c'est là, quelques jours après que mon père a
13 perdu tous ses dossiers de Ville de Laval. Il s'est
14 fait retirer, même, les mandats qu'il avait à ce
15 moment-là. C'est...

16 Q. **[131]** Vous avez déjà mentionné ça.

17 R. Oui.

18 Q. **[132]** On peut mettre à l'écran le deuxième
19 document...

20 MADAME LA GREFFIÈRE :

21 Vous le produisez, Maître?

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Que je vais produire aussi. Qui n'est pas dans
24 le... mais que vous avez reçu, Madame Blanchette,
25 je pense, plus récemment, qui est un historique des
26 factures payées aux fournisseurs de la Ville de
27 Laval concernant... si on peut voir, concernant une
28 entreprise appelée Auclair et Chartrand, entre
29 deux... premier (1^{er}) janvier deux mille six (2006)
30 au treize (13) juin deux mille treize (2013).

31

32 78P-755 : Honoraires payés au cabinet de
33 notaires Auclair et Chartrand par la
34 Ville de Laval entre 2006 et 2013

1 Q. **[133]** Auclair et Chartrand, c'est bien l'étude de
2 notaires votre père?

3 R. C'est l'étude de mon père.

4 Q. **[134]** Et si on va à la quatrième page, par exemple,
5 on voit qu'il y a quand même un certain nombre
6 de... en deux mille neuf (2009), là, septembre...
7 juin, juillet, septembre deux mille neuf (2009), il
8 y a un certain nombre de montants qui sont versés.
9 Et, si on va deux pages plus loin, qu'on descend
10 jusqu'en bas, qu'il y a un dernier paiement le neuf
11 (9) janvier... neuf (9) novembre deux mille dix
12 (2010). Et que, si on continue à faire le tour des
13 pages, les pages qui suivent, par la suite jusqu'à
14 aujourd'hui, plus aucun mandat ou, en tout cas,
15 plus aucune somme n'a été versée à Auclair et
16 Chartrand en rapport avec des mandats accordés par
17 la Ville de Laval à l'étude Auclair et Chartrand.
18 Est-ce que vous suggérez que c'est une réaction
19 directe... c'est votre impression que c'est une
20 réaction directe de...

21 R. Ah! c'est automatique, oui. C'est les commentaires
22 que des personnes... oui, pour moi c'est clair.

23 Q. **[135]** Donc, il y a des gens qui vous ont fait
24 part...

25 R. Ah! c'était... même mon père a dit : « Écoute,
26 c'est automatique », il a même eu les mentions
27 comme quoi il se fait retirer tous ses mandats.
28 C'était automatique.

29 Q. **[136]** Donc, cette attaque contre... bien, « cette
30 attaque » ou ce qui est perçu comme une attaque par
31 le maire Vaillancourt fait l'objet ou se voit
32 répondre de sa part par, d'une part, menace de
33 poursuites judiciaires...

34 R. Oui.

1 Q. **[137]** ... et, d'autre part, un certain nombre de
2 (inaudible) vos proches, là, d'un point de vue
3 commercial?

4 R. Oui.

5 Q. **[138]** Est-ce que vous avez eu l'occasion de
6 reparler au maire Vaillancourt par la suite?

7 R. Une seule fois, lors d'un événement avant Noël, où
8 c'était...

9 Q. **[139]** La même année, toujours en deux mille dix
10 (2010)?

11 R. Oui, toujours la même année, deux mille dix (2010).
12 Je quitte un événement, qui est le Noël magique des
13 pompiers, à Laval, et je quitte cet événement-là et
14 le maire fait un détour pour... il ne me regarde
15 pas pendant tous les moments, on est vraiment là,
16 éloigné l'un de l'autre. Moi, je quitte et je vais
17 chercher mon manteau, quand je sors le maire vient
18 me voir en me disant : « Écoute, prends le temps...
19 tu prendras le temps des fêtes pour y penser puis
20 on se reparlera au mois de janvier. J'ai dit,
21 écoutez, Monsieur le Maire, on n'a rien à se dire
22 puis on n'aura rien à se dire... là aujourd'hui
23 puis on a rien à se dire à ce moment-là », puis ça
24 a fini là. Ça a terminé la discussion que j'ai eue
25 avec le maire Vaillancourt.

26 Q. **[140]** Est-ce qu'il vous a réitéré votre désir que
27 vos rétractions... son désir, pardon, que vous vous
28 rétractiez?

29 R. Pas directement, non.

30 Q. **[141]** D'accord. Comment vous... vous,
31 personnellement, est-ce que vous avez senti,
32 disons, que vous étiez perçu, sur la scène
33 lavalloise, à défaut d'un meilleur terme, là...

34 R. Bien, j'ai donné l'expression, « persona non

1 grata » à Laval, et c'était vraiment ça. Du jour au
2 lendemain, j'étais... je n'étais plus invité à
3 aucun événement. Dès qu'il y avait des événements
4 qu'on peut dire Ville, que ce soit... puis, vous
5 savez, dans la vie d'un député, les activités
6 concrètes sur le terrain, ça veut dire les
7 organismes, les événements avec la population, même
8 si... on est au provincial, donc ce n'est pas nous
9 généralement qui faisons beaucoup d'événements.

10 Donc c'est beaucoup plus la ville qu'il y a
11 dans des événements, des fêtes de quartier et tout
12 ça. Donc le message était clair, je n'étais plus
13 invité puis même on me faisait très bien comprendre
14 que je n'étais pas le bienvenu. Même des fois, même
15 dans des événements provinciaux il fallait que je
16 mette presque mon gouvernement au pied du mur en
17 disant : « Écoutez là, c'est le maire ou c'est
18 moi. ». J'ai dit : « Moi, je ne peux pas, vous ne
19 pouvez pas inviter le maire puis ne pas
20 m'inviter. » puis j'ai dit : « Moi, je ne serai pas
21 à la même place que le maire. » c'était très clair
22 dans mon esprit. Je ne partagerai pas la même scène
23 que le maire Vaillancourt.

24 C'était, il y a eu un événement, puis ça a
25 été tellement un grand malaise que ça a confirmé
26 pourquoi je ne voulais pas être là puis pourquoi je
27 n'avais plus ma place là, de toute façon. Donc un
28 événement où le maire prend parole et il présente
29 tout le monde dans la salle, tous les conseillers,
30 tous les députés, et jamais, jamais, même pas
31 mentionné une seconde mon existence. Puis je peux
32 comprendre, écoutez là, il m'en veut à mort puis
33 c'est correct, c'est réciproque dans le sens que
34 moi, j'avais brisé sa réalité là, puis j'étais vu

1 vraiment comme un ennemi à abattre.

2 Q. **[142]** Est-ce que ça fait partie des éléments, je
3 pense que vous l'avez mentionné au début, mais je
4 veux juste confirmer, qui ont motivé votre
5 décision?

6 R. Ah! C'est sûr et certain que ça, ça a vraiment été
7 la dernière goutte qui a fait en sorte que non, je
8 quittais le monde de la politique parce que
9 c'était... Quand tu es député puis que tu es
10 présent puis que le but dans le fond, c'est d'être
11 présent dans le comté, c'est pour voir les
12 organismes, voir les gens, tu ne veux pas avoir de
13 frictions puis tu ne veux pas non plus mettre les
14 organismes, les organismes se faisaient presque
15 dire : « Bien regarde là, si tu es là ou si tu
16 participes, ils vont nous couper. On va avoir un
17 effet là, il va y avoir des effets clairs et nets
18 dans des événements. » Donc moi je ne veux pas
19 nuire à mes organismes. Les organismes vont
20 continuer bien après moi et c'était vraiment mon
21 approche donc, écoutez, moi, la seule chose que je
22 peux vous dire de positif que ça m'a donné c'est
23 que j'ai eu, à ce moment-là, j'ai commencé à avoir
24 des weekends. Donc c'était le seul côté positif que
25 je pouvais voir de cette réalité-là. Mais à part de
26 ça, c'était toujours dès qu'il arrivait quelque
27 chose, dès qu'il y avait un dossier qui se passait
28 à Laval, c'était des frictions, c'était toujours
29 des malaises.

30 Q. **[143]** Là, on a discuté un peu dans cette, moi je
31 vous ai laissé aller puis on a regardé les
32 réactions de monsieur Vaillancourt, mais les
33 réactions de monsieur Vaillancourt sont par rapport
34 à une version de votre témoignage ou de votre

1 histoire...

2 R. Oui.

3 Q. **[144]** ... qui n'est pas exactement celle que vous
4 avez donné aujourd'hui.

5 R. Oui.

6 Q. **[145]** Pour quelle raison vous avez éventuellement
7 décidé de modifier...

8 R. De ne pas tout dire? À la sortie c'est que, un, je
9 ne sentais pas le support de mon parti. Comme je
10 vous ai dit, une chance que j'avais quelques
11 collègues qui étaient là, mais je ne sentais pas le
12 support de mon parti, en tout cas le parti, la
13 machine, là. Je ne parlerai pas des collègues
14 députés. Mais je ne sentais pas le support, je
15 sentais vraiment que j'étais complètement abandonné
16 à ce niveau-là et, pour moi, c'était trop. C'était
17 trop de faire face aux deux.

18 Si en plus, si je quittais... parce que les
19 gens, j'ai lu plein d'affaires après ça dans les
20 journaux comme quoi qu'il y a quelqu'un au Parti
21 qui disait que j'avais laissé entendre que, moi, je
22 quitterais pour aller rejoindre l'ADQ. Voyons donc.
23 J'ai dit « C'est complètement des âneries ces
24 affaires-là. » et que j'aurais menacé de
25 démissionner. Écoutez, le plus grand malheur que
26 j'aurais eu, moi, moi je ne voulais pas
27 démissionner, je ne voulais pas... Premièrement,
28 vous savez qu'est-ce que ça signifie démissionner
29 dans un comté? Ça veut dire une partielle, ça veut
30 dire des frais majeurs et pour moi, malgré le fait
31 que je n'avais pas tout dit l'ensemble de... Je
32 n'avais pas fait quelque chose de mal. Moi, pour
33 moi, j'avais refusé la réalité avec le maire
34 Vaillancourt.

1 Donc, et la seule personne, l'impression
2 que j'avais, la seule personne qui payait le prix
3 en ce moment, puis c'était un peu ce que j'avais
4 peur en deux mille deux (2002), puis j'ai bien
5 compris que c'était au moins, mes craintes étaient
6 fondées, c'est que la seule personne qui paierait
7 le prix c'était moi. C'était facile, mais le seul
8 avantage, entre guillemets, que j'avais, c'est que
9 le gouvernement n'était pas majoritaire beaucoup.
10 On était soixante-quatre (64) députés, je pense, à
11 ce moment-là. On n'avait pas la... donc il y avait
12 aussi cette réalité-là politique qui fait... « Ils
13 vont me laisser tranquille. ». Au moins, en tout
14 cas, je n'avais pas réfléchi à ce moment-là qu'ils
15 pourraient même me demander de démissionner. Moi,
16 j'avais l'impression que mon parti m'aurait
17 soutenu. Sincèrement...

18 10:41:43

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[146]** Comment vous faites pour dire que votre parti
21 ne vous soutenait pas?

22 R. Bien, dans les discussions que j'ai eues avec
23 certaines personnes au Parti, quand j'ai dit :
24 « Écoutez, là. », j'ai dit : « Il va y avoir telle
25 chose qui va être annoncée là dans le, disons avec
26 monsieur Latreille, le lundi ou le mardi. », et
27 moi, j'ai réitéré, j'ai dit « Écoutez, j'ai tout
28 donné. C'est Georges Boudreault puis c'est Georges
29 Boudreault. » puis eux-autres après ça me disent
30 qu'ils ont vérifié avec... ils me rappellent, ils
31 me reparlent quelque temps après en me disant :
32 « Bien écoutez, on a vérifié avec Georges
33 Boudreault, puis il ne se souvient de rien. Il n'y
34 a personne qui ne se souvient de rien ». Donc, et

1 c'est comme un message, pour moi, c'est clair, là,
2 le parti m'a totalement abandonné, à ce moment-là,
3 en disant : « Bien regarde, là, c'est sûr et
4 certain que nous autres, on n'ira pas
5 publiquement »... moi, le message que j'ai c'est :
6 « Regarde, nous autres, on n'ira pas te défendre
7 publiquement ». C'est comme ça que je le perçois.
8 Et là, c'est ce sentiment-là que j'ai. Il n'y a
9 personne du parti qui m'appelle, il n'y a personne
10 qui me soutient, là, il n'y a personne, vraiment,
11 là... c'est une grosse machine le Parti Libéral,
12 quand même, là. Ce n'est pas un petit parti, donc,
13 pour moi, je m'attendais à ce que... d'avoir le
14 support du parti. Que les gens se tiennent puis que
15 le... bon, écoutez, c'est peut-être très naïf, là,
16 hein, écoutez, moi, je suis peut-être très naïf
17 dans ma vision de la politique, mais tu défends des
18 idéologies, tu défends des gens puis tu défends ton
19 parti. C'est ça, la politique. Et pour moi, je
20 m'attendais à ce que le parti, également, me
21 soutienne.

22 Q. **[147]** Ma question, en fait, était plutôt - je suis
23 bien content de vous entendre vous expliquer sur la
24 raison pour laquelle vous avez un peu trafiqué la
25 déclaration initiale - mais vous avez
26 éventuellement décidé de revenir.

27 R. Oui.

28 Q. **[148]** À la version plus exacte.

29 R. Oui, parce que comme je vous disais, il y avait...
30 la grosse inquiétude que j'avais, c'est la
31 poursuite du maire Vaillancourt, écoutez, moi, je
32 n'ai pas des moyens de me battre contre Gilles
33 Vaillancourt, là, moi, je n'ai pas un fond de
34 guerre puis je n'ai pas personne qui va payer mes

1 frais d'avocats, là. Je suis... l'Assemblée
2 Nationale ne défend pas mes... tant et aussi
3 longtemps que moi, je ne suis pas officiellement
4 poursuivi, l'Assemblée Nationale ne me défend pas.
5 Donc, si j'ai des frais et tout ça, c'est moi qui
6 assume tout ça. Donc...

7 Q. [149] Là, je ne vous suis pas trop parce que soit
8 il y a une poursuite, soit il n'y en a pas.

9 R. Non, mais écoutez, bien c'est ça, mais quand même,
10 il y a des étapes dans toute une préparation, il
11 peut y avoir beaucoup de... vous savez, quand vous
12 savez que vous avez au moins des gens, vous êtes
13 capable de faire... il y a un coût à se défendre,
14 aussi, au niveau des avocats et tout ça. Moi, je
15 n'avais pas les moyens puis je n'avais pas la
16 force, non plus, comme je vous disais, je me
17 sentais très isolé pour me défendre face à ça.
18 Donc, pourquoi j'ai... donc, mon inquiétude,
19 c'était surtout ça. C'était vraiment la crainte de
20 se faire poursuivre et tout vivre qu'est-ce qu'il y
21 a à vivre, là. Et donc, pour moi, je me disais :
22 « On va régler une chose à la fois. Tant que je
23 suis encore en fonction, tant que je suis encore
24 là », donc, au moins je me sens un peu moins seul,
25 si vous voulez, moins isolé parce qu'après ça, là,
26 je n'étais vraiment rien contre cette grosse
27 machine-là.

28 Q. [150] Mais qu'est-ce qui va faire que vous changez
29 d'avis?

30 R. Le fait que lorsque monsieur Vaillancourt annonce
31 qu'il ne me poursuivra pas. Ça, pour moi, c'est
32 comme le... là, on commence à respirer. Et je
33 rencontre à nouveau, au mois d'avril, mai, les
34 gens...

1 Q. **[151]** En quelle année?

2 R. En deux mille douze (2012). Donc, après le délai
3 d'un an, là, en tout cas, moi, j'étais toujours sur
4 l'impression qu'il avait un an pour décider de me
5 poursuivre ou pas, après le délai d'un an, donc,
6 là, je rencontre à nouveau les gens de - je pense
7 c'est Marteau - et là, volontairement je leur donne
8 toute... je dis... ils arrivent, premièrement, avec
9 des questions très claires, aussi, hein, des
10 questions très claires et là, je leur donne toute
11 ma version, de A à Z, ce que je viens de vous
12 livrer aujourd'hui.

13 Q. **[152]** Est-ce que vous aviez rencontré Marteau
14 auparavant? Vous dites vous rencontrez à nouveau,
15 j'ai cru comprendre ça.

16 R. Oui, oui, je l'ai rencontré avant et là, encore là,
17 j'avais joué avec les mots en disant : « Écoutez,
18 moi je n'ai pas... je n'ai jamais accepté l'argent,
19 je n'ai jamais accepté l'enveloppe, le contenu de
20 l'enveloppe », donc, pour moi, c'était, oui,
21 c'était jouer sur les mots, mais pour moi,
22 c'était... on ne me posait pas la question, on ne
23 me disait pas d'aller dans les détails, donc, moi
24 je suis resté vraiment... puis je vais vous dire,
25 honnête, j'avais peur que cette déclaration-là s'en
26 aille si jamais il y avait une poursuite formelle
27 par le maire Vaillancourt qui avait accès à ça,
28 mais là, je me voyais encore dans une situation,
29 comme une sorte de « spin » ou... le parti ne
30 reconnaît rien, j'ai Gilles Vaillancourt sur le dos
31 puis là, je suis pas mal isolé. Donc...

32 Q. **[153]** Puis vous avez en plus des déclarations
33 contradictoires.

34 R. Oui, en plus.

1 Q. **[154]** On s'entend là-dessus, là.

2 R. Oui, tout à fait.

3 Q. **[155]** Qui affectent votre crédibilité.

4 R. Énormément.

5 Q. **[156]** D'accord. Je n'ai pas d'autres questions
6 pour...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Nous allons suspendre, à ce stade.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

12 LA GREFFIÈRE :

13 Monsieur Vincent Auclair, vous êtes sous le même
14 serment.

15 R. Oui.

16 (11:16:27)

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Q. **[157]** Rebonjour, Monsieur Auclair. J'ai révisé un
19 peu mes notes, finalement j'aurais peut-être une ou
20 deux petites questions de précision à vous
21 demander.

22 R. Oui.

23 Q. **[158]** Tout à l'heure, vous nous avez donné une
24 liste de gens à qui vous aviez... avec qui vous
25 aviez discuté de ce qui s'était produit dans le
26 bureau du maire Vaillancourt et subséquemment en
27 deux mille deux (2002). Vous avez mentionné votre
28 épouse, madame Lalancette, votre père, votre ami et
29 attaché politique, monsieur Vezeau et un certain
30 nombre d'autres personnes. Cette liste, cette
31 énumération de gens avec qui vous avez discuté...

32 R. Oui.

33 Q. **[159]** ... c'est entre quelle période et... entre
34 quelle date et quelle date?

1 R. Bien, c'est clair qu'à partir de deux mille deux
2 (2002), ça, c'est sûr. Et par la suite, même après
3 deux mille dix (2010)... après deux mille dix
4 (2010) là aussi là, des collègues députés là aussi.

5 Q. **[160]** Non, non. Mais, la liste que vous avez donnée
6 tout à l'heure.

7 R. O.K. Oui. Bien, c'est pas mal en deux mille deux
8 (2002) et peut-être deux mille deux (2002), deux
9 mille... deux mille six (2006) peut-être à peu
10 près, autour.

11 Q. **[161]** O.K. Tout à l'heure, vous nous avez indiqué
12 que vous vous étiez senti abandonné par votre parti
13 puis que c'était la raison pour laquelle vous aviez
14 décidé peut-être de donner une version telle
15 qu'elle a été formulée éventuellement, et caetera,
16 et caetera, et que vous aviez pris un certain
17 nombre de décisions par la suite. L'impression que,
18 moi j'ai des suites des médias, c'est que quand
19 même vous avez obtenu du soutien de la part de
20 votre chef de parti. Est-ce que je me trompe là-
21 dessus?

22 R. Non, vous ne vous trompez pas, dans le sens que ça
23 n'a pas été un soutien immédiat. Mais, mon chef,
24 monsieur Charest, oui, par la suite a publiquement
25 dit qu'il me croyait...

26 Q. **[162]** D'accord.

27 R. ... et qu'il me soutenait.

28 Q. **[163]** S'il dit qu'il vous croyait, c'est que vous
29 en avez discuté avec lui.

30 R. Oui. Par la suite, j'en ai... bien, j'ai eu... il y
31 a eu la conférence de presse vers neuf heures
32 trente (9 h 30). Ensuite, on a toujours... avant,
33 parce que c'était en Chambre, c'est le mardi, donc
34 conférence de presse. Et ensuite, j'ai rencontré

1 monsieur Charest là après le caucus et de là je lui
2 ai fait part là que... parce que sur le coup, il
3 n'était pas vraiment sorti là, il était très... peu
4 loquace, si on peut dire là, au moment. Et après
5 ça, je lui ai dit : « Bien, écoutez, Monsieur
6 Charest, moi... », puis là j'ai raconté l'histoire
7 puis que, moi, mon intention, ce n'était pas de...
8 puis je n'ai jamais eu l'intention de mettre le
9 Parti non plus dans le trouble, ce n'était pas mon
10 intention. Sauf qu'à ce moment-là, j'ai bien
11 manifesté mon désarroi. Moi, j'étais complètement
12 abattu quand, ça, c'est arrivé. Et là je lui ai
13 laissé comprendre que : « Écoutez, moi, s'il le
14 faut... ». Bon. Je n'avais pas grand-solution
15 devant moi là, c'était clair. Mais, après ça,
16 monsieur Charest, oui, il est sorti, puis il m'a
17 dit qu'il m'appuyait.

18 Q. **[164]** Je n'ai pas d'autre question, Madame la
19 Présidente. Par contre, je sais que mon collègue...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 ... maître Longtin, voulait faire une observation
24 ou deux à propos de...

25 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

26 Très brièvement, Madame la Présidente. C'est en
27 relation...

28 LA PRÉSIDENTE :

29 Une observation ou des questions?

30 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

31 Non, c'est en lien avec une pièce.

32 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

33 C'est en relation avec une pièce.

34

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ah! Avec une pièce.

3 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

4 C'est suite à une discussion que j'ai eue avec mon
5 confrère. C'est concernant le document intitulé
6 « Historique des factures payées aux fournisseurs »
7 qui a été produit dans le cadre... dans le cours du
8 témoignage.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui.

11 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

12 Simplement indiquer qu'il s'agit d'un document
13 public qui a été fourni par Ville de Laval, comme
14 bien d'autres d'ailleurs, à la Commission.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui. Oui.

17 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

18 Ma précision est la suivante : c'est que d'aucune
19 façon ça doit être interprété ou compris comme une
20 renonciation au secret professionnel auquel est
21 également tenu le notaire, en relation avec les
22 factures énumérées, le contenu des factures. C'est
23 seulement... c'est la précision que je voulais
24 apporter.

25 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

26 Si je peux préciser autre chose, à la rigueur, de
27 notre point de vue, ces factures ne sont... enfin,
28 ces états de paiements ne sont produits que pour
29 démontrer qu'ils cessent après une date là, en
30 conformité avec le témoignage.

31 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

32 C'est bien ce que j'ai compris d'ailleurs. Voilà!

33 LA PRÉSIDENTE :

34 Donc, ce qui veut dire que ce que les factures

1 démontrent, c'est qu'il n'y a plus... la Ville de
2 Laval n'a plus eu recours aux services
3 professionnels de cette personne-là.

4 (11:21:31)

5 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

6 Ce que semble démontrer l'historique des
7 factures...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui. Oui.

10 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

11 ... c'est qu'il n'y aurait pas eu de facturation de
12 la part du cabinet Auclair et Chartrand après la
13 date...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Le neuf (9) novembre deux mille dix (2010).

16 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

17 Semble-t-il. C'est ça.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Non, avant ça.

20 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

21 Alors ça, écoutez...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Non. Le neuf (9) novembre deux mille dix (2010).

24 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

25 C'est ça.

26 LA PRÉSIDENTE :

27 Après le neuf (9) novembre deux mille dix (2010),
28 il n'y a plus de factures...

29 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

30 Factures transmises par le cabinet.

31 LA PRÉSIDENTE :

32 Exactement.

33 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

34 Écoutez, ma remarque, c'est simplement, c'est

1 purement technique. C'est qu'il n'y a pas de
2 renonciation au secret professionnel.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Mais c'est sûr qu'on ne va pas dans la nature
5 des...

6 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

7 Exactement. C'est...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... des contrats qui étaient, ou des... Non pas des
10 contrats, mais des services professionnels
11 rendus...

12 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

13 Des services professionnels.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Exactement.

16 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

17 C'est l'objet de ma remarque.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Non. C'est juste les factures, et...

20 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

21 L'historique.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 D'ailleurs, je pense que c'est ce que...

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25 Oui.

26 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

27 Voilà.

28 LA PRÉSIDENTE :

29 ... maître Lussiaà-Berdou voulait démontrer. En
30 fait, ce n'est pas... C'est le témoin qui dit que
31 dès après cette sortie publique, son père n'a plus
32 eu de mandats de la Ville.

33 Q. [165] C'est ça?

34 R. C'est exactement ça.

1 Q. **[166]** Voilà. Merci, Maître Longtin.

2 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

3 Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Est-ce que des parties désirent contre-interroger
6 le témoin?

7 Me MICHEL DÉCARY :

8 Puisque vous me regardez...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui. Je vous regarde.

11 Me MICHEL DÉCARY :

12 Ma réponse est non, Madame la Présidente. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Maître Décary. Parfait.

15 Q. **[167]** Alors merci beaucoup, Monsieur Auclair.

16 R. Merci, Madame la Présidente, Monsieur le
17 Commissaire. Merci.

18 Q. **[168]** Merci.

19

20 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

21

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Madame la Présidente, je me permets de prendre la
24 balle au bond. Pour le prochain témoin, il s'agit
25 de maître Pierre L. Lambert. Toutefois, avant le
26 début de son témoignage, maître Pierre Poulin, du
27 DPCP, veut s'adresser aux commissaires. Je lui
28 laisse donc la parole.

29 LA PRÉSIDENTE :

30 Je me demande pourquoi. Alors, je présume que c'est
31 une requête que vous voulez que nous mettions sous
32 scellés?

33 (11:23:36)

34

1 Me PIERRE POULIN :

2 Oui, il s'agit de, à l'égard de monsieur Lambert,
3 d'une requête en ordonnance d'interdiction de
4 publication différée du témoignage de monsieur
5 Lambert, et également à l'égard de monsieur Bahjat
6 Ashkar qui a témoigné hier. La requête n'était pas
7 prête, puisqu'il est arrivé... Nous n'avions pas
8 son nom au préalable. Alors, j'ai déposé deux
9 copies de la requête avec affidavit et la pièce R-
10 2. Et je vous demanderais d'ordonner, donc, le
11 scellé et la non-publication du contenu de la
12 requête.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors voilà, c'est fait. Donc, il y a ordonnance de
15 non-publication du contenu de la requête, et de
16 même que les scellés relativement à la requête.

17 Me PIERRE POULIN :

18 Merci.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Donc, je demanderais à maître Pierre Lambert de
21 bien vouloir s'approcher.

22 Me CHRISTIAN DESJARDINS :

23 J'en profite pour me présenter. Christian
24 Desjardins pour maître Lambert.

25 LA PRÉSIDENTE :

26 Alors bienvenue, Maître Desjardins.

27

28

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce treizième (13ième) jour
2 du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 PIERRE L. LAMBERT, avocat

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[169]** Bonjour Maître Lambert.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[170]** Peut-être, comme à l'habitude, d'emblée, on
14 va apprendre un peu plus à vous connaître, donc on
15 va faire le parcours de votre formation ainsi que
16 de votre cheminement professionnel. Donc,
17 commençons par le début. Vous êtes avocat?

18 R. Je suis avocat, oui.

19 Q. **[171]** Vous avez gradué en quelle année?

20 R. J'ai gradué en mil neuf cent soixante-treize
21 (1973), et j'ai été assermenté le sept (7) janvier
22 mil neuf cent soixante-quinze (1975), suite, après
23 le...

24 Q. **[172]** L'École du Barreau.

25 R. Après l'École du Barreau et le stage. Et je n'étais
26 pas disponible pour y aller à l'assermentation du
27 vingt et un (21) décembre, donc je suis une
28 promotion soixante-quinze (75).

29 Q. **[173]** Vous auriez été soixante-quatorze (74), dans
30 le fond.

31 R. J'aurais été soixante-quatorze (74), pour ceux que
32 ça intéresse.

33 Q. **[174]** D'accord. Et vous avez complété votre
34 baccalauréat en droit à quelle université?

1 R. À l'Université de Montréal.

2 Q. **[175]** O.K. Où avez-vous effectué votre stage
3 professionnel?

4 R. J'ai effectué mon stage chez Lefebvre Mercure, un
5 cabinet à Laval... à Laval.

6 Q. **[176]** À ce moment-là, quelle était la pratique?

7 R. C'était un bureau qui faisait... c'était un bureau
8 relativement important parce qu'il avait déjà six
9 ou sept avocats à Laval et c'est un bureau qui
10 faisait du droit immobilier, du droit des affaires,
11 du droit du travail puis peut-être il touchait un
12 peu au municipal.

13 Q. **[177]** Vous avez fait un peu de tout, bref, pendant
14 votre stage?

15 R. Pendant le stage, oui, mais surtout en immobilier
16 puis en droit des affaires.

17 Q. **[178]** Est-ce que vous avez d'autres formations
18 académiques, Maître Lambert?

19 R. Je n'ai pas d'autres formations académiques.

20 Q. **[179]** Si on regarde maintenant votre parcours
21 professionnel. Donc, je comprends que vous avez
22 complété votre stage et ensuite vous avez été
23 assermenté donc, en janvier soixante-quinze (75)?

24 R. Oui.

25 Q. **[180]** Et, à ce moment-là, qu'est-ce que vous avez
26 fait?

27 R. J'ai travaillé quelques mois au bureau Lefebvre
28 Mercure et par la suite j'ai fondé mon propre
29 cabinet, à Laval, sur le boulevard St-Martin, en
30 juillet soixante-quinze (75). J'ai pratiqué pendant
31 quinze (15) ans. À ce moment-là je suis parti du
32 bureau de Lefebvre Mercure puis il y a quelques
33 avocats qui m'ont suivi.

34 Q. **[181]** Juste... je vous arrête. Juste avant de

1 passer à l'autre étape on va passer sur les quinze
2 (15) premières années.

3 R. Oui.

4 Q. **[182]** Donc, vous êtes à votre compte mais vous
5 partagez des bureaux avec...

6 R. Non, mais, c'est ça, quand je suis parti de chez
7 Lefebvre Mercure il y a quelques avocats qui m'ont
8 suivi et on a eu un cabinet, au début on était
9 trois puis par la suite on a pris de l'ampleur, là,
10 on a pris plusieurs autres avocats, qui se sont
11 joints à notre cabinet.

12 Q. **[183]** À ce moment-là on est dans les années quatre-
13 vingt-dix (90)?

14 R. Ah! oui... bien, jusqu'à quatre-vingt-dix (90), je
15 suis demeuré sur le boulevard St-Martin. Le bureau
16 avait à ce moment-là sept, huit avocats. Et on a
17 fusionné avec un autre cabinet, qui était l'ancien
18 bureau Trudeau Leduc, qui était devenu Leduc
19 Drouin. Et mon cabinet portait, à ce moment-là, le
20 nom de Lambert Pépin et on a fusionné en Trudeau
21 Leduc, et on est déménagés près du Carrefour Laval,
22 sur le boulevard Daniel-Johnson, donc dans le
23 quartier des affaires de Laval.

24 Q. **[184]** Là, juste pour que je vous suive bien, on est
25 toujours dans les années quatre-vingt-dix (90)?

26 R. Là on est rendus en quatre-vingt-dix (90).

27 Q. **[185]** O.K. Donc, juste... la période soixante-
28 quinze - quatre-vingt-dix (75-90).

29 R. Oui?

30 Q. **[186]** Quelle pratique avez-vous?

31 R. Ah! pendant la période...

32 Q. **[187]** Quel genre de dossiers?

33 R. Pendant la période soixante-quinze (75) à quatre-
34 vingt-dix (90), je n'ai jamais... d'abord, je me

1 suis orienté sur le droit immobilier mais, en
2 général, droit des affaires, que j'ai vraiment
3 spécialisé. Alors, ma pratique comme droit des
4 affaires, je faisais du droit immobilier, du
5 corporatif évidemment, ce qu'on appelle souvent le
6 transactionnel, donc les achats, des ventes, des
7 conventions d'actionnaires, et des dossiers de
8 financement où on représentait des institutions
9 financières. L'ensemble du cabinet faisait,
10 évidemment, du droit civil et les domaines
11 particuliers du droit civil ou la spécialité qui
12 tourne autour d'un cabinet de moyenne envergure
13 pour une banlieue comme Laval, qui était quand même
14 une Ville en croissance, donc on avait beaucoup de
15 clients locaux.

16 Q. **[188]** Et donc, jusqu'au années quatre-vingt-dix
17 (90). Donc, vous vous associé avec... vous faites
18 une fusion...

19 R. Oui.

20 Q. **[189]** ... qui va devenir Trudeau Leduc comme
21 entité?

22 R. Non, ça s'appelait Leduc Lambert.

23 Q. **[190]** Leduc Lambert.

24 R. Maître Trudeau avait été nommé juge à la Cour
25 supérieure, je pense, à ce moment-là.

26 Q. **[191]** D'accord. Et là donc, vous vous associez avec
27 maître Leduc pour faire Leduc Lambert?

28 R. Avec Leduc et on était maintenant une douzaine
29 d'avocats. Et le bureau de Leduc faisait du
30 municipal spécialisé en évaluation, expropriation
31 et, moi, je faisais le droit des affaires et il y
32 avait une équipe qui faisait du droit civil à
33 l'intérieur du cabinet. Alors, j'ai continué mon
34 travail en droit des affaires et je faisais un peu

1 de gestion du bureau... la gestion du bureau à ce
2 moment-là.

3 Q. **[192]** Votre association avec maître Leduc va durer
4 combien de temps?

5 R. Ah! elle va durer six, sept ans, jusqu'au moment où
6 il s'est... je pense que, de mémoire, là, jusqu'au
7 moment où il est venu en moins bonne santé. Et puis
8 à ce moment-là il avait transféré sa pratique chez
9 Lavery, de Billy, mais il est décédé peu de temps
10 après.

11 Q. **[193]** Est-ce que vous vous êtes trouvé un nouvel
12 associé ou vous avez continué à voler de vos
13 propres ailes?

14 R. À ce moment-là, j'avais des avocats, qui pouvaient
15 être des associés à l'intérieur, qui ont continué à
16 travailler avec moi. Le bureau a porté le nom de
17 Lambert Cormier pendant quelque temps et par la
18 suite on s'est appelés Lambert et associés, jusqu'à
19 deux mille cinq (2005).

20 Q. **[194]** Vous avez toujours... en ce qui vous
21 concerne, évidemment, c'était toujours le même
22 genre de pratique, le même type de dossier?

23 R. En ce qui concerne la pratique, c'était toujours la
24 même. Et on avait, quand on a des clients qui sont
25 en droit des affaires, donc on a une clientèle, ce
26 n'est pas des dossiers qu'on traite mais on traite
27 au niveau d'une clientèle. Lorsqu'on traite une
28 clientèle en droit des affaires bien,
29 effectivement, ils ont des problèmes de terrain,
30 ils ont des problèmes de relations de travail, ils
31 ont des problèmes de congédiement, il y a toutes
32 sortes de choses donc j'avais des gens autour de
33 moi qui étaient habilités aussi dans ces dossiers-
34 là donc je devenais un conseiller juridique

1 d'entreprise et j'ai développé davantage ma
2 clientèle à ce moment-là de cette façon-là.

3 Q. **[195]** D'accord. Et donc vous opérez de cette façon-
4 là jusqu'en deux mille cinq (2005)?

5 R. Oui.

6 Q. **[196]** Et qu'est-ce qui va se passer en deux mille
7 cinq (2005)?

8 R. Bien, je voyais arriver, premièrement je voyais
9 arriver deux mille cinq (2005) qui était, où
10 j'arrivais à cinquante-cinq (55) ans, j'avais un
11 bail bientôt à renouveler, j'avais différentes
12 choses et je voulais me consacrer davantage à ce
13 que j'aimais le plus, c'est le droit des affaires
14 puis pouvoir donner plus de temps à ça. Je passais
15 énormément de temps depuis que j'étais vraiment
16 l'associé principal du cabinet, je passais
17 énormément de temps à m'occuper de l'administration
18 et ça, ça va du photocopieur à la gestion du
19 personnel, à la facturation et à suivre tous ces
20 avocats-là pour qu'ils marquent leur temps puis
21 qu'on pense à tout facturer donc, à un moment
22 donné, je me suis dit « Il faut que je joigne un
23 autre cabinet qui va pouvoir m'offrir tous les
24 services et dans lequel je vais pouvoir, moi, me
25 réaliser à mes dossiers. ». Puis je voulais aussi,
26 pas parce que je voulais travailler plus, mais je
27 voulais aussi me donner un peu de temps
28 personnellement et à ma famille.

29 Q. **[197]** D'accord. Et dans cette optique-là, dans cet
30 objectif-là...

31 R. Oui.

32 Q. **[198]** ... quelle décision allez vous prendre?

33 R. Bien là, j'ai commencé, on peut dire, à magasiner
34 un peu les opportunités qu'il y avait. D'abord sur

1 les cabinets qui existaient à Laval. Moi, je suis
2 arrivé assez tôt à Laval, mes parents ont déménagé
3 au début des années cinquante (1950) à Laval et je
4 n'ai connu que Laval donc je ne voulais pas aller
5 travailler au centre-ville de Montréal, bien que
6 j'aurais pu avoir des opportunités intéressantes,
7 j'aimais mieux rester dans le territoire et dans la
8 communauté.

9 Donc, dans les possibilités qu'il y avait,
10 il y avait quelques possibilités et, parmi les
11 propositions qui étaient intéressantes, c'était
12 celle de chez Dunton Rainville qui me permettait de
13 m'implanter avec tous mes gens, mes collaborateurs
14 qui m'ont suivi et de pouvoir développer ma
15 clientèle et, surtout, mieux la servir parce qu'à
16 ce moment-là je n'avais plus la responsabilité de
17 superviser des gens qui sont dans d'autres sphères
18 du droit tel le droit civil, le droit du travail,
19 CSST, des choses comme ça, où là, il y avait déjà
20 plus de spécialistes.

21 Donc, c'était beaucoup plus agréable pour
22 moi, ça me donnait plus de temps pour m'occuper de
23 mes dossiers puis de m'occuper de ma clientèle et
24 de prendre des mandats plus intéressants.

25 Q. **[199]** O.K. Et quelle forme cette association va
26 prendre? Parce que vous parlez que vous avez...

27 R. J'ai...

28 Q. **[200]** ... un des avantages...

29 R. Oui, mais...

30 Q. **[201]** ... c'était que votre équipe pouvait vous
31 suivre.

32 R. Je suis devenu, oui, mais, j'étais admis comme
33 associé réel dans la société et on a pris en
34 charge, il restait quelques mois à mon bail, bien

1 le cabinet Dunton Rainville a pris en charge ces
2 responsabilités-là, mon personnel qui me suivait,
3 qui m'avait accompagné depuis plusieurs années déjà
4 et on a tous été intégrés et je suis devenu l'un
5 des associés réels de la société Dunton Rainville.

6 Q. [202] Quand vous parlez de votre équipe et de votre
7 personnel, est-ce que c'est une grosse équipe? On
8 parle de combien de personnes?

9 R. J'avais, à ce moment-là, deux avocats qui m'ont
10 suivi, il y en avait plusieurs, ils ont tous eu des
11 offres pour devenir des employés mais à ce moment-
12 là il y a eu deux qui ont suivi, il y en a qui se
13 sont placés puis il y en a qui sont partis chez les
14 concurrents ou des concurrents, ça ne veut pas
15 dire concurrents, on va dire des concurrents, et
16 tout ce qui est de clérical a été intégré.

17 Mais, évidemment, le rythme du bureau ou la
18 forme du bureau ou ce que j'allais dire c'est la
19 façon d'opérer par rapport à ce que j'opérais moi,
20 dans mon bureau à l'époque, c'est-à-dire que les
21 questions, quand les gens avaient des questions,
22 des permissions ou quoi que ce soit, ils venaient
23 me voir, ils s'adressaient à moi alors que là, bien
24 évidemment, c'est un bureau qui est structuré, il y
25 a des personnes en charge des ressources humaines,
26 en charge des ressources matérielles, etc., donc je
27 n'avais plus de mot à dire puis il y a des gens
28 qui, je veux dire, étaient habitués à une gestion
29 plus près mais je peux dire que mes éléments qui,
30 tous les éléments ou tous mes collaborateurs ou
31 collaboratrices qui sont demeurés là, ils sont
32 encore, ils étaient encore fidèles encore tout
33 récemment là. Il n'y a aucun problème avec ça. Les
34 gens se sont bien acclimatés, dans l'ensemble.

1 Q. **[203]** Et...

2 R. Si ça répond à votre question, là...

3 Q. **[204]** Oui, oui.

4 R. ... ou si ça ne répond pas à votre question...

5 Q. **[205]** Ça y répond. Inquiétez-vous pas, si ça ne
6 répond pas, je vais me faire un devoir de vous la
7 reposer de façon à ce qu'on puisse obtenir
8 l'information qu'on recherche. Est-ce que vous êtes
9 toujours associé avec ce cabinet-là?

10 R. J'ai terminé mon association et conclut une entente
11 de retrait de la société, qui est devenue effective
12 le trente et un (31) mai dernier. Actuellement, je
13 suis à transférer les dossiers, la clientèle, on
14 informe la clientèle de la situation et je vais
15 demeurer disponible pour les collègues qui vont
16 poursuivre les mandats pour les assister, leur
17 donner de l'information. Je me suis engagé à
18 demeurer disponible et à collaborer avec le bureau.
19 Mais c'est une situation où mon retrait est
20 effectif depuis le trente et un (31) mai dernier.

21 Q. **[206]** O.K. Et j'avais oublié de vous poser la
22 question, mais on sait que c'est en deux mille cinq
23 (2005), mais à quel moment, en deux mille cinq
24 (2005), vous avez joint les rangs du cabinet Dunton
25 Rainville?

26 R. Ah, c'était effectif, premier (1^{er}) janvier. Le
27 déménagement s'est fait un peu plus tard, mais à
28 partir du premier (1^{er}) janvier...

29 Q. **[207]** Deux mille cinq (2005)?

30 R. ... deux mille cinq (2005), la papeterie, et
31 caetera, donc, ça s'est discuté un peu avant, mais
32 comme les fins d'année des sociétés sont toujours
33 un trente et un (31) décembre, bien à ce moment-là,
34 c'est devenu effectif le premier (1^{er}) janvier.

1 Q. **[208]** Et combien de dossiers environ, juste une
2 idée de grandeur, là, vous amenez avec vous chez
3 Dunton Rainville?

4 R. En chiffres ou en... moi, je parle plus...

5 Q. **[209]** En honoraires ou en nombre de dossier, là.

6 R. ... oui, c'est ça, en clientèle... en clientèle,
7 j'ai toujours été autour d'un million (1 M\$)... mon
8 minimum, ça a été un million (1 M\$) dans les années
9 antérieures, mais à ce moment-là, je suis plus près
10 d'un million trois (1,3 M\$), un million quatre
11 (1,4 M\$), mais on sait que dans une année, il y a
12 des transactions qui sont plus grandes, il y a des
13 transactions qui sont moins importantes.

14 Q. **[210]** Donc, c'est un chiffre qui va varier?

15 R. C'est un chiffre qui va varier, mais dans les
16 meilleures années, même chez Dunton, j'étais
17 quelqu'un qui générait plus que ça, là,
18 effectivement, parce qu'il y a eu... j'ai eu
19 l'opportunité de faire des... d'avoir des mandats
20 intéressants et aussi, mes clients ont bougé plus,
21 je veux dire, vous avez des clients qui prennent de
22 l'expansion, qui font des acquisitions, bien ça
23 vous fait faire des honoraires, mais ça vous fait
24 faire aussi beaucoup d'heures à travailler dans ces
25 dossiers-là.

26 Q. **[211]** Quand vous parlez d'honoraires, pour être sûr
27 que tout le monde...

28 R. Oui.

29 Q. **[212]** ... je comprends ce que vous me dites parce
30 que je suis avocat aussi, mais juste pour être
31 certain qu'on comprenne, donc, vous parlez
32 d'honoraires professionnels d'avocat facturés à des
33 clients qui ont été amenés au bureau par vous?

34 R. Oui, c'est ça. Alors, ou les services accomplis par

1 moi-même ou facturés par des avocats du bureau,
2 mais dont le client, je suis le responsable, donc,
3 le responsable client c'était moi-même, puis le
4 responsable dossier, ça pouvait être, si c'était du
5 droit du travail ou d'autres, des questions de
6 litige, d'autres avocats, mais dans l'ensemble, ça
7 générerait ça. Alors, ça occupait d'autres avocats
8 dans le bureau.

9 Q. **[213]** Donc, en d'autres termes, c'est le montant
10 qui était facturé à vos clients?

11 R. Montant facturé à mes clients mais ça c'est un
12 montant...

13 Q. **[214]** Peu importe qui faisait le travail?

14 R. ... avant taxes, évidemment, là...

15 Q. **[215]** Oui.

16 R. ... mais avant taxes et déboursés, là, c'est comme
17 ça qu'on se jauge, on s'évalue, oui.

18 Q. **[216]** Et encore une fois, une idée de grandeur
19 parce que...

20 R. Oui.

21 Q. **[217]** ... je ne veux pas rentrer dans le secret
22 professionnel non plus, mais juste pour une idée de
23 grandeur de façon... une vision macro, votre
24 clientèle, là, quelle est sa description de la
25 clientèle type que vous aviez?

26 R. Ah, ma clientèle type, c'est, on pourrait dire
27 soixante-quinze pour cent (75 %) de clientèle, si
28 on parle en clients, qui sont des entreprises et la
29 différence, c'est surtout des organismes à but non
30 lucratif ou des organismes publics. J'ai quand même
31 une bonne, au cours des années, j'ai développé à
32 l'intérieur du droit corporatif, une... on pourrait
33 dire, une sous-spécialité, mais c'est quand même
34 important, des organismes à but non lucratif puis

1 ça, on peut penser « organisme à but non
2 lucratif », on peut penser à un club de l'âge d'or,
3 mais on peut aussi penser à un club de golf, on
4 peut penser à des organisations qui sont beaucoup
5 plus importantes puis qui ont... qui peuvent avoir
6 cinquante (50) ou cent (100) employés ou cent
7 cinquante (150) employés, mais c'est encore un
8 organisme à but non lucratif. Un organisme à but
9 non lucratif, c'est une personne morale, puis une
10 personne morale, bien c'est comme une corporation
11 ordinaire, ça fait des contrats, ça a des employés,
12 les employés peuvent avoir des syndicats, ça touche
13 toutes les sphères du droit, ça achète des
14 bâtiments, ça signe des baux. On rencontre les
15 mêmes éléments, sauf qu'au niveau de... On pourrait
16 parler de la régie interne des règlements... des
17 règlements internes, et puis la gouvernance.

18 Bien, évidemment, on est régi par une autre
19 loi, ou d'autres dispositions de la loi. Au Québec
20 c'était la, c'est la partie 3, au fédéral c'est la
21 partie 2, maintenant ils viennent de faire une
22 nouvelle loi qui va régir les corporations à but
23 non lucratif au niveau fédéral. Mais, sur ça, on en
24 a autour de nous, plein, et, évidemment, il y a peu
25 de gens qui se donnent la peine de regarder comment
26 ça fonctionne, puis d'établir les mécanismes, puis
27 d'aider les organismes. Donc, comme je vous disais,
28 ça c'était important.

29 Parmi les organismes publics, bien,
30 évidemment, il y avait des mandats que j'ai obtenus
31 de... ou que, c'est ça, que j'ai obtenus ou que
32 j'ai effectués pour le compte de Ville de Laval,
33 mais il y avait... Il y a eu d'autres organismes
34 publics.

1 J'ai travaillé également pour la CRÉ de
2 Laval, j'ai travaillé aussi à d'autres moments
3 pour, je ne sais pas, Laval Technopole, ou des
4 choses qui sont dans le giron paramunicipal, mais
5 pour lequel on avait besoin de mes services,
6 notamment pour l'aspect organismes à but non
7 lucratif et régie interne.

8 Q. [218] Donc je comprends de votre réponse, dans le
9 fond, que la... Comment je pourrais dire... La
10 chose qu'est un OSBL est très particulière à des
11 règles propres qui diffèrent, dans le fond, de la
12 personne morale traditionnelle, de l'entreprise, de
13 la compagnie, là...

14 R. En fait, c'est...

15 Q. [219] ... comme on la connaît communément.

16 R. Oui. Mais en fait, c'est qu'on s'imagine qu'il y a
17 beaucoup de choses qui sont différentes, parce que,
18 la plupart du temps, les gens qui sont dans des
19 organismes à but non lucratif, ils sont là en
20 grande partie sur un plan de bénévolat. Et par la
21 suite, quand l'organisme est assez important, là
22 l'organisme se dote de directeurs, de directrices
23 générales, et se dote d'une structure
24 administrative, des cadres, et caetera, mais quand
25 on est capable d'expliquer puis de vulgariser, ou à
26 des conseils d'administration ou à des gens qui
27 participent dans des organismes à but non lucratif,
28 que, en fait, c'est une personne morale, puis ça
29 peut agir comme n'importe quelle entreprise, mais
30 qu'il y a des règles à respecter, et souvent, les
31 difficultés, c'est d'établir, de s'asseoir et
32 d'établir les règlements généraux, là, qu'on
33 appelle aussi les règlements intérieurs, ou
34 internes, puis les règlements généraux, c'est tout

1 le processus des élections, de remplacement,
2 puis... Il y a des fausses, comment dire, des
3 fausses idées que les gens se donnent, que dans un
4 organisme c'était comme ça, puis ils arrivent dans
5 un autre puis c'est autrement. Donc, il faut
6 souvent les informer puis les structurer sur cet
7 aspect-là. Donc, ça nécessite... Ça nécessite
8 beaucoup de contacts.

9 Et, si on prend une ville comme Laval, il y
10 a beaucoup d'organismes à but non lucratif, et,
11 comme je vous dis, il y a... Que ça soit, un jour
12 j'ai travaillé pour l'aide aux personnes âgées en
13 résidence, ou pour d'autres, dans d'autres domaines
14 comme l'organisme la Fête des voisins, ou des
15 choses comme ça, on ne pense pas qu'à chaque fois
16 qu'il y a un événement ou un organisme, il y a
17 aussi une structure légale qui est derrière ça, et
18 que les administrateurs qui sont là, la plupart du
19 temps des bénévoles, ont des responsabilités
20 personnelles s'il y a des choses qui ne sont pas
21 faites. Donc il faut les informer, les structurer,
22 puis mettre des mécanismes à l'intérieur pour ça.

23 Q. **[220]** Donc, le gros de votre travail va être
24 surtout la mise sur pied...

25 R. Mise sur pied.

26 Q. **[221]** ... puis le...

27 R. Le suivi.

28 Q. **[222]** De donner le premier envoi.

29 R. Oui, le suivi. Évidemment, bien, quand on travaille
30 avec des organismes à but non lucratif, lorsqu'il
31 arrive un bail, un contrat, un engagement, ou même
32 une requête en accréditation, même si ce n'est pas
33 mon domaine, la première personne que les gens
34 appellent, ils appellent leur conseiller juridique,

1 qui doit les diriger.

2 Alors c'est... C'est dans ce sens-là que ce
3 domaine-là, beaucoup de mes confrères ne le
4 regardent pas de la même façon, parce qu'ils disent
5 c'est des gens qui n'ont pas nécessairement
6 toujours les moyens de payer des services, mais il
7 n'y a pas seulement que des... Il y a différents
8 niveaux d'organismes à but non lucratif, comme il y
9 a différents niveaux de PME. Puis il y en a qui ont
10 besoin d'un service d'avocat pour deux cent
11 cinquante dollars (250 \$) par année, puis il y en a
12 d'autres qui vont en payer pour cent mille dollars
13 (100 000 \$) par année. Mais ça, on le sait... On le
14 sait juste après. L'idée, c'est d'établir une
15 clientèle. Puis moi j'ai servi ce domaine-là, que
16 je voyais qu'il y avait un champ qui était assez
17 inoccupé. C'était comme un créneau qui était
18 intéressant, puis ça se dit d'un à l'autre, que :
19 « Bon, bien, lui est capable de t'aider à
20 structurer ton entreprise ou ton groupe », puis...

21 Q. **[223]** Dans la réponse précédente que vous avez
22 donnée, vous avez parlé du CRÉ Laval, c'est quoi...

23 R. La CRÉ, la Conférence régionale des élus.

24 Q. **[224]** O.K.

25 R. Quand les régions administratives ont évolué puis
26 on a créé... excusez, la Conférence régionale des
27 élus, il y en a une par région administrative,
28 avant ça ce n'était pas la même structure, et
29 c'est... la structure organisationnelle des régions
30 administratives du Québec a été modifiée. Et il y a
31 une Conférence régionale des élus par région
32 administrative, après ça il y a des MRC puis dans
33 les MRC il y a plusieurs Villes.

34 Laval a une structure particulière parce

1 que c'est île, une ville, un MRC puis une région
2 administrative, donc il y a une Conférence
3 régionale des élus avec des lois puis des
4 structures qui sont différentes. Mais la MRC puis
5 la Ville, c'est à peu près pareil mais la CRÉ ça
6 réunit l'ensemble des élus, donc il y a le conseil
7 de ville plus les élus à l'Assemblée nationale.

8 Q. **[225]** Ça ne va pas jusqu'à des élus fédéraux, là...

9 R. Non, non.

10 Q. **[226]** ... c'est provincial?

11 R. Oui, c'est ça. Excusez, mais c'est une loi
12 provinciale puis c'est une région administrative du
13 Québec, donc...

14 Q. **[227]** Une portée provinciale?

15 R. Oui.

16 Q. **[228]** Avez-vous des exemples de réalisation d'OSBL
17 que vous avez faits pour la Ville de Laval?

18 R. Oui. Plusieurs cas.

19 Q. **[229]** Peut-être commencer avec la Cité de la
20 culture et du sport?

21 R. Ça c'est la dernière. J'aimerais mieux commencer...

22 Q. **[230]** Ah! bien, pas de problème, on finira par elle
23 dans ce cas-là.

24 R. Oui, c'est parce que si on veut faire un peu de
25 chronologie dans les choses intéressantes ou
26 importantes. Un mandat qui m'a permis de me mettre
27 en valeur à ce niveau-là c'est la problématique du
28 Camp spatial Canada, qui est organisme à but non
29 lucratif, qu'on appelle communément le Cosmodôme.
30 Qui, peu de temps après son lancement, on parle des
31 années quatre-vingt-quinze (95), a eu des problèmes
32 financiers ou a démontré des problèmes financiers.
33 C'était un organisme à but non lucratif créé par...
34 en vertu de la loi fédérale par des... je pourrais

1 dire, des individus et des groupes ou des
2 entreprises intéressées à promouvoir
3 l'implantation, à Laval, d'un camp spatial en vertu
4 d'une licence ou d'une franchise qui venait d'un
5 organisme américain qui donne des franchises à
6 travers le monde sur l'implantation d'un camp
7 spatial. Et cet organisme-là avait été chercher des
8 subventions, des prêts, et avait obtenu de la Ville
9 le don d'un terrain puis certaines contributions ou
10 financières ou endossement de crédit.

11 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

12 Madame la Présidente, permettez-moi. On est en
13 train de décrire un mandat rempli par un avocat qui
14 a travaillé, si je comprends bien, pour Ville de
15 Laval. Je réitère que je n'ai pas d'indication à
16 l'effet que Ville de Laval a relevé spécifiquement
17 maître Lambert de quelconques secrets
18 professionnels, d'une part. D'autre part, j'ai
19 compris que la narration de maître Lambert remonte
20 à mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) et,
21 troisièmement donc, hors les paramètres de votre
22 mandat. Et je m'interroge, et mon confrère pourra
23 m'instruire, sur la pertinence de cette histoire,
24 qui semble fort intéressante, à savoir le camp
25 spatial de Laval, dans le cadre de l'enquête sur...
26 que vous menez sur la possible collusion et
27 corruption dans l'industrie de la construction.
28 Alors, pour ces motifs...

29 LA PRÉSIDENTE :

30 Bien, je vais... nous allons poser la question à
31 maître Tremblay.

32 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

33 Mais j'insiste sur le secret professionnel.

34

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, ça va, j'ai compris.

3 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

4 C'est la principale raison de mon intervention.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Ça, vous savez que... je vais demander à maître
7 Tremblay quelle est sa position relativement à ça
8 et...

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Juste avant, j'aimerais ça savoir... je comprends
11 que c'est une objection en bonne et due forme, le
12 secret professionnel, ou c'est plus un
13 avertissement qu'on est proche...

14 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

15 Ah! ce n'est pas un avertissement. Dans le cadre du
16 témoignage... écoutez, je vous l'ai dit, depuis le
17 tout début, que je vais me restreindre le plus
18 possible dans mes interventions. Ville de Laval,
19 l'institution que je représente, a collaboré
20 avec... et sans restriction, avec la Commission
21 dans la transmission de documents publics mais il
22 reste une chose, c'est que lorsque des avocats
23 travaillent pour Ville de Laval, le principe du
24 secret professionnel demeure sacro-saint. Et je
25 n'ai pas d'instructions à l'effet de libérer, dans
26 le cas présent, maître Lambert du secret
27 professionnel.

28 Alors c'est une objection, oui, et je dois
29 ajouter que dans les dispositions de procédure,
30 dans les règles de procédure de la Commission, il y
31 a l'article 37, paragraphe c, spécifiquement que
32 vous connaissez, qui traite du secret professionnel
33 et des privilèges de droit. Alors, dans la mesure
34 où on doit s'engager là-dedans, et loin de moi

1 l'idée de le faire, mais si on doit s'engager là-
2 dedans, est-ce que je vais devoir demander qu'on
3 procède à huis clos? Est-ce qu'on va devoir
4 débattre d'ordonnance de non-publication? Je ne
5 vous dis pas que je fais ça présentement parce que
6 je ne crois pas que ce soit nécessaire pour les
7 fins de la démonstration que vous entendez faire
8 devant la Commission.

9 11:52:40

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bien si vous me permettez Maître Longtin, puisque
12 ce n'est pas une objection que vous faite à ce
13 stade-ci...

14 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

15 C'est une objection, Madame la Présidente. Comme
16 j'ai dit à mon confrère, par rapport au cheminement
17 du témoignage de maître...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui, j'ai compris ça. Mais je parle de l'option du
20 huis clos là, ce n'est pas... Non.

21 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

22 Ah! Non, non. Ça, je ne suis pas là.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Bon. Alors puisque vous n'en êtes pas là, on n'en
25 parlera pas et je vais reposer la question...

26 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

27 Oui.

28 LA PRÉSIDENTE :

29 ... à maître Tremblay et le lien...

30 Me SIMON TREMBLAY :

31 Q. **[231]** Bien compte tenu de l'objection de mon
32 confrère sur le secret professionnel, je pense que
33 je vais passer à une autre question tout simplement
34 mais, on est en quatre-vingt-quinze (1995), on est

1 au stade introductif pour répondre plus précisément
2 aux deux autres points, on est en train de
3 présenter monsieur au même titre qu'on ne commence
4 pas systématiquement, lorsqu'on présente les gens,
5 au dix-neuf (19) octobre quatre-vingt-seize (1996)
6 où étiez-vous? Votre vie a commencé là... Donc je
7 suis un peu dans l'historique de monsieur et quant
8 à la pertinence, c'est pour comprendre son rôle,
9 les activités qu'il faisait. On n'est pas encore
10 dans l'enquête propre en fonction de notre mandat,
11 on est encore aux questions introductives dans
12 lesquelles maître Lambert nous explique sa
13 pratique, ce qu'il fait et la notion d'OSBL, je
14 crois également qu'elle a une certaine pertinence
15 compte tenu des allégations qui ont déjà eu lieu,
16 notamment suite au témoignage de monsieur Zambito.
17 Et là, je ne dis pas ici que je veux faire un lien
18 sauf que le critère étant la pertinence
19 raisonnable, on a un témoin et je ne parlerai pas
20 davantage parce qu'il y a une ordonnance de non-
21 pub, je viens de m'en rappeler, mais il y a eu des
22 allégations avec des implications d'OSBL de sorte
23 qu'il y a certainement le critère de la pertinence
24 raisonnable. Mais à tout événement, compte tenu
25 qu'on parle d'une objection basée sur le secret
26 professionnel, je pense que ça clôt le débat, je
27 vais passer à une autre question.

28 LA PRÉSIDENTE :

29 Mais ça clôt le débat en sens que ce n'est pas à
30 moi de débattre du bien fondé ou non d'une telle
31 objection. Alors donc vous allez passer à une
32 autre...

33 Me SIMON TREMBLAY :

34 Oui. Je prends acte de l'objection...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... à une autre question, très bien.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 ... de mon confrère et...

5 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

6 Merci.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Et je comprends donc que la Ville n'a pas été en
9 mesure de prendre une décision quant au secret
10 professionnel.

11 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

12 Non. Alors peut-être pour compléter là-dessus, pour
13 informer la formation, d'abord, et maître Tremblay
14 le sait bien parce que c'est lui qui m'en a informé
15 hier relativement au témoignage de maître Lambert
16 aujourd'hui, la question s'est posée : est-ce que
17 Ville de Laval peut relever, sur certains aspects,
18 en totalité ou en partie, maître Lambert du secret
19 professionnel? La question là elle est posée par
20 maître Tremblay. Mais la question, je ne peux que
21 l'adresser à Ville de Laval. Ville de Laval, comme
22 vous savez, parle, comme toute municipalité, par
23 résolution donc par voie de résolution de son
24 comité exécutif et d'une part, le comité exécutif
25 n'a pas pu se pencher à ce moment-ci sur cette
26 question, indépendamment de toutes les questions de
27 fond sur lesquelles possiblement on pourra faire
28 des recommandations et, troisièmement, il est de
29 connaissance judiciaire actuellement que Laval se
30 trouve dans une situation très particulière, à
31 savoir un régime de tutelle, de sorte que toute
32 question et toute décision qui pourrait être prise
33 par le comité exécutif de Ville de Laval doit par
34 la suite être entérinée et soumise pour fin

1 d'approbation à la Commission municipale du Québec.
2 C'est extrêmement compliqué comme cheminement et
3 mon confrère et la Commission comprendra que la
4 question m'ayant été adressée hier avant-midi, que
5 ce matin je ne peux pas donner de réponse à ce
6 sujet. Ça viendra peut-être mais il n'en demeure
7 pas moins que le principe du secret professionnel,
8 puis je référerai mon confrère et la Commission à
9 l'arrêt Maranda, qui est connu, la décision de la
10 Cour suprême, le secret professionnel, c'est un
11 principe fondamental et comme dit d'ailleurs, la
12 Cour Suprême, dans l'arrêt Maranda, les tribunaux
13 et la Cour Suprême le resserrent de plus en plus.
14 C'est un principe fondamental. Celui qui peut y
15 renoncer, c'est le client, ce n'est pas l'avocat.

16 Alors, il peut arriver des circonstances où
17 le client va y renoncer et je ne peux même pas vous
18 dire que c'est... présentement, ce n'est pas le cas
19 et c'est une discussion à venir, mais c'est
20 extrêmement prématuré, là, d'aller plus loin que ça
21 présentement, voilà.

22 (11:56:56)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Il existe aussi l'exception de crime, mais encore
25 là, comme je vous dis, ça n'est pas à moi de
26 décider de ces questions parce que je n'ai pas la
27 compétence juridique en tant que présidente d'une
28 commission, mais il appartiendra à la Cour
29 Supérieure, si la question se pose.

30 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

31 D'autant plus, comme vous le dites si souvent, que
32 vous n'êtes pas ici pour juger. Vous faites une
33 commission d'enquête, alors, et là, je réfléchis à
34 voix haute, je ne crois pas que l'exception de

1 crime s'applique à une commission d'enquête.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Non.

4 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

5 On est d'accord.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Non, mais c'est la pertinence raisonnable qui s'y
8 applique.

9 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

10 Voilà.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Juste pour compléter, mon confrère pourra me
13 corriger, hier, effectivement, hier matin, il y a
14 une demande spécifique qui a été faite pour Me
15 Lambert, mais sauf qu'il y a une demande générale
16 qui avait été faite il y a plusieurs semaines et
17 après discussion, on nous avait demandé de faire
18 des demandes spécifiques, donc, il y a quand même
19 eu une ouverture ou des discussions en ce sens-là,
20 voilà plusieurs semaines, mais je dois convenir que
21 la demande était, en bon québécois, « at large »,
22 donc visait tous les avocats ayant travaillé pour
23 la Ville et Me Longtin m'avait suggéré, à ce
24 moment-là, d'être peut-être plus précis, ce que
25 j'ai fait hier, mais il y avait déjà une première
26 approche, juste pour qu'on soit sur la bonne
27 longueur d'ondes tout le monde.

28 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

29 Il y avait eu, effectivement, pour compléter une
30 première approche...

31 LA PRÉSIDENTE :

32 Bon, ça va, est-ce qu'on peut maintenant passer à
33 autre chose? Une autre question s'il vous plaît?

34 Merci.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Oui.

3 Q. **[232]** Donc, je vais revenir à une question en
4 arrière, donc, vous avez été impliqué dans
5 différents OSBL, vous nous parliez du Cosmodôme...

6 R. Oui.

7 Q. **[233]** ... on n'ira pas...

8 R. Non, je le sais, j'ai très bien compris la
9 situation puis probablement que c'est moi qui me
10 suis égaré, mais ce n'était pas à moi à soulever ce
11 point-là. Je disais que le camp spatial ou le
12 Cosmodôme, qui est la bâtisse qui réunit plusieurs
13 éléments, a été un dossier qui m'a fait connaître,
14 dans ce domaine-là, vis-à-vis les autorités
15 municipales, parce qu'il y avait des problématiques
16 et j'ai aidé à les résoudre et par la suite, j'ai
17 eu à travailler sur le dossier du Complexe Multi-
18 Sports qui est l'implantation d'un centre de soccer
19 en OSBL, en partenariat ville avec les gens du
20 milieu au niveau du soccer. Je vous donne les
21 dossiers les plus importants, là, sur lesquels j'ai
22 travaillé.

23 Q. **[234]** Pour donner une idée, effectivement.

24 R. O.K.? Puis vous me direz si vous avez des questions
25 plus spécifiques, vous me les soumettez, mais par
26 la suite, on peut parler de la Cité du Savoir qui
27 est un partenariat ville avec Université de
28 Montréal pour l'implantation de l'Université de
29 Montréal, un campus, le travail a commencé en deux
30 mille quatre (2004) et puis le campus a été
31 inauguré il y a deux ans. Il est situé
32 immédiatement à côté de la station de métro
33 Montmorency et est relié par un souterrain.

34 Mon travail, c'était de travailler sur le

1 projet comme tel, mais surtout de faire tous les
2 protocoles d'entente, les négociations puis il y
3 avait des difficultés parce qu'il y avait d'autres
4 partenaires qui devaient être présents. Ils se sont
5 retirés, il y a des travaux dans ça...

6 Q. **[235]** Je pense que Maître Lambert...

7 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

8 Madame la Présidente, je vais intervenir à nouveau,
9 là, on est encore en train de... je pensais qu'on
10 passait à une autre question, mais je m'aperçois
11 que...

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Maître Longtin, j'ai juste...je n'ai même pas posé
14 une nouvelle question, effectivement, Maître
15 Lambert, peut-être s'en tenir à répondre aux
16 questions de façon à éviter qu'on s'égare trop dans
17 les détails du mandat, de façon à respecter les
18 règles de droit ici. Donc, la Cité du Savoir...

19 R. Et la Cité de la culture et du sport.

20 Q. **[236]** Parfait. Bon.

21 R. Ça, c'est l'amphitéâtre, là.

22 Q. **[237]** Pour le... l'amphitéâtre... qu'on parle...

23 R. L'amphitéâtre qui est question et pour lequel
24 dossier mon mandat est terminé au mois de novembre
25 dernier.

26 Q. **[238]** D'accord. Sans parler d'un OSBL en
27 particulier, un organisme sans but lucratif, là,
28 c'est quoi l'avantage d'utiliser un tel organisme?
29 Et je parle de façon générale, là, sans viser le
30 dossier en particulier, là.

31 R. D'abord, c'est la forme. La forme est une personne
32 morale, donc, c'est, je le mentionnais tout à
33 l'heure, c'est comme une compagnie incorporée au
34 niveau de son cheminement, dépendant des pouvoirs

1 qu'on va lui donner lors... qu'on va lui donner ou
2 qu'on va demander lors de la préparation des
3 lettres patentes, parce qu'on fonctionne encore par
4 lettres patentes, ou par lettres patentes
5 supplémentaires, on peut donner le pouvoir à un
6 organisme de détenir des biens jusqu'à cent mille
7 dollars (100 000 \$) ou des biens jusqu'à cinquante
8 millions (50 M\$), ça, c'est un aspect. Donc, c'est
9 une personne morale, mais la personne morale
10 n'appartient à personne. Elle appartient... elle
11 appartient ou à ses membres ou effectivement
12 lorsqu'on prend en considération le texte des
13 lettres patentes ou des lettres patentes
14 supplémentaires, on voit qu'en cas de liquidation
15 ou de dissolution, à qui les biens restants ou les
16 biens de la société et/ou de la corporation,
17 pardon, ou la personne morale qui est le terme plus
18 exact maintenant, à qui les biens vont être
19 dévolus.

20 Alors, assez souvent, assez souvent dans
21 les dossiers dans lesquels j'ai eu à travailler, on
22 finit toujours par indiquer que c'est à la Ville de
23 Laval, s'il y avait une liquidation ou dissolution,
24 que les biens iraient. Mais, la plupart du temps,
25 on a besoin d'intégrer - puis là je vous parle des
26 dossiers, vous me parlez des dossiers de Ville de
27 Laval, mais on pourrait avoir un organisme...

28 Q. **[239]** Non, je parle vraiment d'un OSBL.

29 R. Un OSBL. Bon.

30 Q. **[240]** Au sens large.

31 R. On va parler de la municipalité, on va enlever le
32 mot « Ville de Laval », on va dire la
33 « municipalité », quand ce sont des projets comme
34 ceux-là qui sont faits par le biais d'un organisme

1 à but non lucratif. Mais, l'avantage, entre autres,
2 c'est d'impliquer ou des citoyens ou des
3 organismes, même les mettre à contribution - en
4 tout cas, je l'ai vécu dans un dossier où les
5 organismes de sport ou de soccer ont investi - mais
6 souvent ils peuvent aller chercher des
7 commanditaires, des choses qu'une ville ne pourrait
8 pas faire ou ne pourrait pas faire de la même façon
9 parce que, effectivement, ce n'est pas directement
10 lié.

11 On peut impliquer aussi des organismes qui
12 sont importants, comme dans le cas du soccer -
13 parce que là je suis en général, mais ça pourrait
14 être bon pour n'importe quelle municipalité - la
15 Fédération de soccer du Québec a été... s'est
16 intéressée à ce projet-là parce que ça lui donnait
17 un endroit où pouvoir... un endroit de référence au
18 niveau du soccer pour faire toutes sortes de projet
19 et d'écoles de soccer, et caetera.

20 Mais, il y a toujours un aspect où c'est un
21 organisme qui n'appartient à personne et qui n'est
22 pas un organisme directement dirigé par un pouvoir
23 politique, donc lié à une direction politique.

24 Lorsqu'on crée ces organismes-là, on va
25 prévoir que le conseil d'administration ou que les
26 membres - on va commencer par la nomination des
27 membres. Alors, les membres, il y a... ils sont...
28 on va prévoir, dans les lettres patentes, que les
29 membres vont être nommés pour, par exemple, deux
30 membres par une municipalité, deux membres par
31 l'université, puis un autre membre par la Chambre
32 de commerce, alors... Et dans nos règlements, on
33 prévoit que les membres pourront élire entre eux le
34 conseil d'administration.

1 Donc, on comprend que les personnes qui
2 sont déléguées par des organismes, ça, c'est
3 enchâssé dans les lettres patentes, ce sont eux qui
4 vont devenir les administrateurs et ce sont eux qui
5 devront diriger. Donc, dépendant de l'ampleur ou de
6 l'importante de l'organisme, il va y avoir plus ou
7 moins cinq ou sept membres du conseil
8 d'administration et c'est... et à ce moment-là,
9 l'organisme peut avoir transigé avec les... on va
10 dire les niveaux de gouvernement ou aller, comme je
11 vous disais tout à l'heure, aller chercher des
12 commandites au point... au niveau d'une entreprise
13 ou d'un autre organisme qui veut leur donner des
14 subventions, mais aller aussi au niveau du
15 gouvernement puis dire « nous, on est... » je vais
16 prendre un cas sur lequel je n'ai pas travaillé,
17 mais « nous, on veut développer le sport aquatique
18 dans telle municipalité, puis on a besoin d'avoir
19 des subventions ». Il y a des programmes de
20 subvention qui sont offerts, mais des fois ils ont
21 donné suffisamment à une municipalité, puis il faut
22 qu'ils regardent s'il y a aussi de l'implication du
23 milieu.

24 Alors, il faut faire un travail auprès de
25 la députation. Il faut faire un travail auprès des
26 gouvernements, regarder les subventions qui sont
27 disponibles, pour aider à la construction d'un
28 projet ou aider à l'avènement d'un projet dans une
29 localité. Ce n'est pas nécessairement le cas
30 directement, par exemple, qu'il y a eu avec
31 l'université, vous allez en convenir, mais ça peut
32 être vrai pour d'autres organismes à but non
33 lucratif.

34 Donc, toujours le même principe. C'est une

1 personne morale distincte d'une municipalité et
2 c'est une personne morale distincte de l'ensemble
3 des personnes. Ça appartient à personne, puis à la
4 fin, le but, c'est un but commun, c'est que si
5 c'est de l'argent qui vient d'un palier de
6 gouvernement, d'un organisme ou même de commandite,
7 à la fin, ça doit revenir à la communauté. Donc,
8 dans plusieurs des cas, l'organisme à but non
9 lucratif, si... Puis là j'empiète un peu sur un
10 domaine pour lequel j'ai travaillé avec des
11 spécialistes en droit d'évaluation, mais si
12 l'organisme remplit certaines fins qui sont de
13 nature des fins municipales, ils peuvent obtenir
14 une... Je ne dirai pas, ce n'est pas une exemption,
15 mais c'est une... Ce n'est pas une exemption de
16 taxes, mais c'est plutôt un...

17 Q. **[241]** Une diminution, peut-être?

18 R. Un crédit, oui.

19 Q. **[242]** Un crédit?

20 R. Une diminution, parce que, effectivement, on n'est
21 pas pour demander à des gens qui doivent payer des
22 taxes sur un immeuble, qui serait un immeuble voué
23 à des fins municipales, alors que si c'était à la
24 Ville, la Ville ne se paierait pas de taxes. Ce qui
25 est différent, si c'était un immeuble qui est dédié
26 à des fins commerciales, ou en partie commerciales,
27 ou sur lequel il peut avoir des moyens de, des
28 termes d'entente à ce moment-là.

29 Mais quand vous me demandez pourquoi on
30 fait des organismes à but non lucratif, c'est
31 établir, bâtir, créer un projet comme celui-là à
32 l'intérieur d'une municipalité, la base, c'est
33 qu'ils n'ont jamais de personnes pour pouvoir
34 réaliser des... Ils n'ont jamais nécessairement les

1 ressources, là - quand je dis personnes, ce n'est
2 pas des individus, mais des ressources - pour
3 pouvoir mettre un projet comme ça. Mais, la plupart
4 du temps, les municipalités y contribuent de leurs
5 ressources, pas des ressources nécessairement
6 financières, mais elles délèguent des gens qui vont
7 faire le suivi, qui vont établir des chiffres, qui
8 vont faire des calculs, parce que, effectivement,
9 c'est toujours des projets qui sont intimement
10 liés, évidemment, au bien-être des citoyens, puis
11 on ne veut pas les échapper. C'était, tantôt, mon
12 intervention dans le dossier Cosmodôme, mais cet
13 aspect-là, l'organisme à but non lucratif, ce n'est
14 pas un... Ce n'est pas un paravent. Et ça, ça a été
15 bien difficile à expliquer, puis je pense que les
16 médias n'ont pas nécessairement compris cet aspect-
17 là, mais ce n'est pas un organisme paravent.

18 Sauf que lorsque vous faites un projet,
19 puis que vous établissez un certain nombre de
20 paramètres, puis vous faites des... on fait des
21 projections, bien, c'est évident que toutes ces
22 projections-là ne peuvent pas être rendues
23 publiques tant que le projet n'est pas peaufiné,
24 parce que s'il était rendu public, ou bien elles
25 pourraient servir à des personnes qui vont aller
26 faire des soumissions plus tard, ou bien elles
27 peuvent servir pour des gens qui veulent discuter
28 d'un projet alors qu'il n'est pas complété.

29 Vous savez, un projet qui ne serait pas
30 bon, puis là on parle de ceux qui ont réussi puis
31 ceux qui ont passé à travers, mais il y a plusieurs
32 projets qui meurent dans des cartons parce qu'on ne
33 trouve pas nécessairement de l'intérêt à des
34 niveaux gouvernementaux, que ça soit au

1 gouvernement du Québec, ou au fédéral, ou d'autres
2 niveaux. La CRÉ peut aussi avoir des budgets, des
3 fois, pour aider des organismes. La Conférence
4 régionale des élus, là. Mais il faut... Il faut
5 susciter un intérêt puis démontrer que ça va être
6 bon pour l'ensemble de la population.

7 Q. **[243]** Parfait. Donc, bref, un OSBL a ses avantages,
8 et vous avez participé à un très grand nombre...
9 bien, un nombre important d'OSBL à Laval.

10 R. Oui.

11 Q. **[244]** Bon. Donc, ça c'est au niveau de votre
12 implication professionnelle. Est-ce qu'il y a
13 d'autre chose que vous voulez ajouter dans votre
14 cheminement professionnel, d'un point de vue
15 objectif?

16 R. Non. Dans mon cheminement, c'est... Là on en parle
17 beaucoup à la Commission, mais les OSBL, comme je
18 disais, pour tout ce qui est parapublic, ça peut
19 représenter à peine vingt-cinq pour cent (25 %) de
20 mes activités professionnelles. Mes activités
21 professionnelles, c'est des PME. J'ai des clients
22 depuis vingt-cinq (25), trente (30) ans que je
23 dessers, et qui ont pris, qui sont devenus des
24 entreprises plus importantes.

25 Q. **[245]** Qui ont pris de l'envergure.

26 R. De l'envergure, puis...

27 Q. **[246]** De l'importance.

28 R. C'est ça.

29 Q. **[247]** Votre clientèle, principalement, elle est
30 située à Laval, j'imagine?

31 R. C'est ce qu'on pourrait penser, mais moi je dis
32 toujours la région de Laval. J'ai une bonne
33 clientèle à Laval, mais ça gravite autour. Vous
34 savez, c'est plus facile d'aller à Laval puis de se

1 trouver une place de stationnement que d'aller voir
2 son avocat dans un cabinet du centre-ville, donc ça
3 donne beaucoup de facilité. Non, j'ai des gens qui
4 viennent de, on pourrait dire aussi, et j'en ai des
5 clients du nord de la ville, mais j'ai des clients
6 aussi de la rive sud, ou des régions. Ça peut
7 arriver.

8 Q. [248] D'accord. Au niveau de votre implication
9 communautaire...

10 R. Oui.

11 Q. [249] Est-ce que celle-ci est présente, ou vous
12 êtes plutôt...

13 R. Oui, bien, c'est sûr que si on veut, on
14 développe... On se développe une clientèle, on se
15 développe une image. Donc, j'ai été, dès le début
16 de ma pratique, j'ai fait, évidemment, les clubs
17 sociaux, je suis un membre Lions, je suis devenu
18 rapidement un membre d'un conseil d'administration
19 de caisse, je me suis impliqué dans la Chambre de
20 commerce, toutes ces choses-là, et on gravite.

21 C'est sûr qu'en mil neuf cent soixante-
22 quinze (1975), il y avait déjà beaucoup moins
23 d'avocats puis il y avait beaucoup moins de gens
24 d'affaires à Laval qu'aujourd'hui on peut en
25 dénombrer. Mais j'ai participé dans tous ces
26 organismes-là, les associations d'hommes d'affaires
27 puis... J'ai aussi été impliqué beaucoup dans le...
28 on peut appeler, le bénévolat, là.

29 Alors, bénévolat, souvent, c'est auprès
30 d'organisme à but non lucratif ou des fondations.
31 Puis ça revient... ça revient toujours la même
32 chose, dès que vous vous impliquez puis que vous
33 êtes avocat, bien, on vous demande de vous occuper
34 des documents juridiques puis de la... des procès-

1 verbaux puis de donner un coup de main sur la
2 réglementation puis ça vous fait... les gens
3 apprennent à vous connaître et ça vous permet de
4 connaître des personnes. Donc, vous vous créez un
5 réseau, d'une certaine façon, au moment où les gens
6 vous voient à l'oeuvre puis ils apprennent à vous
7 connaître personnellement plus... à l'oeuvre.

8 Q. **[250]** Vous avez également été membre du Cercle St-
9 Martin?

10 R. Oui.

11 Q. **[251]** C'est quoi ça...

12 R. Je suis un membre fondateur du Cercle St-Martin.

13 Q. **[252]** C'est quoi ça le Cercle St-Martin?

14 R. Bien, le Cercle St-Martin, c'est qu'on a voulu...
15 vous savez, Laval, on a aussi notre individualité,
16 hein. Alors, on a voulu se donner un cercle
17 d'hommes d'affaires. Bon, plusieurs des gens de
18 Laval étaient membres du Club St-Denis puis ça
19 manquait quelque chose qui pouvait ressembler à ça.
20 Et tout le monde n'est pas un membre d'un club de
21 golf, donc on s'est développé, par rapport à... en
22 prenant ou en fusionnant règlement de club de golf
23 et de... Club St-Denis un règlement pour créer une
24 entité. Puis un jour il y a eu un concours pour
25 donner le nom, qui s'appelle le Cercle, « cercle »
26 parce que ça unit les gens, et St-Martin parce que
27 quand on parle de St-Martin, boulevard St-Martin,
28 tout le monde sait qu'on vient de Laval, alors
29 c'est... c'est comme typique. Et c'est un groupe
30 d'hommes d'affaires... pardon, de gens d'affaires,
31 d'hommes d'affaires et de femmes d'affaires, au
32 nombre de quatre-vingts (80), qui ont des réunions
33 qui sont apolitiques, qui, bon, se réunissent pour
34 avoir des dîners causerie ou des activités

1 sociales, soirée de homard, soirée gastronomique,
2 dégustation de vin, dégustation de bière. Mais ça
3 donne un endroit où les gens apprennent à se
4 connaître et puis organisent toutes sortes
5 d'activités. Il y a aussi un tournoi de golf qui
6 est organisé dans ça. Mais c'est pour que les gens
7 apprennent à se connaître autrement, donc ce n'est
8 pas un lieu d'affaires.

9 Et le secret de ce succès-là c'est que le
10 Cercle St-Martin a changé ou a déménagé à quelques
11 reprises son établissement mais ce n'est pas un...
12 le cercle où les membres ne sont pas propriétaires
13 d'une bâtisse, d'une salle à manger puis à la merci
14 d'un chef qui est là, comme dans certaines grandes
15 organisations qu'il y a eu à Montréal.

16 Donc, il y a eu des ententes qui ont été
17 faites avec des hôteliers ou, à un moment donné,
18 avec un restaurateur pour avoir ces services-là,
19 pour avoir un service où on peut marquer à notre
20 compte. Puis il y a, évidemment, des obligations
21 que les membres ont au niveau... au niveau de
22 contribuer... ce n'est pas la cotisation qui est
23 importante comme le fait qu'on doit... on doit
24 participer à notre cercle, participer aux activités
25 et dépenser un certain montant pour dire qu'on est
26 membre de cette confrérie-là.

27 Q. **[253]** D'accord. Vous avez mentionné que vous avez
28 été impliqué au niveau des Caisses Desjardins?

29 R. Oui. Oui.

30 Q. **[254]** Quel poste avez-vous occupé?

31 R. Ah! bien, j'ai été un administrateur comme... comme
32 quand on rentre puis je suis devenu, un jour,
33 président d'une caisse. On a fusionné des caisses,
34 j'ai été président des caisses fusionnées. J'ai été

1 président de la... à l'époque c'était une région à
2 Laval puis, par la suite, bien, lorsqu'il y a eu
3 les fusions des caisses, on a fusionné Laval et
4 Laurentides, donc j'ai été le vice-président Laval
5 Laurentides. J'ai été impliqué dans tout ce qu'il
6 peut y avoir de bénévolat dans Desjardins puis
7 dans... Et j'ai terminé mon mandat au mois d'avril
8 dernier.

9 Q. **[255]** Quand vous dites « président », c'est
10 président du conseil d'administration?

11 R. Président du conseil d'administration, c'est ça.
12 Excusez.

13 Q. **[256]** Non, il n'y a pas de problème. Et vous dites
14 la Caisse populaire de... laquelle?

15 R. La Caisse populaire des Mille-Îles.

16 Q. **[257]** Donc de quelle année à quelle année avez-vous
17 été président de cette caisse-là?

18 R. De deux mille un (2001) à deux mille treize (2013)
19 là, jusqu'au mois d'avril. Mon mandat se terminait.

20 Q. **[258]** Et juste avant, donc vous étiez également
21 président d'une autre caisse mais qui avait
22 fusionnée.

23 R. Non, oui, mais c'est ça. C'était la Caisse de
24 Saint-Vincent-de-Paul qui, ce qui est comme une des
25 anciennes, quatorze (14) ex-villes fusionnées en
26 mille neuf cent soixante-cinq (1965).

27 Q. **[259]** Et dont vous êtes originaire je crois. Bien,
28 pas originaire mais depuis que vous avez deux ans.

29 R. C'est-à-dire que... Pardon?

30 Q. **[260]** Depuis que vous avez deux ans.

31 R. Oui, deux ans ou à peu près, mes... C'est ça,
32 lorsque mes parents sont arrivés.

33 Q. **[261]** Et vous avez également siégé sur le conseil
34 d'administration du Cosmodôme?

1 R. Oui.

2 Q. **[262]** Pendant combien d'années?

3 R. Quelques années. Quand je vous dis quelques années,
4 c'est que j'ai, pendant le temps où j'étais le
5 conseiller juridique, je ne siégeais pas comme
6 membre du conseil mais, par la suite, j'ai siégé
7 aussi au conseil d'administration comme secrétaire.
8 Ça, c'est évident que c'est toujours un travail
9 d'avocat et puis un jour il y avait le poste de
10 président, bien je pense que j'ai été président
11 peut-être dix-huit (18) mois, c'était comme un
12 intérim parce que l'objectif c'était d'inviter des
13 gens à participer à un organisme à but non lucratif
14 puis d'amener, évidemment, des gens de l'extérieur.
15 Sauf qu'à un moment donné, lorsqu'il faut faire un
16 intérim, bien moi je prends ça comme un intérim
17 dans le sens que ça prenait aussi quelqu'un qui
18 connaissait les rouages, quand vous êtes secrétaire
19 pendant, je ne sais pas moi, cinq, six ans puis que
20 vous connaissez les mécanismes, c'est plus facile
21 d'assumer le rôle de président. Mais je vous dirais
22 que c'est entre douze (12) ou dix-huit (18) mois,
23 c'était un intérim.

24 Q. **[263]** D'accord. Est-ce que vous vous rappelez de la
25 campagne de financement qui a eu lieu pour sauver
26 le Cosmodôme?

27 R. Oui. Bien ça, ça fait partie du, j'appelle ça le
28 fond de restructuration.

29 Q. **[264]** C'était en quelle année ça?

30 R. Ça, c'est en quatre-vingt-quinze (1995), c'est ça.
31 Ça faisait partie de sauver le Cosmodôme, c'était
32 la situation qui existait à l'époque là. Je ne sais
33 pas à quel moment où je dépasse la ligne mais je
34 vais répondre à vos questions puis on m'arrêtera si

1 je dis des choses.

2 Q. **[265]** Bien je veux juste, pour l'instant, savoir
3 quand a lieu cette campagne?

4 R. Oui, mais c'est...

5 Q. **[266]** Et quand c'est-elle terminée?

6 R. O.K. Je vais, oui, c'était quatre-vingt-quinze
7 (1995) mais le bout est, à mon avis, assez public
8 parce que c'est la campagne de financement, tout le
9 monde pouvait l'appeler comme il voulait « Sauver
10 le Cosmodôme » ou, c'était comme ça mais la
11 situation financière avait fait en sorte que le
12 Cosmodôme avait dû faire une proposition
13 concordataire et ça, Madame la Présidente, quand je
14 disais tout à l'heure que c'était un dossier qui
15 m'avait permis de me mettre en valeur, c'est qu'à
16 un moment donné j'avais travaillé dans ce dossier-
17 là activement parce que faire une proposition
18 concordataire dans un organisme à but non lucratif,
19 ce n'est pas défendu.

20 Q. **[267]** Oui, Maître Lambert, juste faire attention
21 parce que je vois maître Longtin qui fatigue là.

22 R. Oui, non, il fatigue.

23 12:19:30

24 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

25 Madame la Présidente...

26 R. D'accord. C'est correct.

27 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

28 ... c'est que...

29 R. Oui, c'est parce qu'on veut savoir...

30 LA PRÉSIDENTE :

31 Q. **[268]** Ce que je retiens Maître Longtin de ce que
32 vient de dire maître Lambert, c'est que c'est le
33 dossier Cosmodôme qui l'a mis sur la « map » à
34 Laval et qui lui aurait fait avoir différents

1 contrats. Est-ce que c'est ça?

2 R. Oui, mais c'est parce que c'est dans le...

3 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

4 Il l'a dit trois fois, Madame la Présidente.

5 R. Pardon, O.K.

6 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

7 Il l'a dit trois fois, mais c'est parce qu'il y a
8 eu une remarque là, je profite de l'occasion, quand
9 maître Lambert dit ce n'est pas à lui de soulever
10 ça, avec respect, le professionnel qui est lié par
11 secret professionnel et non dégagé doit lui-même se
12 restreindre. C'est un principe fondamental et ça
13 m'inquiète au plus haut point parce que je ne crois
14 pas que je doive continuellement me lever pour
15 soulever cette question du secret professionnel.
16 C'est le professionnel lui-même qui doit se
17 restreindre et vérifier s'il est relevé du secret,
18 non pas le contraire. Parce que ce qu'il pourrait
19 très bien arrivé, moi je peux vous dire ce que je
20 vous ai déjà dit par rapport à Ville de Laval, mais
21 si tant est que ça vise d'autres clients du
22 professionnel, ce n'est pas moi qui aurait le
23 « standing » de me lever. Alors...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[269]** J'ai compris que maître Lambert a dit, avant
26 même de commencer et de prononcer le mot
27 « proposition concordataire », que c'était quelque
28 chose qui était public.

29 R. Oui. Oui.

30 Q. **[270]** C'est dans ce sens-là que je l'ai... Mais
31 est-ce que vous, on peut, peut-être, se restreindre
32 et ne pas entrer dans...

33 R. Excusez, Madame la Présidente...

34 Q. **[271]** Oui.

1 R. ... mais quand on parle de « Sauvons le
2 Cosmodôme », il faut expliquer pourquoi s'est
3 arrivé parce que sinon je peux répondre « C'était
4 telle année, telle année, mais les explications,
5 peut-être que...

6 Q. [272] Mais moi j'en conclu que le Cosmodôme...

7 R. Oui.

8 Q. [273] ... devait avoir éprouvé des difficultés
9 financières.

10 R. Oui.

11 Q. [274] Bon.

12 R. Et il y a eu un fond de restructuration et il y a
13 eu des gens qui ont été appelés dans la communauté
14 à y contribuer. Ça, c'était public, c'était public.

15 R. Et les gens signaient un engagement, c'était un
16 engagement vis-à-vis le Cosmodôme à souscrire ou à
17 donner vingt mille (20 000 \$) ou je ne sais pas
18 quoi, mais c'était sur une période de cinq ans.
19 Donc, le montant qu'ils s'engageaient, ils devaient
20 le payer sur cinq années. Et...

21 (12:20:36)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je veux attendre de voir s'il y a un lien avec la
24 Commission, là...

25 Me SIMON TREMBLAY :

26 Si vous me permettez de continuer mes quest...
27 poursuivre mes questions, il y a un lien, quand
28 même, avec le mandat et pour répondre, peut-être
29 juste répondre à Me Longtin, je suis d'accord que
30 c'est au professionnel à le soulever, mais
31 lorsqu'il considère qu'il franchit la ligne du
32 secret professionnel et ce que vient de dire le
33 témoin, Me Lambert, il dit que selon lui,
34 l'information qu'il donne est publique, donc...

1 mais je comprends que vous n'êtes pas autorisé puis
2 qu'il y a une objection en bonne et due forme, vous
3 n'êtes pas nécessairement autorisé à trancher cette
4 question-là, compte tenu qu'on parle de secret
5 professionnel, mais il y a cette nuance-là qu'il
6 faut garder à l'esprit.

7 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

8 Je ne veux pas éterniser, là, cette discussion,
9 sauf que Me Lambert a parlé de la proposition
10 concordataire. Si vous retournez au dossier de
11 presse de l'époque, vous allez le retrouver. Sauf
12 que son discours, son discours, par la suite, a
13 recommencé à intégrer des choses qu'il a lui-même
14 fait comme professionnel dans ce dossier. Je les
15 ignore, mais ce que je vous dis, c'est que ces
16 acti...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui, mais lui doit le savoir et lui dit que ce
19 qu'il a révélé sont des faits publics.

20 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

21 c'est-à-dire que quand je suis intervenu, il avait
22 commencé à retourner dans le mérite de ce dossier
23 qu'il a traité comme professionnel puis écoutez,
24 là, encore là, c'est sur le principe du secret
25 professionnel, maintenant...

26 LA PRÉSIDENTE :

27 Oui, mais quand c'est quelque chose qui est connu,
28 puis là, comme vient de dire Me Tremblay, je ne
29 suis pas autorisée à trancher ça, mais quand c'est
30 quelque chose qui est connu publiquement, je pense
31 que...

32 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

33 Je n'ai aucun problème avec les choses qui sont
34 connues publiquement, au contraire, sous réserve...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je comprends, mais vous, vous ne le savez peut-être
3 pas que c'est connu publiquement, mais le témoin le
4 sait, lui.

5 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

6 Je suis parfaitement conscient du fait que c'est
7 connu publiquement. Mais au fil de son témoignage,
8 il recommençait à discuter d'activités, puis on ne
9 fera pas un débat, là, inutile, mais il avait
10 recommencé à discuter d'activités professionnelles
11 qu'il a eues dans ce dossier. Je suis intervenu et
12 avant même que j'intervienne, Me Tremblay vous a
13 prévenu que j'intervenais alors il avait vu la même
14 chose que moi.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[275]** Vous auriez dû vous asseoir vous seriez pas
17 dans mon angle de vue. Toujours est-il, pour cette
18 partie-là, Maître Lambert, je vais y aller avec des
19 questions plus suggestives, là, de façon à...

20 R. D'accord.

21 Q. **[276]** ... à vous... circonscrire dans vos réponses.
22 Donc, en quatre-vingt-quinze (95), il y a une
23 campagne de financement pour sauver le Cosmodôme,
24 qui est dans une difficulté financière importante?

25 R. Oui.

26 Q. **[277]** Et selon ce que vous nous dites, il y a eu
27 une campagne de financement dans laquelle on
28 demande à différents intervenants qu'on va décrire
29 dans quelques minutes, de contribuer à sauver le
30 Cosmodôme et une des formules qui était populaire,
31 si je peux la qualifier ainsi, c'était de donné un
32 montant X échelonné sur cinq ans, notamment.

33 R. C'est ça. C'était pour verser dans le fonds de
34 restructuration qui permettait de créer des sous

1 pour la proposition concordataire.

2 Q. **[278]** O.K. Est-ce que vous vous rappelez... là, je
3 vais encore être suggestif, est-ce que vous êtes
4 d'accord avec moi que ce sont des entrepreneurs de
5 la Ville de Laval qui ont notamment été sollicités?

6 R. Notamment, étant principalement.

7 Q. **[279]** Principalement sollicités?

8 R. Oui.

9 Q. **[280]** Donc, est-ce que les firmes d'ingénierie ont
10 été sollicitées?

11 R. Oui. De toute façon, les personnes qui ont été
12 sollicitées puis qui ont rendu la... qui ont rendu
13 la...

14 Q. **[281]** Qui ont financé le...

15 R. ... qui ont financé, là, c'est-à-dire qu'il y a
16 plein de monde qui a été sollicité, ce n'est pas
17 tout le monde qui a répondu et ce travail-là était
18 fait en collaboration avec la Ville, ça n'avait
19 rien à voir avec ceux qui s'occupaient du dossier
20 et ont eu leur nom sur un tableau d'honneur dans le
21 hall d'entrée de... pas de l'hôtel de ville,
22 pardon, mais du Cosmodôme, à l'époque, pendant
23 plusieurs années.

24 Q. **[282]** Quand vous dites, vous dites la Ville de
25 Laval était impliquée dans le projet « Sauvons le
26 Cosmodôme »?

27 R. Bien, c'était important pour la Ville de Laval,
28 mais là, je vais retomber dans mon dossier, donc,
29 je ne peux pas vous donner le donner le détail du
30 dossier pour...

31 Q. **[283]** Mais je parle... on ne parle pas de votre
32 dossier, je vais vous poser une question.

33 R. Oui.

34 Q. **[284]** Pour Gilles Vaillancourt, le projet ou la

1 campagne « Sauvons le Cosmodôme » était importante
2 pour lui? À votre connaissance personnelle?

3 R. Je pense que pour monsieur Vaillancourt, sauver le
4 Cosmodôme, c'était important, c'était un élément
5 fort de Laval, la façon que c'était parti, je pense
6 que ce n'était pas la Ville qui s'était impliquée
7 au début puis là, la responsabilité retombait sur
8 les élus et la mauvaise image. Alors, c'est
9 important pour lui que le cheminement et que la
10 voie de... comment je pourrais dire ça - la voie
11 qui avait été tracée ou, en tout cas, le plan qui
12 avait été tracé pour sauver le Cosmodôme, bien, ça
13 prenait évidemment de l'aide qui venait de la
14 communauté, pas seulement... pas seulement de la
15 municipalité ou des gouvernements. Ça, c'est une
16 question qui est... qui est en dehors de... en
17 dehors d'un fait de... des faits du dossier ou du
18 droit. C'est...

19 Q. **[285]** Publiquement.

20 R. Publiquement, dans n'importe quoi quand ça va mal,
21 il faut mettre des sous, mais si des gens y
22 croient, ils peuvent aussi contribuer, puis c'est
23 un peu la façon que ça s'est fait à ce moment-là.
24 Puis on nous a dit qu'il y avait une campagne, puis
25 il y a des organisations impliquées à Laval ou
26 installées à Laval qui ont contribué, comme à
27 toutes les fois, il y a des choses qui sont
28 demandées. Si on demande des commandites pour
29 d'autres événements, que ce soit - je ne sais pas
30 moi - un événement culturel ou sportif, bien, vous
31 allez voir des gens qui sont impliqués dans le
32 milieu. Puis les gens, ils voient s'ils trouvent...
33 ils trouvent leur intérêt d'être un commanditaire
34 de telle organisation ou de telle activité.

1 Q. **[286]** Quand vous avez... quand je vous suggérais
2 que notamment les entrepreneurs ont été sollicités,
3 vous me dites « principalement ».

4 R. Non, mais c'est parce qu'il y avait d'autres
5 entreprises là. Je ne me souviens pas du tableau
6 là, je n'ai pas participé, moi... ce n'était pas
7 dans mon mandat d'avocat de participer à ça. Mon
8 mandat d'avocat, c'était de m'occuper de... de
9 m'occuper de l'aspect juridique, pas de l'aspect...
10 En fait, les sous, il fallait... ça prenait des
11 sous, puis il fallait conscientiser les gens, leur
12 montrer que c'était important que les lavallois
13 puis les entrepreneurs lavallois s'impliquent pour
14 sauver le Cosmodôme. Ce n'était pas... c'est un
15 geste communautaire et non juste une décision d'un
16 conseil ou d'un individu même, t'sais.

17 Q. **[287]** Savez-vous si les entreprises oeuvrant dans
18 le domaine de la construction là, s'ils se sont
19 fait promettre des contrats ou s'ils ont eu quelque
20 avantage que ce soit en échange d'une contribution?

21 R. Je n'ai aucune idée. Je n'ai aucune idée.

22 Q. **[288]** Est-ce que c'est quelque chose qui est
23 possible selon vous?

24 R. Je vais vous dire, un, je n'ai pas été mêlé dans
25 ça. Et la seule chose que j'ai vue dans les années
26 subséquentes, c'était qu'il y avait des rapports
27 sur les dépôts, « les dépôts », je voulais dire
28 les...

29 Q. **[289]** Les engagements financiers qu'ils avaient
30 pris.

31 R. ... le respect des engagements financiers.

32 Q. **[290]** Mais, la plaque commémorative...

33 R. Oui.

34 Q. **[291]** ... vous l'avez vue à plusieurs reprises à

1 l'entrée du Cosmodôme.

2 R. Bien là, on la voit quand... oui, on la voit quand
3 on va au Cosmodôme. Oui.

4 Q. **[292]** Si je vous nomme des noms, est-ce que vous
5 êtes en mesure de me dire si ça se retrouvait sur
6 cette liste-là ou il y avait trop de noms pour que
7 vous puissiez vous en rappeler?

8 R. Non, non. Je n'ai pas nécessairement une grosse
9 mémoire des noms sur une plaque là, mais...

10 Q. **[293]** Vous vous rappelez...

11 R. ... le mien n'était pas là.

12 Q. **[294]** Mais, vous vous rappelez qu'il y avait
13 plusieurs entrepreneurs en construction?

14 R. Oui, il y avait des entreprises en construction, il
15 y avait... il y avait dans d'autres domaines aussi
16 là.

17 Q. **[295]** Il est midi trente (12 h 30), avant de passer
18 à un prochain thème, je crois qu'on va suspendre
19 pour le lunch.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. Alors, bon appétit à tous.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24

25 LA GREFFIÈRE :

26 Monsieur Lambert, vous êtes sous le même serment.

27 R. C'est bien.

28 Me SIMON TREMBLAY :

29 Q. **[296]** Merci, Madame la Greffière. Madame la
30 Présidente, Monsieur le Commissaire, on poursuit
31 donc avec l'interrogatoire de maître Pierre L.
32 Lambert. Donc, Maître Lambert, ce matin on a fait
33 un peu le tour de votre parcours professionnel et
34 académique. Avant de passer à une autre thématique,

1 est-ce qu'il y a quelque chose que vous voulez
2 ajouter à ce sujet-là?

3 R. Non.

4 Q. **[297]** On va maintenant aborder brièvement vos
5 relations avec monsieur Gilles Vaillancourt. Donc,
6 connaissez-vous monsieur Gilles Vaillancourt?

7 R. Oui.

8 Q. **[298]** O.K. Depuis quand le connaissez-vous?

9 R. Je dirais, de notoriété publique, depuis les années
10 soixante-treize (73), années soixante-treize (73)
11 lorsqu'il est devenu membre du conseil. Mais, pour
12 avoir eu des relations professionnelles, c'est
13 peut-être plus dans les années mil neuf cent
14 quatre-vingt quelques, là, où j'accomplissais des
15 dossiers ou des mandats pour la Ville et où il
16 était au comité exécutif et où j'avais à avoir des
17 relations avec lui ou des présentations au comité
18 exécutif pour certains dossiers.

19 Q. **[299]** Donc, ce sont les premières fois où vous avez
20 un contact plus direct avec monsieur Vaillancourt?

21 R. Oui. À part ça, c'étaient les événements sociaux,
22 mondains à Laval, là, mais pas... sans plus.

23 Q. **[300]** Quand vous voulez dire « événements
24 mondains », on parle évidemment d'activités de
25 financement pour le Parti PRO?

26 R. Bien, il n'y a pas seulement que les événements
27 mondains du Parti PRO, la Chambre de commerce,
28 plein d'événements. La Fondation ou de l'hôpital ou
29 du Cégep ou quoi que ce soit, font des soirées
30 bénéfiques, puis le tout Laval est présent. Donc,
31 évidemment, à cette époque-là ou à l'époque où il
32 n'était pas encore maire ou il était membre de
33 l'exécutif ou par la suite lorsqu'il était maire,
34 il était... il se faisait assez un devoir d'être

1 présent à tous ces événements-là pour rencontrer
2 les gens de Laval aussi.

3 Q. **[301]** D'accord. Et quel genre de relations avez-
4 vous dans ces activités-là avec lui? Est-ce que
5 vous dites « bonjour, monsieur le Maire » et on
6 passe à autre chose ou on discute un peu plus?

7 R. Bien, non, c'est « bonjour, monsieur le Maire »,
8 mais c'est... je pense que les discussions, ce
9 n'est pas... ce ne sont pas les endroits d'être...
10 On parle des événements mondains, là, je ne pense
11 pas que ce sont les endroits de discuter de
12 dossiers.

13 Q. **[302]** Est-ce que vous avez des... Quand vous dites
14 « discuter de dossiers », vous parlez de dossiers
15 que la Ville de Laval vous confie en tant
16 qu'avocat?

17 R. Oui.

18 Q. **[303]** Est-ce qu'il y a d'autres dossiers qui ne
19 sont pas ceux d'avocats que vous référiez à?

20 R. Non plus. Non.

21 Q. **[304]** À l'exception donc, je comprends que vous
22 rencontrez, en tant que membre du comité exécutif
23 et de maire...

24 R. Oui.

25 Q. **[305]** ... également dans les événements mondains,
26 est-ce qu'il y a dans d'autres circonstances dans
27 lesquelles vous rencontrez monsieur Vaillancourt,
28 Gilles Vaillancourt, bien entendu?

29 R. Oui. Lorsqu'on a à travailler sur des dossiers ou
30 des projets, souvent il se mêle aux réunions de
31 travail. Quand je dis « se mêle », il vient
32 participer à des réunions de travail. Je l'ai
33 rencontré dans Hommage aux bénévoles où j'ai été
34 pendant deux ans président, à deux reprises, pas

1 pendant deux ans, mais à deux reprises comme
2 président d'honneur, et lui, il était coprésident
3 d'honneur. Donc, il y a beaucoup d'activités, je
4 vous dirais sociales et mondaines, le Gala
5 Dynamiste de la Chambre de commerce, ces choses-là.
6 On a toute l'occasion de se rencontrer, les gens
7 de... les gens de Laval. Il y a des événements
8 comme des... c'est ça, des événements des
9 fondations. Je pense que c'est là où la majorité
10 des entreprises, des gens d'affaires essaient
11 d'être présents parce qu'un peu tout le monde est
12 sollicité puis c'est souvent les mêmes personnes
13 qui sont présentes dans toutes ces activités-là.

14 Q. **[306]** Quand vous dites « les mêmes personnes »,
15 est-ce qu'on retrouve régulièrement des
16 entrepreneurs en construction?

17 R. Oui, mais il n'y a pas seulement que les
18 entrepreneurs. Il y a beaucoup de sièges sociaux à
19 Laval. On va rencontrer des gens qui viennent de
20 grandes entreprises qui sont... qui sont présents
21 aussi. Ce que je veux indiquer, c'est lorsque vous
22 faites un événement qui a sept, huit cents (700-
23 800) personnes présentes ou deux cent cinquante
24 (250) personnes présentes, c'est sûr qu'on revoit
25 souvent les mêmes figures ou les mêmes personnes
26 qui sont les présidents de compagnies ou des
27 directeurs généraux ou des choses comme ça. Mais,
28 si le Cégep fait... la Fondation du Cégep fait une
29 activité ou la Fondation de soutien aux arts fait
30 une activité, c'est souvent les mêmes personnes qui
31 sont là. Puis, évidemment, ils vont toujours
32 inviter, les gens de l'hôtel de ville sont toujours
33 des personnes qui sont invitées.

34 Q. **[307]** O.K. Mais, ma question était plutôt dans ces

1 activités-là, là.

2 R. Oui. Oui.

3 Q. **[308]** Est-ce que les entrepreneurs en construction
4 sont présents? Je comprends qu'il peut y avoir
5 sept, huit cents (700-800) personnes ou des fois
6 deux cents (200), mais...

7 R. Non, mais ils peuvent être présents, mais ils n'ont
8 pas tous une affichette pour dire qu'ils sont
9 entrepreneurs en construction, là. Il peut y avoir
10 d'autres domaines. Les avocats sont fréquemment là,
11 les comptables sont là, les ingénieurs sont là,
12 c'est... Les professionnels, si on prend la liste
13 des gens de la Chambre de commerce, vous allez voir
14 que c'est toujours les mêmes professionnels qui
15 sont dans toutes ces activités-là.

16 Q. **[309]** Donc, c'est-à-dire les activités, on va
17 retrouver les mêmes gens.

18 R. Oui.

19 Q. **[310]** Et parmi ces gens-là...

20 R. Il y a des entrepreneurs, oui.

21 Q. **[311]** Et des ingénieurs.

22 R. Ah! Des ingénieurs, des avocats, des comptables,
23 des banquiers. Les banquiers sont toujours là.

24 Q. **[312]** Mais, ma question est, à l'origine de cette
25 réponse-là...

26 R. Oui.

27 Q. **[313]** ... était : à l'exception dans des événements
28 que vous qualifiez de mondains, là, il va y avoir
29 des événements sociaux on pourrait dire également.
30 Et dans le cadre de vos fonctions d'avocat,
31 notamment devant le comité exécutif, et monsieur
32 Vaillancourt était quand même le maire, est-ce qu'à
33 l'exception de ces deux familles d'événements là ou
34 ces deux types d'événements là, de situations là,

1 est-ce qu'il y a d'autres situations dans
2 lesquelles vous vous entretenez avec monsieur
3 Vaillancourt? Ça peut être personnel et social ou
4 professionnel, mais dans d'autres circonstances que
5 les deux que j'ai énumérées.

6 R. Sociales, non. C'est arrivé dans des soirées
7 sociales que j'ai pu le rencontrer où il y avait
8 moins de monde, mais c'étaient sociales. Personnel,
9 c'est appelé... c'est arrivé à plusieurs reprises,
10 mais « plusieurs reprises », si on fait une
11 séquence de dix (10) ans ou douze (12) ans, que sur
12 des dossiers dans lesquels je travaillais ou des
13 projets sur lesquels je travaillais, il pouvait
14 m'appeler ou me faire appeler par son adjointe pour
15 que j'aie le rencontrer à son bureau pour lui
16 expliquer ou me poser des questions sur des points
17 précis sur l'avancement des dossiers ou comment il
18 pouvait venir en aide à l'avancement de dossiers.

19 Quant aux autres aspects, c'est plutôt,
20 vous allez au Carrefour Laval ou vous allez à tel
21 ou tel restaurant, il peut être assis là. Quand
22 vous voyez que le maire est là vous passez puis
23 vous allez le saluer. C'est arrivé peut-être, dans
24 les espaces des dix (10) ou douze (12) dernières
25 années, qu'il a pu m'inviter une ou deux fois à
26 dîner sur... Et c'était toujours pour s'enquérir de
27 l'avancement de certains dossiers ou certains
28 projets, ou comment il pouvait être utile. Puis là
29 je ne veux pas aller plus dans le détail de comment
30 il peut être utile. Quand je vous dis je ne veux
31 pas aller plus dans le détail...

32 Q. [314] Par rapport aux dossiers, là...

33 R. ... sur le confidentiel, mais c'est... Il était
34 quand même très impliqué sur ces aspects-là, puis

1 il savait que sur certains aspects ça avait plus
2 d'importance si on avait une discussion avec...
3 Dans les projets que je mentionnais, dans lesquels
4 j'ai travaillé, bien, c'était important que lui
5 sache exactement c'était quoi les enjeux, ou
6 qu'est-ce qui pouvait bloquer, puis comment il
7 pouvait aider à ce qu'il y ait un déblocage.

8 Q. [315] Donc, si je me fie à votre réponse, je
9 pourrais... Je ne me trompe pas en disant que vous
10 n'êtes pas un proche de monsieur Vaillancourt?

11 R. On peut... Non. On n'est pas un proche, mais tout
12 le monde est proche, sans être un proche. Puis il y
13 a des gens qui peuvent se vanter d'être proches,
14 puis il y a d'autres personnes qui peuvent
15 s'imaginer qu'on est proche parce que,
16 effectivement, on a l'aisance d'aller pouvoir
17 l'appeler... Pas l'appeler directement, je veux
18 dire, lorsqu'on est appelé, d'aller le rencontrer,
19 de ne pas être intimidé par le fait qu'on va
20 présenter un dossier puis qu'on tient notre bout
21 sur un dossier en disant, « Regardez, il y a ce
22 point-là, il y a ce point-là, voici pourquoi on
23 fait ça. » Bien, c'est sûr que le degré de
24 confiance qui peut s'établir, la notoriété que je
25 peux amener dans certains dossiers pour faire en
26 sorte que ces dossiers-là, que j'ai parlé
27 précédemment, fonctionnent, se réalisent,
28 aboutissent, deviennent, peuvent devenir un succès,
29 c'est-à-dire au moins ils sont livrés, ils sont
30 terminés, je pense que ça c'est important.

31 Alors, souvent on dit, « Bien, toi tu es
32 près, est-ce que tu peux parler pour moi, ou pour
33 ci, pour ça? » Moi je n'ai jamais eu à faire ces
34 choses-là, et j'ai toujours refusé.

1 Q. **[316]** Maître Lambert, votre réponse est bien longue
2 pour ma question, qui est assez simple.

3 R. Oui mais...

4 Q. **[317]** Est-ce que vous êtes un proche, ou non, de
5 monsieur Gilles Vaillancourt? Je ne veux pas savoir
6 ce que les gens perçoivent.

7 R. Non. Je ne pense pas. Non. O.K. Non.

8 Q. **[318]** Je veux savoir selon vous.

9 R. Selon moi, non.

10 Q. **[319]** Est-ce que vous l'avez... Est-ce que vous
11 l'appellez la fin de semaine ou le soir...

12 R. Jamais.

13 Q. **[320]** ... pour discuter d'autres choses que des
14 dossiers?

15 R. Jamais. Je ne l'appelle pas la fin de semaine puis
16 le soir, pour des dossiers ou non. Ce n'est pas
17 moi...

18 Q. **[321]** Donc, les seules fois que vous...

19 R. Moi je ne l'appelle pas.

20 Q. **[322]** Les seules fois que vous vous parlez, c'est
21 pendant les heures qu'on qualifie d'ouvrables, pour
22 parler de dossiers... pour parler de dossiers.

23 R. Les heures ouvrables, ça commence... Il faut
24 connaître monsieur Vaillancourt pour savoir que ça
25 commence tôt. Il y a des fois que c'est...

26 Q. **[323]** Mais, Maître Lambert, je ne veux pas qu'on
27 joue sur les mots.

28 R. Oui. Non non non.

29 Q. **[324]** Quand je dis les heures ouvrables, les heures
30 normales, là.

31 R. Oui oui.

32 Q. **[325]** Il peut commencer à six heures (6 h 00) le
33 lundi, mais...

34 R. Comme n'importe quel client. C'est ça.

1 Q. **[326]** Pas soir et week-end, si vous préférez.

2 R. Non. Comme n'importe quel client. Si c'est un petit
3 déjeuner, parce que c'est... il a juste ça de libre
4 puis il faut qu'il... C'est ça.

5 Q. **[327]** Mais c'est pour parler de dossiers.

6 R. Pour parler d'affaires, oui, c'est ça.

7 Q. **[328]** Pour parler d'affaires en lien avec des
8 dossiers.

9 R. Non non mais... Oui.

10 Q. **[329]** Donc, il n'y a pas de... On ne parle pas
11 politique avec monsieur Vaillancourt?

12 R. Non.

13 Q. **[330]** Parlez-vous financement politique avec
14 monsieur Vaillancourt?

15 R. Non.

16 Q. **[331]** Parlez-vous...

17 (14:11:01)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[332]** Vous avez dit tantôt... Excusez-moi.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[333]** Vous avez dit tantôt, « Non. Moi je ne
24 l'appelle pas. » Mais est-ce que lui vous appelle?

25 R. Non plus. Non merci. Non. Je dis non. Moi je ne
26 l'appelle pas parce que je sais qu'il y a des gens
27 qui peuvent l'appeler, là, mais... Non.

28 Me SIMON TREMBLAY :

29 Q. **[334]** O.K. Donc, vous, c'est le maire de la ville
30 où vous habitez...

31 R. Ah...

32 Q. **[335]** C'est le maire de la ville qui vous donne des
33 contrats, et c'est la seule relation... Et c'est
34 quelqu'un qui est maire et qui a des événements...

1 qui assiste, pardon, à des événements mondains,
2 comme vous qui êtes un homme d'affaires, un avocat
3 présent à Laval.

4 R. Oui oui.

5 Q. **[336]** Sans plus.

6 R. Bien, sans plus. Moi je pense qu'il apprécie, puis
7 il a confiance en... Mais c'est sûr qu'il va... Il
8 a pris conseil de moi sur, souvent, les... nos
9 dossiers, pour savoir un peu comment se faire une
10 idée. Parce que ce n'est pas évident, quand vous
11 avez cinq minutes pour présenter quelque chose au
12 comité exécutif, que vous êtes capable d'avoir un
13 début puis une fin sans parler des enjeux.

14 Q. **[337]** Savez-vous si maître Robert Talbot est
15 l'avocat de Gilles Vaillancourt et/ou de la famille
16 Vaillancourt?

17 R. Je ne le sais pas. Ce n'est pas une connaissance
18 publique.

19 Q. **[338]** Mais, est-ce que vous savez qui est l'avocat
20 de...

21 R. Oui oui. Je connais...

22 Q. **[339]** Qui est l'avocat de Gilles Vaillancourt?

23 R. Je connais Robert Talbot, mais... Qui est l'avocat
24 de?

25 Q. **[340]** De Gilles Vaillancourt et/ou de la famille
26 Vaillancourt?

27 R. Bien, je ne sais pas s'ils ont besoin d'avoir un
28 avocat à temps plein, mais... Robert Talbot, il a
29 peut-être fait des choses, comme moi je fais des
30 choses pour mes clients, puis... Ni mes confrères,
31 ni les autres clients sont au courant de qu'est-ce
32 que je fais pour certains clients.

33 Q. **[341]** Mais je ne vous demande pas, Maître Lambert,
34 de faire des déductions.

1 R. Oui, mais vous me demandez mon point de vue.

2 Q. **[342]** Non.

3 R. Je vous dis...

4 Q. **[343]** Non, je ne vous demande pas votre point de
5 vue.

6 R. O.K.

7 Q. **[344]** Je vous demande si vous savez...

8 R. Non. Je ne le sais...

9 Q. **[345]** Personnellement, savez-vous qui est l'avocat?

10 R. Non. Non.

11 Q. **[346]** Et vous ne savez pas, donc, vous ne pouvez
12 pas me dire si maître Robert Talbot a agi pour la
13 famille Vaillancourt ou Gilles... et/ou Gilles
14 Vaillancourt dans les dix (10), quinze (15)
15 dernières années. Êtes-vous en mesure de me dire si
16 oui ou non?

17 R. Je l'ai lu dans les journaux.

18 Q. **[347]** Sans plus?

19 R. Sans plus.

20 Q. **[348]** On va aborder maintenant la question du
21 financement de partis politiques.

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[349]** On va commencer au niveau provincial. Êtes-
24 vous impliqué, d'une façon ou d'une autre, dans la
25 politique provinciale, dans le présent ou dans le
26 passé?

27 R. Dans le passé j'ai été impliqué... Impliqué dans
28 mon comté, là, comme des avocats peuvent être
29 impliqués au niveau politique dans l'Association
30 libérale de mon comté. Il y a plusieurs années. Ça,
31 on parle du début des années quatre-vingt (80), des
32 choses comme ça.

33 LA PRÉSIDENTE :

34 Q. **[350]** Ça veut dire quoi, ça?

1 R. Impliqué? Sur le conseil... le conseil du comté.
2 Participer aux élections. Aider aux élections.
3 Aller dans les écoles, aux élections, ou faire de
4 la formation à des gens qui vont travailler aux
5 tables, là. C'est... Quand je dis un travail
6 d'avocat, c'est dans ce niveau-là.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. **[351]** Et vous étiez à nous dire que c'est au début
9 des années quatre-vingt (80) que vous avez été
10 impliqué?

11 R. Oui, c'est ça. Je dis, c'est plutôt au début des
12 années quatre-vingt (80), là, quand j'étais...
13 j'opérais mon bureau sur le boulevard Saint-Martin.
14 Mais par la suite, j'ai assisté ou participé à des
15 soirées, des cocktails, des choses comme ça, mais
16 pas... Sans plus. Au niveau provincial.

17 Q. **[352]** Oui. On est toujours au niveau provincial.
18 Vous avez seulement été impliqué au niveau du Parti
19 libéral, ou également au niveau de d'autres partis?

20 R. Non. Seulement qu'au niveau du Parti libéral.

21 Q. **[353]** Avez-vous déjà été membre du parti?

22 R. Libéral? Oui. Oui. Mais...

23 Q. **[354]** L'êtes-vous encore aujourd'hui?

24 R. Non. Ça fait... C'était dans les années... dans les
25 années où monsieur Bourassa était premier ministre.

26 Q. **[355]** Les années quatre-vingt (80), début quatre-
27 vingt-dix (90) environ?

28 R. C'est ça. Quatre-vingt (80), mais pas jusqu'en
29 quatre-vingt-dix (90).

30 Q. **[356]** Donc, vous participiez à des activités de
31 financement pour le Parti libéral du Québec?

32 R. C'est arrivé, oui.

33 Q. **[357]** Oui. Quel genre d'activités on parle ici?

34 R. Bien, cocktails ou brunchs. Je pense que le dernier

1 en date c'est un brunch avec monsieur Charest, qui
2 était venu à Laval, un brunch un dimanche matin.

3 Q. **[358]** Ça fait très longtemps de ça, sans nous dire
4 exactement la date, là, approximativement?

5 R. Oui, bien, il y a ça puis il y a peut-être eu un
6 cocktail aussi. Oui, ça fait longtemps, c'est... ça
7 fait quelques années.

8 Q. **[359]** Puis pour quelle raison vous assistiez à ces
9 événements-là?

10 R. Bien, je m'impliquais dans ma communauté, on
11 rencontrait des gens. C'était un but social,
12 d'abord. Ce n'est pas des événements où on a des
13 salles où il y a... le premier ministre vient dans
14 notre comté, on essaie d'être cinq cents (500)
15 personnes, qu'on va là puis... on rencontre
16 d'autres personnes du comté. Alors, c'est
17 intéressant, c'est la raison pour laquelle je
18 pouvais être là.

19 Q. **[360]** Est-ce qu'il y a aussi une raison, dans le
20 fond, comme vous disiez tantôt, là, pour développer
21 son réseautage, c'est-à-dire pour connaître plus de
22 gens?

23 R. Bien, en fait, c'est... tous ces éléments-là, c'est
24 toujours pour être vu puis voir, hein, c'est un peu
25 ça. Ça fait qu'il y a des gens qu'on n'ose pas
26 nécessairement appeler ou communiquer parce que
27 c'est des gens qui sont des clients potentiels mais
28 ça nous donne l'occasion de leur parler un petit
29 peu, « Comment ça va? », ces choses-là. On sait, ce
30 n'est pas nécessairement le discours qu'on va aller
31 entendre pendant une demi-heure ou trois quarts
32 d'heure qui fait que ça vaut nécessairement le
33 déplacement, mais c'est l'événement qui vaut le
34 déplacement et les gens qu'on rencontre.

1 Q. **[361]** Est-ce qu'aujourd'hui vous êtes...

2 « aujourd'hui », je parle dans les dernières
3 années, est-ce que vous êtes encore impliqué au
4 niveau du Parti libéral?

5 R. Non, je n'ai pas été impliqué depuis plusieurs
6 années mais j'ai participé. Je pense que la
7 dernière chose que j'ai participé c'est un cocktail
8 bénéfice, il y a peut-être deux ou trois ans, là.

9 Q. **[362]** Mais malgré que vous n'êtes pas trop, trop
10 impliqué dans les dernières années, vous contribuez
11 quand même de façon assez active au Parti libéral
12 du Québec?

13 R. Bien, je ne sais pas exactement combien ça fait
14 mais je peux participer personnellement, oui. Mais
15 quand on achète deux billets dans un cocktail
16 bénéfice à deux cent cinquante dollars (250 \$), ça
17 fait déjà cinq cents dollars (500 \$). Ça fait que
18 c'est... Non, mais, je veux dire, je n'ai pas
19 d'idée... je n'ai pas d'idée...

20 Q. **[363]** On va regarder le tableau.

21 R. Oui.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Donc, Madame Blanchette, si vous pouviez nous
24 exposer l'onglet 3. L'onglet des contributions
25 provinciales, peut-être 3.

26 LA GREFFIÈRE :

27 C'est 2.

28 Me SIMON TREMBLAY :

29 C'est 2, oui, excusez-moi.

30 LA GREFFIÈRE :

31 Est-ce que vous allez le produire sous 79P-756?

32 Me SIMON TREMBLAY :

33 Oui.

34

1 79P-756 : Données du Directeur général des
2 élections du Québec (DGE) concernant
3 les dons faits par Pierre L. Lambert
4 aux partis politiques provinciaux

5
6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Peut-être si on peut descendre légèrement, oui.

8 Q. **[364]** Je vous laisse quelques instants pour
9 consulter les contributions puis peut-être... je
10 vous demande de porter une attention particulière à
11 droite, la colonne « Nombre de versements »,
12 donc...

13 R. Oui.

14 Q. **[365]** ... ça démontre... ça explique en combien de
15 paiements ou de versements avez-vous contribué la
16 somme qui est totalisée, là, dans la colonne « PLQ
17 QLP ».

18 R. O.K.

19 Q. **[366]** Donc, est-ce que c'est des chiffres qui, de
20 votre mémoire, là, sont plausibles?

21 R. C'est plausible. C'est plausible mais vous dire...
22 je suis content de le voir mais je ne m'en
23 souvenais pas nécessairement, là.

24 Q. **[367]** Donc, vous ne vous rappelez pas... vous
25 n'êtes pas en mesure de me dire pourquoi telle
26 année vous avez contribué tant en tant de fois?

27 R. Oui, bien, c'est sûr qu'il y a eu des années
28 importantes, là, mais...

29 Q. **[368]** Deux mille huit (2008), deux mille neuf
30 (2009), je présume que c'est des cocktails ou des
31 brunchs...

32 R. Ah! c'était simple, ça.

33 Q. **[369]** À ces prix-là mais...

34 R. Oui. Mais avant ça...

1 Q. [370] Trois, quatre, cinq, six, davantage, c'est
2 quand même des sommes un peu plus importantes, là.

3 R. Oui, trois, quatre, cinq un peu moins, six, oui.
4 Mais c'est... je dirais que ça dépend toujours un
5 peu comment... comment ou par qui on est sollicité.
6 Mais c'est une époque où Thomas Mulcair était un
7 avo... pas un avocat mais il était un député à
8 Laval et, on va dire, c'est ça, j'étais... j'ai
9 contribué dans... s'il y avait des événements,
10 j'imagine, là. C'est pour ça que j'achetais des
11 billets ou des contributions.

12 Q. [371] Et est-ce qu'il y a une raison particulière
13 pourquoi vous contribuez dans cette mesure-là? Je
14 ne veux pas dire que c'est beaucoup ou pas beaucoup
15 mais vous contribuez...

16 R. Ah! bien, regardez, c'est des chiffres...

17 Q. [372] ... peut-être dix mille dollars (10 000 \$)...

18 R. ... ce n'est pas des chiffres ronds, là, je veux
19 dire, ça dépend, tu achètes des billets puis à un
20 moment donné ça arrive à ces chiffres-là. Mais ce
21 n'est pas une contribution, donc... on fait un
22 chèque au début de l'année puis on dit, bien, ça va
23 être ma contribution pour cette année.

24 Q. [373] Est-ce que je dois comprendre donc que...
25 sous réserve de...

26 R. Ça dépend des événements, là.

27 Q. [374] Mais la majorité des contributions qu'on voit
28 là, ce sont pour des événements sociaux et non...
29 vous ne faites pas un chèque en début d'année comme
30 de mille dollars (1 000 \$)...

31 R. Non.

32 Q. [375] ... et vous l'envoyez au parti?

33 R. Non. Exactement.

34 Q. [376] Est-ce que je peux dire que, tous les

1 montants qui sont là, ce sont des activités
2 sociales?

3 R. Oui, ça... oui. Je ne faisais pas des chèques en
4 début d'année.

5 Q. **[377]** En deux mille cinq (2005), deux mille six
6 (2006), deux mille huit (2008), deux mille neuf
7 (2009), vous êtes chez Dunton Rainville...

8 R. Oui.

9 Q. **[378]** ... est-ce qu'ils vous remboursent ces
10 contributions-là?

11 R. Jamais.

12 Q. **[379]** Jamais. Puis avant, bien, vous étiez à votre
13 compte, donc je ne poserai pas la question.

14 R. Non, j'étais un associé puis ça sort de nos poches.

15 Q. **[380]** On va aborder maintenant votre financement au
16 niveau municipal. Donc, avez-vous été actif à ce
17 niveau-là, auprès du Parti PRO des Lavallois?

18 R. Euh...

19 Q. **[381]** Au niveau de contributions financières?

20 R. J'ai acheté aussi des billets, j'en ai donné. Je
21 veux dire, j'ai donné des sous... quand on achète
22 des billets, on achète des billets, là, mais ça ne
23 veut pas dire que je vais nécessairement... mais
24 j'ai acheté des billets au niveau de la
25 contribution. C'était... à mon avis, ça devait être
26 aussi inégal. Je n'étais pas membre du parti, pour
27 aller à votre question, là.

28 Q. **[382]** Bien, éventuellement, j'allais vous la
29 poser...

30 R. Non, c'est parce que je savais que vous aviez des
31 questions... non, mais tout à l'heure vous m'avez
32 posé la même question : « Étiez-vous membre? »,
33 c'est pour ça.

34 Q. **[383]** Oui, c'est ça. Donc la réponse c'est

1 « jamais »?

2 R. Peut-être au début mais je l'ignore. Parce qu'au
3 début, il faut dire... quand je dis « au début »,
4 c'est dans les années quatre-vingt (80) ou quatre-
5 vingt-un (81), quatre-vingt-deux (82), là. Il y
6 avait une espèce de politique avec des cartes à...
7 je dirais, moi, comme des cartes à deux piastres,
8 ils en émettaient beaucoup. Mais j'ai... je ne me
9 souviens pas d'avoir fait un geste pour dire, je
10 deviens un membre. Je n'avais pas... pour moi, ça
11 n'avait pas nécessairement de... il n'y avait pas
12 d'objectif à ça, là.

13 Q. [384] La prochaine question...

14 R. Mais là... excusez.

15 Q. [385] Oui, allez-y.

16 R. (Inaudible).

17 Q. [386] Oui, on va... peut-être si vous pouviez
18 compléter votre réponse, on va mettre l'onglet 3.

19 R. Non, j'ai complété. Ah! excusez.

20 Q. [387] On va quand même... pour compléter cet
21 aspect-là de votre témoignage.

22 MADAME LA GREFFIÈRE :

23 Sous la cote 757?

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 S'il vous plaît, oui.

26

27 79P-757 : Données du Directeur général des
28 élections du Québec (DGE) concernant
29 les dons faits par Pierre L. Lambert
30 aux partis politiques municipaux.

31

32 (14:21:24)

33 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

34 Q. [388] Une précision. Donc, vous... juste une

1 précision. Vous n'étiez pas membre du PRO, Monsieur
2 Lambert?

3 R. Non.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Q. **[389]** Si ce n'est que v'là vingt (20), vingt-cinq
6 (25) ans, là, facile?

7 R. Non... bien, quatre-vingt-un (81), ça fait-tu
8 vingt-cinq (25) ans?

9 Q. **[390]** Quatre-vingt-neuf (89) à vingt-trois (23),
10 vingt-quatre (24) ans.

11 R. Parfait. Bon.

12 Q. **[391]** Donc, on voit à l'écran, juste pour compléter
13 cet aspect-là de votre témoignage...

14 R. Oui.

15 Q. **[392]** ... une série de contributions, qui est quand
16 même assez constante : six cents (600), huit cents
17 (800), mille (1 000).

18 R. Oui. À la fin c'était plus, oui.

19 Q. **[393]** O.K. Est-ce que ces contributions-là ce sont,
20 encore une fois, pour des activités sociales ou
21 c'est des chèques que vous faites et que vous
22 envoyez?

23 R. Non.

24 Q. **[394]** Au parti?

25 R. Non, c'est des tickets pour le cocktail la plupart
26 du temps. C'est au cocktail ou, à l'époque, c'était
27 des brunchs. Quand on dit cocktail...

28 Q. **[395]** Oui, si on peut... Matin, midi, soir, là.

29 R. Oui. Il y a une époque c'était des brunchs puis
30 après ça c'est devenu des cocktails parce que les
31 brunchs, les gens y vont plus, les cocktails, les
32 gens y vont moins longtemps.

33 Q. **[396]** Est-ce qu'il y a une raison particulière
34 pourquoi en deux mille neuf (2009), année

1 électorale, vous êtes plutôt passif à ce niveau-là?

2 R. Probablement que je n'ai pas été sollicité.

3 Q. **[397]** Ça, c'est une déduction.

4 R. Je n'ai pas de raison particulière, non. Je n'ai
5 pas de raison particulière.

6 Q. **[398]** Vous n'avez pas de souvenir non plus de cette
7 raison-là?

8 R. Non plus. Non, mais c'était un peu, on est
9 sollicité puis on dit « Bon, bien O.K. ».

10 14:22:41

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[399]** O.K. Alors je dois comprendre que...

13 R. Oui.

14 Q. **[400]** ... quand vous donnez, c'est parce que vous
15 êtes sollicité?

16 R. Oui. Bien, quand j'achète des billets de cocktail
17 ou ces choses-là, oui. Deux mille neuf (2009),
18 j'étais, je ne sais pas pourquoi, là, mais c'est
19 arrivé comme ça. Vous me l'auriez demandé, j'aurais
20 dit j'en ai donné à chaque année, j'en achète à
21 chaque année, des billets.

22 Q. **[401]** Non, mais je veux dire...

23 R. Oui.

24 Q. **[402]** ... les dons, vous ne les faites pas par
25 conviction mais parce qu'on vous sollicite.

26 R. Bien, par conviction, il n'y a pas de... comment je
27 pourrais dire ça? Je n'ai pas entendu qu'il y avait
28 nécessairement une campagne de souscription ou de
29 donation pour le parti. Il y avait plus de, à une
30 époque où il y avait des billets qui étaient vendus
31 pour le cocktail ou des choses comme ça, puis là on
32 disait « Bon, bien, c'est tant de billets, ça coûte
33 tant. ».

34 Q. **[403]** C'est ce que je dis.

1 R. Oui.

2 Q. **[404]** Alors on vous sollicitait pour en acheter.

3 R. Oui. Oui. Si vous voulez. Mais ce n'est pas une
4 grande sollicitation, là. C'était...

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. **[405]** Une lettre? Un appel?

7 R. C'était une lettre ou un appel mais... Souvent il y
8 a la lettre puis l'appel vient après, là. C'est
9 comme dans toutes les campagnes de sollicitation.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[406]** Mais ce n'est pas vous qui appeliez pour
12 avoir des billets?

13 R. Non. C'est déjà arrivé à un moment donné, il y a X
14 temps, c'est peut-être arrivé qu'on voulait être
15 là, là, mais... je voulais être là puis je disais
16 « Bon, bien, je veux avoir des billets », mais pas
17 ces dernières années-ci, là.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[407]** Je vais vous demander maintenant de nous
20 parler un peu de votre implication au sein du Parti
21 PRO puis j'exclus une fonction particulière dont on
22 va parler plus tard, là, mais de façon générale,
23 avez-vous été impliqué d'une façon ou d'une autre
24 au sein du Parti PRO?

25 R. Au sein du Parti PRO?

26 Q. **[408]** Oui.

27 R. D'une manière ou d'une autre, on va dire
28 généralement, non, sauf quand il y avait la
29 période, les élections où on recherchait toujours
30 la collaboration d'avocats qui pouvaient ou aller
31 faire de la formation à des bénévoles qui vont
32 travailler aux tables ou sur les dispositions au
33 niveau des modalités du vote ou pour travailler la
34 journée des élections ou dans des écoles puis ces

1 choses-là. Et je sais que... bien, pas je sais,
2 mais pour moi, aux deux dernières élections, mon
3 rôle, la journée du vote, et c'était un rôle
4 uniquement la journée du vote, c'était d'être comme
5 l'avocat qui était en lien avec le président
6 d'élection. Donc, il y avait des avocats dans
7 chacun des districts puis s'il y avait un problème,
8 il appelait d'abord au comité central du parti,
9 puis si au comité central de l'élection, pas du
10 parti, puis s'il y avait, je ne sais pas, moi, si à
11 une école il y avait des gens qui avaient installé
12 des pancartes pro-PRO ou quoi que ce soit, ils me
13 relayaient la demande pour que je puisse aller la
14 présenter au président de l'élection pour qu'il y
15 ait une action rapide. Donc, c'était mon
16 intervention et ma contribution dans la question
17 électorale. Mais autrement, au niveau du parti,
18 non, je n'ai pas fait de, je n'ai pas eu de rôle à
19 jouer au niveau de l'organisation quelconque.

20 Q. **[409]** Tantôt on a, juste un peu avant, on a fait
21 état de vos contributions. Avez-vous déjà fait des
22 contributions en argent comptant qui
23 n'apparaîtraient pas sur les tableaux qu'on vous a
24 montrés il y a quelques instants?

25 R. Non.

26 Q. **[410]** Jamais?

27 R. Non.

28 Q. **[411]** Même à l'époque où il y avait un... bien, en
29 fait, ce n'était pas un chapeau, apparemment que
30 c'était une boîte, mais à l'époque où il y avait
31 une possibilité au niveau du Parti PRO d'avoir des
32 contributions en argent comptant?

33 R. Non.

34 Q. **[412]** Ni à cette époque-là?

1 R. Non.

2 Q. **[413]** À votre connaissance, qui est responsable du
3 financement du Parti PRO des Lavallois?

4 R. Responsable dans le sens de?

5 Q. **[414]** Responsable du financement, là, donc
6 quelqu'un qui s'occupe du financement du parti.

7 R. Bien, la personne principale c'est supposé être
8 l'agent officiel.

9 Q. **[415]** L'agent officiel, il va gérer l'argent.

10 R. Il va le gérer mais...

11 Q. **[416]** La personne...

12 R. ... souvent au niveau de la question de
13 l'organisation des événements, c'est, ce que j'ai
14 vu, c'est que c'était Jean Gauthier.

15 Q. **[417]** Pouvez-vous nous parler un peu du rôle de
16 Jean Gauthier au sein de ce parti-là? Parce que,
17 corrigez-moi si je me trompe, mais il n'a pas de
18 fonction particulière. Ce n'est pas le président du
19 parti, ce n'est pas... Il n'a pas de rôle, de
20 poste, de titre dans le parti.

21 R. Bon, la première chose que je dois vous dire c'est
22 que je ne connais pas nécessairement la structure
23 du parti, l'organigramme. Je n'ai jamais vu
24 d'organigramme ou quoi que ce soit.

25 Q. **[418]** Est-ce qu'on vous l'a déjà présenté comme
26 étant un...

27 R. Non, mais je connais Jean Gauthier depuis des
28 années, là. Non, on ne me l'a pas présenté,
29 excusez, quand vous avez dit « On vous l'a présenté
30 comme étant... » quelque chose.

31 Q. **[419]** Bien, comme étant président ou étant
32 organisateur.

33 R. Non.

34 Q. **[420]** Ou étant quelque fonction que ce soit ou

1 quelque titre que ce soit au sein du parti.

2 R. Non.

3 Q. **[421]** Donc, vous disiez, je vous ai interrompu.

4 R. Non, mais j'allais dire, on n'a pas besoin de me le
5 présenter, là, dans le sens que c'est quelqu'un...

6 Q. **[422]** Vous le connaissez depuis longtemps.

7 R. Bien, je le connais, oui.

8 Q. **[423]** Vous l'avez connu comment à l'origine?

9 R. Bien, quand j'ai débuté ma pratique à mon compte
10 c'était déjà un notaire très actif dans Laval. Lui,
11 il était à Chomedey, moi, j'étais à Duvernay mais
12 il devait avoir déjà une bonne dix (10), douze (12)
13 ans d'années de pratique en avant de moi et c'était
14 quelqu'un qui avait beaucoup de, qui s'occupait
15 beaucoup de... il avait des dossiers d'hypothèques
16 et dossiers de financement, donc c'était un notaire
17 qu'on avait souvent dans nos transactions. Moi je
18 représentais des entreprises, ou des constructeurs
19 d'habitation ou des développeurs puis souvent
20 c'était le notaire Gauthier.

21 Le notaire Gauthier était aussi impliqué
22 dans sa caisse populaire, donc on pouvait se voir
23 aussi socialement, je veux dire, c'est quelqu'un
24 que j'ai connu, donc c'est pour ça que tantôt je
25 vous disais, on ne m'a pas présenté Jean Gauthier,
26 je le connais.

27 Q. **[424]** Quand vous dites la caisse populaire, est-ce
28 qu'il a siégé avec vous sur un conseil
29 d'administration?

30 R. Non, il était dans une autre caisse. Il n'était pas
31 dans ma caisse, il était dans une autre caisse.

32 Q. **[425]** Est-ce que vous savez quel poste il occupait
33 dans cette caisse-là?

34 R. Bien, il devait être membre du conseil, je ne peux

1 pas vous dire s'il avait un autre poste. À ma
2 connaissance, il n'a pas été président.

3 Q. **[426]** Donc, il était membre du conseil de la Caisse
4 populaire de Chomedey?

5 R. Non. Non, non... c'est à Laval-des-Rapides,
6 excusez, ça me revient, là, je pense que c'est
7 Saint-Claude.

8 Q. **[427]** O.K. Donc, dans le cadre, vous, en étant
9 impliqué dans votre caisse populaire, des fois,
10 j'imagine qu'il y a des rencontres et à ce moment-
11 là vous le rencontrez?

12 R. En mil neuf cent quatre-vingt-un (1981), on avait
13 vingt-quatre (24) caisses à Laval, là on est rendu
14 qu'il en reste huit. Mais, oui, quand on fait des
15 réunions de tous les administrateurs de caisses ou
16 ces choses-là, pour parler d'un nouveau point ou
17 qu'il y a le président ou la présidente qui
18 viennent à Laval, tout le monde se réunit, on est
19 au Sheraton ou au Hilton puis on se rencontre tous,
20 là. C'est une occasion.

21 Mais Jean Gauthier, je l'ai d'abord connu
22 professionnellement puis j'avais des clients qui
23 étaient aussi... c'était aussi leur notaire,
24 c'était aussi son notaire, leur notaire, pardon,
25 donc, c'est pour ça que je l'ai connu. Maintenant,
26 c'est la connaissance professionnelle que j'en ai.

27 Q. **[428]** O.K. Donc, vous le connaissez parce qu'en
28 tant que notaire, dans ses activités
29 professionnelles de base...

30 R. Hum hum.

31 Q. **[429]** ... je peux les qualifier ainsi, ou
32 régulières, devrais-je plutôt dire...

33 R. Bien...

34 Q. **[430]** ... vous le connaissez également parce qu'il

1 a administré des caisses populaires et à
2 l'occasion, vous aviez à vous rencontrer.

3 R. Oui.

4 Q. **[431]** Au niveau politique, comment vous le
5 connaissez? La première fois que vous entendez que
6 monsieur Gauthier est en lien avec le Parti PRO des
7 Lavallois, même s'il ne semble pas avoir de
8 fonction mais, du moins, il était impliqué d'une
9 certaine façon.

10 R. Non, je pense qu'il s'était occupé ou d'un brunch
11 ou de... c'est là que je l'ai rencontré ou en tout
12 cas, j'ai eu des échanges avec lui. C'était un
13 brunch ou un cocktail, là, pour moi c'est pareil,
14 ça dépend à quelle époque qu'on se situe.

15 Q. **[432]** Mais vous pouvez dire cocktail ou brunch, on
16 va comprendre...

17 R. D'accord.

18 Q. **[433]** ... que c'est un ou l'autre puis c'est une
19 activité de financement du Parti PRO.

20 R. C'est ça. Alors, je pense qu'il a toujours été
21 actif dans ça.

22 Q. **[434]** Pour toujours, pour vous, ça commence quand?

23 R. Ah! bien, toujours, c'est...

24 Q. **[435]** Parce que le Parti PRO, en soixante-dix (70),
25 il n'existe pas, là.

26 R. Non. Non, mais je ne sais pas, ma mémoire, c'est
27 peut-être les années quatre-vingt-cinq (85) ou
28 après, là, je veux dire... c'est peut-être avant,
29 j'étais peut-être moins actif à ce moment-là ou ça
30 me... je veux dire, ça m'impliquait moins ou ça ne
31 m'intéressait moins, là.

32 Q. **[436]** Est-ce que Gilles Vaillancourt vous a déjà
33 parlé du notaire Gauthier?

34 R. Ah! bien, non, on n'a pas parlé directement de lui,

1 je pense que Gilles Vaillancourt puis le notaire
2 Gauthier se connaissent aussi de longue date, là,
3 puis c'est quelqu'un en qui il a confiance, je peux
4 dire ça, mais comme il peut avoir confiance en
5 d'autres personnes aussi. Mais il m'en a parlé à
6 une fin particulière, le...

7 Q. **[437]** Bien, surtout en lien avec le Parti PRO des
8 Lavallois.

9 R. Non, mais...

10 Q. **[438]** Peu importe le sujet.

11 R. ... à tous les événements, c'est sûr que Jean
12 Gauthier puis Jean Bertrand sont présents puis
13 sont...

14 Q. **[439]** Mais ma question, Maître Lambert, je parle de
15 Gilles Vaillancourt...

16 R. Oui.

17 Q. **[440]** ... vous le rencontrez à différentes
18 occasions...

19 R. Oui.

20 Q. **[441]** ... principalement pour discuter de dossiers.

21 R. Oui.

22 Q. **[442]** Ma question, c'est, des fois, est-ce que vous
23 discutez de Jean Gauthier et de son rôle au Parti
24 PRO...

25 R. Non.

26 Q. **[443]** ... ou de ses fonctions au Parti PRO?

27 R. Non.

28 Q. **[444]** Jamais?

29 R. Non. Ce n'est pas un sujet.

30 Q. **[445]** Donc, pour vous, là, son implication
31 politique de maître Gauthier remonte à près de
32 trente (30) ans minimalement, donc, sans dire
33 depuis toujours, là, depuis très longtemps?

34 R. Oui. Oui. Puis moi, j'ai eu à lui parler, à un

1 moment donné, parce que je voulais, moi,
2 m'impliquer dans... de l'activité...

3 Q. **[446]** Oui, ça on va y venir dans quelques instants.

4 R. On va y revenir? D'accord.

5 Q. **[447]** Oui.

6 R. Non, mais c'est parce que je voulais juste faire le
7 lien, c'est... je ne peux pas vous dire « Non »
8 quand j'ai fait cette démarche-là, mais...

9 Q. **[448]** Je parle avant cette démarche-là, donc...

10 R. O.K., avant cette démarche.

11 Q. **[449]** ... je veux savoir un peu, là, quel est votre
12 état d'esprit avant deux mille cinq (2005) par
13 rapport à maître Gauthier? Comment vous le
14 connaissez? Pourquoi vous le connaissez? Dans quel
15 rôle et fonctions le connaissez-vous? C'est un peu
16 là où j'explore présentement.

17 R. D'accord.

18 Q. **[450]** J'essaie de comprendre un peu, par rapport à
19 vous, c'est qui et votre lien. Donc, on était à
20 parler plus maintenant au niveau de son implication
21 au niveau du PRO. Vous dites qu'il est présent aux
22 cocktails et brunchs?

23 R. Oui.

24 Q. **[451]** Est-ce qu'on pourrait dire qu'il est
25 présent...

26 R. Puis il fait un suivi sur les billets, si, par
27 exemple, il y avait des billets ou il relance quand
28 il a eu une lettre de sollicitation ou c'est déjà
29 arrivé qu'il m'a demandé: « As-tu des clients qui
30 pourraient être intéressés à acheter des billets? »
31 ou des choses comme ça, mais ce n'est pas « Il faut
32 que tu me vendes des billets », là, ce n'est pas
33 une... ce n'est pas une vente, là.

34 Q. **[452]** Et est-ce que je comprends que vous avez des

1 conversations avec lui au sujet des cocktails de
2 vente de billets? C'est à lui que vous achetez des
3 billets ou...?

4 R. C'est déjà arrivé, bien c'est... oui, c'est lui ou
5 Jean Bertrand, mais je ne sais pas qui les envoie,
6 à un moment donné, on...

7 Q. **[453]** Je vais vous suggérer la...

8 R. ... on a un appel puis on dit: « O.K., je vais t'en
9 prendre quatre », bon, O.K., il en prend quatre
10 puis là, un jour, il y a quelqu'un, il y a un
11 livreur qui vient porter quatre billets à la
12 réception, là, ce n'est pas...

13 Q. **[454]** Je vais vous suggérer...

14 R. Oui.

15 Q. **[455]** ... je vais vous suggérer une question.

16 Maître Bertrand est venu témoigner. Il dit qu'à
17 partir de quatre-vingt-dix-sept (97) ou quatre-
18 vingt-dix-huit (98) il a repris - je reprends ses
19 termes ici - il a repris le contrôle du cocktail du
20 PRO et de la vente des billets. Donc, est-ce que je
21 peux vous suggérer la question suivante, à savoir
22 qu'avant quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-
23 dix-huit (98), vous achetez vos billets de Jean
24 Gauthier et après quatre-vingt-dix-sept (97),
25 quatre-vingt-dix-huit (98), vous les achetez de
26 Jean Bertrand. Est-ce que c'est quelque chose de
27 possible, ça, Maître Lambert?

28 R. Bien, c'est possible, mais je n'ai pas de repère
29 dans le temps pour savoir de qui venaient les
30 billets ou qui m'appelait. Je n'ai pas de repère.
31 C'est un ou l'autre, là.

32 Q. **[456]** Les billets...

33 R. Mais c'est possible.

34 Q. **[457]** ... vous les avez achetés d'un ou l'autre?

1 R. Oui.

2 Q. [458] Ça, vous êtes catégorique?

3 R. Ça n'allait pas plus loin que ça.

4 Q. [459] Ça nous mène justement à notre prochain
5 sujet. On l'a effleuré un peu. En deux mille cinq
6 (2005), vous allez aller voir le notaire Gauthier.
7 Parlez-nous un peu de votre état d'esprit, là, en
8 deux mille cinq (2005), pour quelle raison allez-
9 vous voir le notaire Gauthier?

10 R. Je ne le sais pas. Je ne fais pas une démarche...
11 je n'ai pas de mémoire, là, de la... est-ce que je
12 suis allé le voir, je l'ai appelé ou quoi que ce
13 soit, je ne peux pas vous parler de ça, je n'ai pas
14 cette mémoire-là. Je me souviens qu'à cette époque-
15 là, dans l'année deux mille cinq (2005), au cours
16 de je ne sais pas quelle rencontre, je lui ai
17 signalé mon intérêt pour participer à... je ne sais
18 pas, moi, j'imaginai que dans un parti politique,
19 on a un comité qui travaille sur le programme, sur
20 la vision, la vision d'avenir de la Ville, la
21 vision de ces choses-là et comme je suis impliqué,
22 j'étais déjà impliqué depuis une trentaine d'années
23 à Laval, que j'avais beaucoup de clients, beaucoup
24 de gens qui me parlent de: « Ah, c'est le fun, il y
25 a telle chose », « Ça serait bien si on avait ça »
26 ou quoi que ce soit, je voulais comme être une voix
27 à un comité ou je ne sais pas comment ils
28 fonctionnaient pour préparer le programme, mais
29 j'ai dit: « Écoute, moi, ça m'intéresserait », puis
30 je savais qu'il était quand même... quand vous avez
31 signalé, tantôt, « il n'y a pas de place dans
32 l'organigramme », je ne le connais pas
33 l'organigramme, mais c'est assez, je pense que
34 c'était quand même assez simpliste, là, mais je

1 savais qu'il avait quand même, qu'il était quand
2 même assez près de l'organisation pour que je
3 puisse lui faire ce message-là à lui, en disant,
4 « Si je peux être utile, j'aimerais ça participer à
5 contribuer à la construction - j'appelle ça le
6 développement de la Ville - parce que je suis là
7 depuis longtemps puis j'y crois. »

8 Q. **[460]** Quel élément factuel vous permet de nous dire
9 aujourd'hui sous serment que vous considérez, à ce
10 moment-là, que maître Jean Gauthier était, et je
11 reprends vos propos, « assez près », fin de la
12 citation, du Parti PRO? Quel élément factuel...

13 R. Factuel.

14 Q. **[461]** Puis ça peut être des choses que vous avez
15 personnellement constatées ou que vous avez entendu
16 dire, mais...

17 R. Non, je...

18 Q. **[462]** ... je veux savoir qu'est-ce qui vous...

19 R. Non, je ne me fie pas nécessairement à qu'est-ce
20 qu'on dit, là, mais... Non mais je...

21 Q. **[463]** Pourquoi... En d'autres termes, pourquoi vous
22 allez voir Jean Gauthier, vous n'allez pas voir
23 Jean Bertrand, qui est l'agent officiel du parti,
24 ou Gilles Vaillancourt, qui est le chef du parti?

25 R. Oui.

26 Q. **[464]** Pourquoi Jean Bertrand? Expliquez-nous ça.

27 R. Jean... Jean Gauthier.

28 Q. **[465]** Jean... Excusez-moi. Jean Gauthier, pardon.

29 R. Jean Gauthier. C'est Jean Gauthier. Non, ce n'est
30 pas Jean Bertrand. Pourquoi Jean Gauthier? Je suis
31 plus à l'aise. Je pense que je me suis... C'est
32 probablement quelqu'un que je connais depuis plus
33 longtemps. Je suis plus à l'aise avec lui. Ça
34 c'est... Ça c'est évident. Dire, quand on... Quand

1 on est, je ne sais pas, on est dans des rencontres,
2 ou on connaît quelqu'un socialement puis on les...
3 depuis plus longtemps, on se sent plus à l'aise, et
4 je savais que s'il y avait un cheminement à faire,
5 que c'était plus à ce niveau-là, parce que mon
6 expertise n'est pas une expertise comme...

7 (14:37:23)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[466]** La question n'est pas celle-là.

10 R. Oui. O.K.

11 Q. **[467]** La question est... Ce n'est pas de savoir
12 pourquoi vous vous êtes adressé, vous
13 personnellement...

14 R. O.K.

15 Q. **[468]** ... à monsieur Gauthier, mais c'est de savoir
16 pourquoi vous considérez que monsieur Gauthier
17 était plus près. C'est ça la question. Comme vous
18 nous avez dit que vous...

19 R. C'est une perception.

20 Q. **[469]** ... ne vous fiez pas aux...

21 R. Non.

22 Q. **[470]** Bien, vous nous avez dit que vous ne vous
23 fiez pas à ce que les gens pouvaient dire, mais à
24 ce que vous aviez vu. Vous avez dû constater
25 quelque chose pour dire que maître Jean Gauthier...

26 R. Gauthier.

27 Q. **[471]** ... était plus près.

28 R. Oui.

29 Me SIMON TREMBLAY :

30 Q. **[472]** Et surtout comparé, et j'insiste là-dessus,
31 comparé à l'agent officiel du parti et le chef du
32 parti. Donc, qui ont des titres et des
33 responsabilités officielles. Alors, Jean Gauthier,
34 on n'est pas capable d'établir... Peut-être qu'un

1 jour on pourra, mais à ce stade-ci on n'est pas
2 capable d'établir son rôle exact, s'il avait un
3 titre ou une fonction. Même Jean Bertrand nous dit
4 qu'il n'en a pas. Donc, pourquoi lui plutôt que
5 Bertrand ou Vaillancourt?

6 R. Non mais moi j'imaginai que... Pas j'imaginai,
7 là, je constatais qu'à tous les événements,
8 brunchs, ou cocktails ou quoi que ce soit, il était
9 toujours aux côtés de monsieur Vaillancourt, et
10 que, évidemment, au niveau des événements, il
11 avait... Moi je pense qu'il avait... Je sentais
12 qu'il avait un mot à dire puis qu'il était... qu'il
13 était important, ou qu'il avait... Je ne peux pas
14 vous dire. Je ne me fie pas aux autres. Je vous
15 dis, moi, que personnellement, je croyais que Jean
16 Gauthier était, avait quelque chose au niveau du
17 parti, puis qu'il était en lien avec monsieur
18 Vaillancourt sur l'aspect de, le développement du
19 parti, ou du programme électoral, ou d'autres
20 événements comme ça. Je ne connaissais pas personne
21 d'autre. Ça aussi, c'est l'autre aspect qui est
22 comme factuel de l'autre côté, c'est... Je ne pense
23 pas que Jean Bertrand s'occupait de ça. Et ce
24 n'était pas son style.

25 Maintenant, est-ce que je pouvais penser
26 qu'il pouvait avoir des gens de communications pour
27 mettre, pour véhiculer les messages? Mais il faut
28 d'abord connaître les besoins des citoyens, et moi
29 je m'occupe beaucoup de citoyens corporatifs, dans
30 le sens que les entreprises qui viennent installer
31 leurs affaires à Laval ont souvent une vision,
32 quand elles viennent s'installer, si elles sont
33 déçues ou si elles ont des choses, bien, c'est
34 intéressant d'aller chercher leur point de vue,

1 parce que ça aide, ça contribue au développement.

2 Q. **[473]** Maître Lambert, que voulez-vous dire quand
3 vous dites en... La justification pour écarter le
4 fait que vous n'êtes pas allé voir maître Bertrand,
5 vous dites, « Ce n'était pas son style. » Vous
6 venez de nous dire ça.

7 R. Non mais il s'occupait de la...

8 Q. **[474]** C'est l'agent officiel du parti.

9 R. L'agent officiel des campagnes, mais pour établir
10 un programme ou une vision, il faut avoir un recul.
11 Il ne faut pas être dans le coeur de l'action. Et
12 quand on s'approche d'une élection, l'agent
13 officiel, entre autres, a beaucoup de préparation.
14 Préparer ses pôles, préparer ses boîtes,
15 préparer... pas ses boîtes, mais ses... ses équipes
16 pour travailler, sa publicité. Donc, effectivement,
17 c'est... Je percevais très bien que ce n'est pas
18 lui qui s'occupait du programme. C'est dans ce
19 sens-là que je disais que ce n'était peut-être pas
20 son département, plutôt que son style, là, ce
21 n'était pas son...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[475]** Alors, je comprends que vous perceviez que
24 c'était maître Jean Gauthier qui s'occupait du
25 programme?

26 R. Qui pouvait s'occuper du programme, ou qui pouvait
27 s'occuper de... Non. Probablement que c'était
28 monsieur Vaillancourt qui s'occupait du programme
29 en premier lieu. Mais, à un moment donné, pour
30 construire des équipes, ou suggérer à monsieur
31 Vaillancourt, « Regarde, peut-être que Pierre
32 Lambert pourrait venir nous aider », ou quoi que ce
33 soit, moi je voulais contribuer d'une façon à... au
34 devenir de Laval de demain, parce que je faisais

1 beaucoup de choses, puis j'ai toujours participé,
2 comme bénévole, à plein d'éléments, ou de... plein
3 d'organismes qui étaient à Laval, puis pour le
4 développement, je me suis dit, bien, je pourrais
5 contribuer de cette façon-là.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Q. **[476]** Puis pourquoi... Gilles Vaillancourt, vous
8 nous dites que vous le connaissez depuis quatre-
9 vingt-...

10 R. Oui.

11 Q. **[477]** Milieu des années quatre-vingt (80).

12 R. Oui oui. Oui.

13 Q. **[478]** Qu'en quatre-vingt-quinze (95) environ...

14 R. Oui.

15 Q. **[479]** ... avec le Cosmodôme, vous avez fait un beau
16 projet, donc ça a un peu fait votre nom à ce
17 niveau-là. On est rendus en deux mille cinq (2005),
18 ça fait vingt (20) ans que vous le connaissez, dix
19 (10) ans, je présume, que vous faites des affaires
20 pour lui, que vous lui parlez régulièrement parce
21 qu'il est maire de la Ville depuis quatre-vingt-
22 neuf (89). Vous nous dites que c'est le chef du
23 parti, que c'est lui qui s'occupe des orientations,
24 à votre réponse à la question de la présidente. Ma
25 question est simple. Pourquoi vous n'allez pas le
26 voir, lui, alors qu'il... la description que vous
27 m'en faites, là, ça serait la personne idéale à
28 aller voir pour ce genre d'intérêt?

29 R. Oui. Je ne me souviens pas dans... je ne me
30 souviens pas de lui en avoir parlé directement.

31 Q. **[480]** La question ce n'est pas si vous vous
32 souvenez de lui en avoir...

33 R. Non.

34 Q. **[481]** ... parlé, c'est pourquoi vous n'êtes...

1 R. Pourquoi?

2 Q. **[482]** ... pas allé voir monsieur Vaillancourt à la
3 place de maître Gauthier?

4 R. Probablement que j'imaginai que c'était Jean
5 Gauthier qui pouvait s'occuper de ça.

6 Q. **[483]** Mais vous n'avez pas aucun élément factuel...

7 R. Non, je n'ai aucun élément...

8 Q. **[484]** ... précis pour justifier votre raisonnement?

9 R. ... factuel puis je sais que là... ça fait déjà
10 quelques minutes qu'on en parle, mais je peux vous
11 dire que ça n'a pas duré... ça n'a pas duré une
12 soirée, cette discussion-là. Je lui ai offert mes
13 services puis...

14 Q. **[485]** Maître Lambert...

15 R. Oui?

16 Q. **[486]** ... avec tout respect, on n'est pas à savoir
17 la durée de la soirée...

18 R. Non, non, mais...

19 Q. **[487]** ... on est à savoir pourquoi vous allez
20 voir...

21 R. Oui, mais...

22 Q. **[488]** ... Gauthier au lieu d'un autre?

23 R. ... c'est ça que je vous dis, j'ai comme... ça peut
24 être une intuition. Mais je pense que c'est Jean
25 Gauthier qui peut faire... qui peut mettre mon nom
26 dans la liste, s'il y a une liste... si la liste
27 existe. J'ignore même si elle existe, il ne m'a
28 jamais dit : « On a un comité », « On n'a pas de
29 comité », il ne m'a jamais parlé de ça.

30 Q. **[489]** Avez-vous déjà fait part à quelqu'un, peu
31 importe c'est qui, de votre désir de contribuer au
32 Parti PRO des Lavallois et que cette personne-là
33 vous aurait orienté vers maître Gauthier, est-ce
34 que c'est une possibilité, ça?

1 R. Je n'ai pas de... si c'est une possibilité, je ne
2 sais pas pourquoi je serais allé vers une autre
3 personne, là, mais...

4 Q. [490] Non, mais vous pouvez parler à un ami en
5 disant : « Moi, j'aimerais ça m'impliquer au Parti
6 PRO » puis il a dit, « bien, va voir le notaire
7 Gauthier, il va t'arranger ça », vous auriez pu
8 avoir une conversation dans ce genre-là.

9 R. Oui, mais...

10 Q. [491] Ma question est : Avez-vous...

11 R. ... je n'ai pas de souvenir de ça.

12 Q. [492] ... eu une conversation... Vous n'avez pas de
13 souvenir d'avoir eu une conversation...

14 R. Non.

15 Q. [493] Ni de quelqu'un qui vous oriente ou vous
16 aiguille vers maître Gauthier?

17 R. Non. Puis, comme je disais tout à l'heure, je n'ai
18 pas pris un rendez-vous pour aller lui parler de ça
19 comme si c'était... c'était plutôt volontaire,
20 quelques mois avant l'élection... quelques mois,
21 peut-être au mois de mai ou au mois de juin ou lors
22 d'un événement que je lui ai parlé de cet... de cet
23 intérêt que, moi, j'avais.

24 (14:44:11)

25 LA PRÉSIDENTE :

26 Q. [494] Et maître Tremblay vous a aussi demandé
27 tantôt, comme ça faisait vingt (20) ans que vous
28 connaissiez le maire Tremblay, pourquoi vous n'êtes
29 pas allé le voir directement?

30 Me SIMON TREMBLAY :

31 Vaillancourt. Le maire Vaillancourt.

32 LA PRÉSIDENTE :

33 Q. [495] Le maire Vaillancourt, excusez-moi. Excusez-
34 moi.

1 R. Non, mais...

2 Q. **[496]** Le maire Vaillancourt, pourquoi vous n'êtes
3 pas allé le voir directement?

4 R. Peut-être que j'étais moins à l'aise de parler de
5 ça... je ne peux pas vous dire pourquoi, là, c'est
6 arrivé... comme je vous dis, ça a été plus dans le
7 cadre d'une rencontre dans un autre sujet qu'on
8 a... quand je dis « un autre sujet », c'est
9 probablement dans une affaire de Desjardins ou
10 quelque chose comme ça, que j'ai parlé à Jean
11 Gauthier puis j'en ai profité de l'occasion là.
12 Mais, moi, je pensais que ça avait fait son... ou
13 ça faisait son chemin. Mais je n'ai pas... non, je
14 n'ai pas pensé nécessairement d'aller voir monsieur
15 Vaillancourt pour lui demander qu'est-ce qu'il...
16 s'il me voyait là.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[497]** Donc, selon vous, maître Jean Gauthier, là,
19 il était quelqu'un de très impliqué au sein du
20 Parti PRO, c'est ça que je dois comprendre de votre
21 réponse?

22 R. Oui.

23 Q. **[498]** Est-ce que je me trompe en disant que vous
24 saviez qu'il y avait beaucoup de transactions qui
25 passaient par lui puis que vous préféreriez peut-être
26 lui parler, ou qu'il y avait beaucoup d'activités,
27 plutôt, qui passaient par maître Gauthier, compte
28 tenu de ça, bien, vous avez préféré lui parler
29 directement, est-ce que c'est une possibilité, ça?

30 R. Je ne comprends pas le « transactions », là.

31 Q. **[499]** Bien, c'est pour ça que j'ai changé le mot
32 « transactions » peut-être par « activités ».
33 C'est-à-dire que... en d'autres termes, maître
34 Gauthier était très impliqué...

1 R. Oui.

2 Q. [500] ... il était présent à toutes les activités,
3 il était toujours là quand on parle du Parti PRO.

4 R. Il était toujours là. Oui.

5 Q. [501] Donc, vous avez eu le réflexe d'aller le
6 voir?

7 R. J'ai eu le réflexe d'aller le voir.

8 Q. [502] Puis c'est quelqu'un qui...

9 R. Bien, comme je dis, « d'aller le voir », c'est de
10 lui en parler, là, parce que...

11 Q. [503] De lui en parler dans le cadre... dans quel
12 cadre vous lui en avez parlé?

13 R. Je n'ai pas la... factuellement la mémoire de
14 savoir c'était... mais je sais que je ne suis pas
15 allé le voir, je n'ai pas fait une démarche pour
16 l'appeler, un rendez-vous puis toutes ces choses-
17 là. C'était sûrement dans une soirée ou un
18 événement puis ça a été parmi les conversations
19 qu'on peut avoir, à un moment donné j'ai dit :
20 « Écoute, moi, je suis disponible, j'aimerais ça
21 faire ça », puis, bon. Mais je ne peux pas vous
22 dire, c'était le soir untel, dans telle réunion de
23 Desjardins ou quelque chose. Mais ça devait être
24 quelque chose semblable à ça.

25 Q. [504] Je ne vous demande pas d'être aussi précis.

26 R. Non, je ne serai pas en mesure de vous le dire.

27 Q. [505] Oui, à tout événement. C'est quoi la réaction
28 de maître Gauthier quand vous lui offrez
29 généreusement vos services, mais sans
30 nécessairement...

31 R. Sur le moment, je n'ai pas de réaction, là.

32 Q. [506] Il prend acte de...

33 R. Oui, c'est ça.

34 Q. [507] ... l'information que vous lui dites?

1 R. Oui. Puis c'est toujours : « Regarde, si vous
2 cherchez quelqu'un, vous avez besoin de quelqu'un,
3 je suis disponible », c'est évident que ce n'est
4 pas... je ne sollicite pas quelque chose pour me
5 mettre en valeur, je sollicite... j'offre ma
6 contribution, mon bénévolat.

7 Q. **[508]** Puis est-ce qu'il y a une raison particulière
8 qui vous rend mal à l'aise de parler avec le maire,
9 relié à une question...

10 R. Non, ce n'est pas une question particulière qui me
11 rend mal à l'aise, mais je pense que dans les
12 questions d'organisation... l'aspect d'organisation
13 électorale ou quoi que ce soit, je comprends qu'il
14 est le chef du parti mais qu'il y a des gens qui
15 font un peu de cuisine en... et qui préparent et,
16 vous savez, quand vous n'êtes pas... quand vous
17 n'êtes pas nécessairement coopté par les gens qui
18 sont dans le milieu, c'est plus difficile de
19 pouvoir participer à une rencontre ou une réunion.
20 Alors, l'idée ce n'est pas de se faire imposer mais
21 c'est de se faire accepter. C'est plutôt dans ce
22 sens-là.

23 Q. **[509]** Donc, là on est au début deux mille cinq
24 (2005), milieu ou fin deux mille cinq (2005),
25 lorsque...

26 R. On est à peu près en... oui, on était probablement
27 au mois de juin deux mille cinq (2005), quelque
28 chose comme ça, parce qu'il n'y a plus d'activités
29 après... début juin ou fin mai, là, je ne sais pas.

30 Q. **[510]** O.K. Donc, disons début de l'été deux mille
31 cinq (2005). Vous faites cette offre-là à maître
32 Gauthier en lui expliquant que vous êtes disposé à
33 contribuer... bien, à aider le parti plutôt, et
34 est-ce que vous allez avoir un retour de la part de

1 maître Gauthier?

2 R. Je ne me souviens pas d'avoir eu un retour puis
3 l'élection a passé puis il y avait un programme qui
4 était là, mais je n'ai pas eu de retour, je ne me
5 souviens pas d'avoir eu un retour en disant
6 « Merci, ça sera la prochaine fois » ou quelque
7 chose comme ça.

8 Q. **[511]** Ça, c'est avant l'élection. Je veux dire, du
9 moment où vous lui demandez ça...

10 R. Oui.

11 Q. **[512]** ... et jusqu'en novembre deux mille cinq
12 (2005) à l'élection.

13 R. Oui, c'est ça.

14 Q. **[513]** Est-ce qu'après l'élection de deux mille cinq
15 (2005), est-ce que maître Gauthier va vous revenir
16 avec votre proposition?

17 R. Non.

18 Q. **[514]** Jamais?

19 R. Sur cette proposition-là, non, jamais.

20 Q. **[515]** O.K. Est-ce qu'il va vous revenir... mais
21 quand je parle de votre proposition, c'est d'aider
22 le Parti PRO...

23 R. O.K.

24 Q. **[516]** ... des Lavallois. Au sens large, là. Peut-
25 être que vous, vous avez une idée quand vous
26 l'approchez plus de stratégique, planification.

27 R. Ah, moi, c'est... ma proposition c'est de
28 travailler au programme électoral, c'est-à-dire
29 essayer de définir ce que les citoyens corporatifs
30 et les autres ont besoin ou auraient besoin, ou
31 s'attendent à voir, puis qu'est-ce qui va leur
32 faire plaisir pour mettre des éléments dans un
33 programme puis dire « Voici, c'est... » C'était un
34 peu ça que, je voulais participer à ça pour la

1 vision de la ville de demain.

2 14:49:05

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[517]** Est-ce qu'il est revenu...

5 R. Non.

6 Q. **[518]** ... d'une façon ou d'une autre?

7 R. Ou d'une autre? Non. Pas sur ça, Madame la
8 Présidente.

9 Q. **[519]** N'importe quoi.

10 R. Plus tard, mais ça on est...

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Q. **[520]** On est rendu là, là.

13 R. On est... O.K. C'est correct.

14 Q. **[521]** On est rendu, donc il vous revient. Je
15 comprends qu'il ne vous revient pas avec votre
16 offre de contribuer...

17 R. Non.

18 Q. **[522]** ... à l'orientation du parti.

19 R. Mais en deux mille six (2006)...

20 Q. **[523]** Il va vous revenir.

21 R. En deux mille six (2006) il me revient puis il me
22 fait part... bien, en tout cas, il me revient
23 concernant ma disponibilité bénévole puis il me
24 dit, « Bien, on aurait quelque chose, on a
25 quelqu'un qu'il faut remplacer qui ne peut pas
26 continuer une tâche puis on a confiance en toi ». En
27 tout cas.

28 Q. **[524]** Quand il dit « on »...

29 R. Bien, je dis « on », regardez, je ne peux pas citer
30 ses paroles.

31 Q. **[525]** O.K.

32 R. Je comprends qu'il y a des gens qui se souviennent
33 de qu'est-ce qu'ils ont dit en deux mille cinq
34 (2005) mais moi je ne me souviens pas du mot à mot

1 et je ne le citerai pas, mais je dirais, ce qu'il
2 m'a, ce que je me souviens, c'est « il a besoin »,
3 si vous voulez, je peux dire « on », c'est... ou le
4 parti, il y a quelqu'un qui ne peut pas remplir une
5 tâche, le parti - parce que j'essaie de
6 personnaliser ça parce que c'est impersonnel - le
7 parti aurait besoin de quelqu'un pour remplacer
8 cette personne-là. On n'a pas une période, mais on
9 ne me dit pas que c'est permanent. C'est comme
10 remplacer parce que quelqu'un ne peut plus ou ne
11 peut pas faire une tâche. C'est un... on a besoin
12 de quelqu'un qui est très - comment je pourrais
13 dire ça - très confidentiel et puis...

14 Q. **[526]** Discret?

15 R. Discret, c'est ça, très discret. En tout cas, je ne
16 veux pas dire « on », « j'ai » mais...

17 Q. **[527]** Non, mais si vous dites...

18 R. La confiance, on a... Non mais, je veux dire...

19 Q. **[528]** Juste un instant, Maître Lambert, je ne veux
20 pas non plus que vous vous enfargiez. Vous dites
21 « on », je vous dis « Pourquoi vous dites "on"? ».
22 Vous dites « Je disais ça comme ça. », c'est
23 correct.

24 R. Bien, c'est...

25 Q. **[529]** Peut-être que c'était les propos puis qu'il y
26 avait une idée...

27 R. Oui.

28 Q. **[530]** ... derrière le « on ».

29 R. Bien, non. Il n'y a pas...

30 Q. **[531]** Je comprends qu'il n'y a pas d'idée.

31 R. Il n'y a pas une idée derrière le « on » mais je
32 pense que c'est un peu comme ça que les gens
33 parlent quand ils parlent, il y a des personnes qui
34 disent « nous » puis il y a des personnes qui

1 disent « on ». Mais vous comprenez...

2 Q. **[532]** Mais vous pouvez dire le « on », je ne vous
3 en tiens pas rigueur.

4 R. ... que le « on » c'est le nous.

5 Q. **[533]** D'accord.

6 R. Puis le « nous »...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[534]** Maître Lambert...

9 R. Oui.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[535]** C'est le parti.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[536]** On va laisser faire la phonétique.

14 R. Merci.

15 Q. **[537]** Alors on vous dit...

16 R. Oui.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[538]** On a besoin de quelqu'un...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[539]** On a besoin de quelqu'un...

21 R. Quelqu'un pour un travail confidentiel.

22 Q. **[540]** ... de discret pour le parti.

23 R. C'est ça. Bon.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. **[541]** Et ça, on vous dit ça...

26 R. Alors peux-tu nous rendre service?

27 LA PRÉSIDENTE :

28 Q. **[542]** Et il y a quelqu'un qui est parti puis on a
29 besoin de quelqu'un pour le remplacer.

30 R. Oui. Puis c'est...

31 Q. **[543]** Est-ce qu'on vous dit qui est parti?

32 R. Non. Non, Madame la Présidente.

33 Q. **[544]** Est-ce que vous avez su qui vous avez
34 remplacé?

1 R. Non, Madame la Présidente.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. **[545]** Lorsqu'on vous fait cette approche-là, est-ce
4 que c'est une conversation téléphonique ou c'est
5 une rencontre avec maître Gauthier?

6 R. Je ne m'en souviens pas.

7 Q. **[546]** O.K.

8 R. Je ne peux pas vous le dire exactement mais je peux
9 vous dire c'était vers quelle époque.

10 Q. **[547]** C'était vers quelle époque?

11 R. Bien non, c'est pour ça je vous dis...

12 Q. **[548]** Ah! Vous ne pouvez pas nous dire l'époque.

13 R. Non, mais je veux dire c'est vers quelle époque? On
14 est-tu en avril ou en mai ou probablement plus
15 encore en mai.

16 Q. **[549]** Deux mille six (2006).

17 R. Deux mille six (2006).

18 Q. **[550]** Bon. Et là il vous dit, donc maître Gauthier
19 vous contacte, vous ne savez pas si c'est en
20 personne ou par téléphone, il vous dit : « On a
21 besoin de quelqu'un pour remplacer une personne qui
22 ne peut plus faire sa tâche au sein du Parti PRO.
23 On cherche quelqu'un de discret et de
24 confidentiel. »

25 R. De discret puis quelqu'un en qui on a confiance.

26 Q. **[551]** Bon. Et là, qu'est-ce que vous répondez à
27 cette invitation-là?

28 R. Bien, je sens que c'est... je sens que c'est quand
29 même intéressant comme proposition parce que, si
30 vous voulez, je suis un peu flatté... en tout cas.
31 C'est ça. Mon égo est peut-être flatté par le fait
32 que les gens reconnaissent que je suis quelqu'un de
33 discret et confidentiel et, surtout, on dit que la
34 confiance est là puis la conversation à ce moment-

1 là, elle se termine, je dis « Bon, bien, je peux
2 voir, je peux essayer de faire ce que vous voulez,
3 ce que vous avez besoin. » Puis il me donne à peine
4 du détail en disant « Il faudra que tu appelles
5 Roger Desbois. » Donc ça, ça...

6 Q. [552] Ça clôt la conversation.

7 R. Ça clôt pas mal la conversation.

8 Q. [553] Donc je comprends...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [554] À ce moment-là, le « on » et le « il »...

11 R. Oui.

12 Q. [555] C'est monsieur Gauthier?

13 R. Oui, c'est monsieur Gauthier. C'est monsieur
14 Gauthier puis, comme je vous dis, je ne pense pas
15 qu'il soit venu me voir au bureau. On s'est croisé
16 ou il m'a appelé mais c'était assez important.
17 Peut-être qu'on s'est plus croisé que... Puis ce
18 n'est pas quelqu'un avec qui j'ai jamais dîné.

19 Q. [556] Bien là, si vous vous êtes croisé...

20 R. Non, mais quand je vous dis « croisé », c'est qu'on
21 est dans la même réunion.

22 Q. [557] Ce n'est pas par hasard qu'il vous parle.

23 R. Non, ce n'est par hasard. Madame la Présidente, ce
24 n'est pas par hasard.

25 Q. [558] Et qu'il vous croise.

26 R. Non, ce n'est pas par hasard.

27 Me SIMON TREMBLAY :

28 Q. [559] Est-ce que je dois comprendre que lorsque
29 maître Gauthier vous parle de cette nouvelle
30 fonction... bien, pas cette fonction-là mais cette
31 tâche qui est à faire, il ne vous dit pas
32 exactement qu'est-ce que va être la tâche, il vous
33 dit seulement que ça prend quelqu'un de confiance,
34 de confidentiel et quelqu'un de discret pour une

1 tâche importante, sans vous dire...

2 R. Je pense qu'il m'avait parlé de la caisse ou, en
3 tout cas, de... la caisse du parti, là, mais il ne
4 m'avait pas donné de détails, comment ça se
5 passait.

6 Q. **[560]** Et quand il vous a parlé de la caisse du
7 parti, dans le fond, il vous a parlé que votre rôle
8 allait être d'entreposer de l'argent...

9 R. Non.

10 Q. **[561]** ... d'être un peu...

11 R. Non, il ne m'avait pas donné tout ce détail-là.

12 Q. **[562]** Au plus fort de votre mémoire, quels détails
13 qu'il vous a donnés à ce moment-là?

14 R. Moi, il m'a dit que c'était la caisse du parti.

15 Q. **[563]** O.K., mais il parle de la caisse du parti,
16 mais est-ce qu'il dit: « Votre rôle va être de »?

17 R. D'en détenir en attendant quelqu'un, pour remplacer
18 quelqu'un.

19 Q. **[564]** Puis demandez-vous qui vous allez remplacer?

20 R. Non. Je n'ai pas demandé parce que, regardez, si...
21 (14:53:09)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[565]** Puis vous avez dit « d'en détenir », d'en
24 détenir quoi?

25 R. De détenir des...

26 Me SIMON TREMBLAY :

27 Q. **[566]** De l'argent?

28 R. De l'argent de la caisse du parti. Merci, je ne
29 l'ai pas précisé, mais des fois, mes phrases, je ne
30 les termine pas.

31 Q. **[567]** Donc, sans vous le dire dans le détail ce
32 qu'il attend de vous, vous comprenez que... est-ce
33 que vous comprenez, après avoir raccroché ou avoir
34 complété la conversation, avec maître Gauthier,

1 quel va être votre rôle exactement?

2 R. Non, je ne comprends pas exactement puis...

3 Q. **[568]** Qu'est-ce que vous comprenez, à ce moment-là,
4 lorsque vous cessez cette première conversation-là
5 avec maître Gauthier?

6 R. Je sais que je vais en savoir un peu plus quand je
7 vais parler à Roger Desbois et que j'aurai à
8 détenir des fonds et, en fin de compte, attendre
9 des instructions. Puis ça, c'est qu'est-ce que je
10 comprends.

11 Q. **[569]** O.K. Puis est-ce qu'on vous dit de qui vont
12 venir les instructions?

13 R. Non. Pas à ce moment-là.

14 Q. **[570]** Mais est-ce que...

15 R. Non, c'est plus tard, ça venait de Jean Gauthier.

16 Q. **[571]** C'est Jean Gauthier?

17 R. Oui, non, c'est...

18 Q. **[572]** Dans le fond, il vous dit: « Quelqu'un va
19 vous appeler »...

20 R. Non...

21 Q. **[573]** Roger Desbois va vous appeler, vous aller le
22 rencontrer...

23 R. Non, c'est moi qui vais l'appeler. Non, mais la
24 première fois, c'est moi qui appelle Roger Desbois.

25 Q. **[574]** O.K. Donc, vous allez appeler Roger Desbois,
26 vous allez avoir des fonctions discrètes et
27 confidentielles et tout...

28 R. J'appelle Roger Desbois pour le rencontrer pour
29 qu'il m'explique un peu plus c'est quoi...

30 Q. **[575]** Oui, juste, Maître Lambert...

31 R. Oui.

32 Q. **[576]** ... j'étais en train de vous poser une
33 question. On va y revenir, inquiétez-vous pas, mais
34 juste avant qu'on aille à Roger Desbois, je veux

1 juste bien comprendre votre état d'esprit à ce
2 moment-là. Donc, maître Gauthier vous propose de
3 vous occuper de la caisse du parti. Est-ce que
4 c'est clair, à ce moment-là, votre conversation
5 qu'on parle d'une caisse occulte? C'est-à-dire on
6 parle d'une comptabilité qui ne respecte pas
7 nécessairement la Loi électorale et les règles
8 relatives aux contributions politiques?

9 R. Je le comprends, mais ce n'est pas clair.

10 Q. **[577]** Mais vous le comprenez?

11 R. Je comprends que c'est... oui.

12 Q. **[578]** Vous comprenez que qu'est-ce qu'on s'apprête
13 à vous demander, ce n'est pas nécessairement légal?
14 Vous êtes conscient, à ce moment-là, ou vous allez
15 le réaliser plus tard?

16 R. Je ne suis pas conscient à cette époque-là, puis la
17 réalisation, c'est un autre, c'est un autre aspect.
18 Plus tard, je peux comprendre aussi que ce n'est
19 pas... c'est inapproprié à... mais pour moi, autant
20 que je me souviens, tout ce que j'ai connu au
21 niveau d'organisations politiques, puis là je ne
22 parle pas de mon intervention dans le Parti libéral
23 à une période X, mais le souvenir que je peux
24 avoir, c'est que c'est connu ou reconnu qu'il y a
25 toujours, à quelque part, une caisse qui va servir
26 à payer différentes dépenses et puis c'est...
27 l'aspect du financement des partis politiques est
28 assez, en tout cas, dans mon esprit à moi, assez
29 banalisé où je peux comprendre qu'il y a des
30 cocktails puis il y a ci, puis il y a ça, puis il y
31 a des gens qui veulent donner ou donner des
32 contributions en argent liquide. Et c'est assez
33 banalisé pour moi, donc, c'est pour ça que je vous
34 dis, c'est peut-être inapproprié, il y a peut-être

1 un aspect d'immoral, mais quand on nous demande...
2 on me demande de faire... de jouer un rôle puis on
3 fait appel à mon bénévolat, « On est pris, il y a
4 quelqu'un qui ne peut plus, peux-tu nous aider, on
5 a pensé à toi, on a confiance », ces choses-là, ça
6 m'évoque en moi beaucoup de... un sentiment de, si
7 vous voulez, de... je suis... de reconnaissance, je
8 suis... peut-être je me pense important tout en
9 ayant un travail qui est assez confidentiel puis je
10 me dis que je vais essayer de les aider à ce
11 niveau-là pour le temps qu'ils ont besoin de faire
12 des transitions. Je n'ai aucune idée de ce que
13 c'est et puis, évidemment, je n'ai aucune idée
14 de... je n'avais aucune idée de ce que j'ai vu et
15 entendu depuis quelque temps.

16 Q. [579] À ce moment-là, est-ce qu'on vous dit... est-
17 ce que maître Gauthier, plutôt, vous dit: « J'ai
18 besoin de vous pour six mois, un an, deux ans »?

19 R. Non, il n'y a pas une période, mais je comprenais
20 que c'était temporaire parce qu'il y avait
21 quelqu'un qui ne pouvait pas le faire. J'ai pensé
22 qu'il y avait peut-être quelqu'un qui était malade
23 ou quelque chose comme ça.

24 Q. [580] Pensez-vous que le fait que vous êtes membre
25 en règle du tableau de l'Ordre du Barreau du Québec
26 a pu favoriser votre choix à titre de dépositaire
27 de l'argent?

28 R. Si vous me demandez ce que je pense, je ne pense
29 pas nécessairement, là.

30 Q. [581] Puis est-ce qu'il y a des signes dans les
31 conversations, à ce moment-là, ou plus tard, avec
32 maître Gauthier, qui peuvent vous laisser penser
33 ça?

34 R. Non.

1 Q. **[582]** À ce moment-là, quand on vous dit que vous
2 devez contacter Roger Desbois, savez-vous qui est
3 Roger Desbois?

4 R. Du tout.

5 Q. **[583]** Et...

6 (14:59:57)

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. **[584]** J'aimerais comprendre un peu plus, là.

9 R. Oui.

10 Q. **[585]** Monsieur Gauthier vous fait une proposition,
11 et si je comprends bien, c'était de détenir de
12 l'argent comptant et d'attendre les instructions
13 pour savoir quoi faire avec, c'est ça?

14 R. Ça, c'est plus... si on met dans le temps, là,
15 c'est plus tard que je sais tout ça, là. Oui.

16 Q. **[586]** Mais, qu'est-ce qu'il vous dit monsieur
17 Gauthier la première fois qu'il fait votre offre,
18 là? Il vous dit d'appeler monsieur Desbois.

19 R. Oui.

20 Q. **[587]** Que vous allez avoir... vous allez être
21 dépositaire d'argent, est-ce que c'est ça?

22 R. Oui.

23 Q. **[588]** Et que vous allez attendre les instructions
24 pour savoir quoi faire avec?

25 R. Oui.

26 Q. **[589]** Avez-vous le sentiment que ce n'est peut-être
27 pas propre propre cette situation-là?

28 R. Le sentiment que ce n'est pas propre! Oui, c'est
29 pour ça que je vous ai dit tantôt, c'était peut-
30 être inapproprié dans mon esprit. Et, en fait, le
31 cheminement qu'on peut avoir dans... comme
32 individu, ma pratique a toujours été bien alignée.
33 Mon travail a toujours été bien aligné. Mais sur
34 l'aspect de caisse électorale ou, en tout cas, de

1 caisse de partis, quant à moi, j'ai toujours un peu
2 banalisé cet aspect-là. Puis je peux aussi dire que
3 le fait qu'il n'y a pas... il y a quand même... On
4 disait tantôt, il y a vingt-cinq (25) ans,
5 n'importe qui donnait n'importe quoi à n'importe
6 quel parti, puis les gens recevaient des chèques et
7 de l'argent, ils déposaient ça puis c'était ça. Je
8 ne vous dirais pas ma... je ne peux pas dire que
9 j'ai grandi dans ça parce que ce n'est pas exact.
10 Je ne suis pas à l'ère de Duplessis, mais ce que je
11 veux dire, c'est que c'était... c'était quelque
12 chose d'assez... d'assez normal ou tout le monde...
13 tout le monde en parlait, tout le monde savait que
14 ça existait. Ce que je comprenais davantage de ce
15 que maître Gauthier ou Jean Gauthier me disait,
16 c'est, « on a confiance en toi, dans le sens qu'on
17 sait qu'on va retrouver qu'est-ce que... on va
18 retrouver notre argent, qu'il n'y aura pas personne
19 qui va piger dedans », t'sais.

20 Q. **[590]** Donc, vous... mais vous savez que c'est une
21 offre, vous le savez, là, vous l'avez ressenti que
22 ce n'est pas une offre propre propre, mais vous
23 acceptez d'embarquer dans ça parce que vous vous
24 dites que dans le financement des partis...

25 R. Oui.

26 Q. **[591]** ... une caisse...

27 R. Non, Monsieur le Commissaire...

28 Q. **[592]** ... est un peu plus normal.

29 R. Si vous voulez, ce n'est pas nécessairement simple
30 comme ça quand ça vient à l'esprit, de dire « ah!
31 Ce n'est pas propre propre, là ». Peut-être que ça
32 vient dans l'esprit de plusieurs personnes. Mais
33 quand on sait que... quand on sait ou qu'on connaît
34 qu'il doit y avoir ça, on se dit, il faut bien que

1 ce soit... qu'il y ait des gens qui gèrent ça. Bon.

2 Q. **[593]** Il faut bien que quelqu'un le fasse, puis
3 vous êtes reconnaissant qu'on ait pensé à vous,
4 comme vous l'avez dit tout à l'heure.

5 R. Non, c'est arrivé assez bizarrement, mais, vous
6 savez, c'est comme... je vous ai dit, oui, je suis
7 reconnaissant, mais ça arrive assez bizarrement
8 puis il y a des... il y a des moments dans... il y
9 a des moments puis il y a des périodes puis il y a
10 des individus qui, dans leur vie, à un moment
11 donné, ils sont flattés de cette reconnaissance-là
12 où on va vous confier quelque chose. Quand un
13 client me confie un gros mandat, puis il dit « mais
14 l'essor de mon entreprise est en... bon »,
15 l'adrénaline, elle monte, puis on ne regarde pas
16 les heures, puis on ne regarde pas les fins de
17 semaine. C'est un petit peu comme ça que si on vous
18 dit là « regarde, on a besoin de toi, on est mal
19 pris. On a confiance puis on sait que tu ne nous
20 feras pas dans les mains, dans le sens au niveau de
21 la discrétion puis aussi du fait que si on te donne
22 quelque chose, que tu vas le rendre ». Parce qu'il
23 savait que je n'ai pas besoin de ça pour gagner ma
24 vie, puis que je la gagnais bien puis que je
25 n'avais pas de vice ni... pour dépenser cet argent-
26 là, là. Donc, je l'ai pris comme...

27 Q. **[594]** Mais, vous savez, c'est...

28 R. ... je l'ai pris comme quelque chose qui me... qui
29 était une reconnaissance à mon égard. Donc, ça a
30 flatté beaucoup mon ego puis des fois, on oublie
31 certaines autres choses, t'sais.

32 Q. **[595]** Il y a le message de reconnaissance, en
33 disant « t'es quelqu'un de discret, quelqu'un qui
34 ne va pas voler de l'argent pour lui-même ». En

1 même temps, il y a une reconnaissance à l'effet que
2 vous êtes capable d'accepter une offre qui n'est
3 pas propre propre, il y a aussi ce message-là dans
4 tout ça.

5 R. Oui, mais...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[596]** Si je comprends bien, votre ego fragile l'a
8 emporté sur votre...

9 R. Bien, le besoin de reconnaissance, des fois, Madame
10 la Présidente, est assez important. J'ai passé
11 ma... Excusez, je ne suis pas si vieux que ça, mais
12 j'ai passé plusieurs années de ma vie, on va dire,
13 j'ai passé ma vie active professionnelle à être
14 bénévole dans plein d'organisations quand j'avais
15 plein de travail puis je ne faisais pas ça pour
16 gagner ma vie, mais pour redonner... Quand j'ai
17 fait ma proposition de dire « moi, j'aimerais ça
18 contribuer dans quelque chose », c'était pour ça.
19 Là on vient me voir, puis on me demande d'être
20 bénévole pour quelque chose. Puis, oui, ça a flatté
21 beaucoup mon ego, puis ça faisait en sorte que, ce
22 qui me plaisait le plus, c'est que c'était...
23 c'était un travail qui était plus que discret et
24 confidentiel parce que je n'avais pas... je ne
25 pouvais pas ni m'en vanter ni en parler. Donc,
26 c'était... c'était... ça me plaisait. Et on ne me
27 demandait pas d'aller faire des collections ou des
28 choses comme ça.

29 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

30 Q. **[597]** Mais je voudrais insister quand même sur le
31 fait que...

32 R. Oui.

33 Q. **[598]** ... c'est peut-être une reconnaissance d'être
34 un homme discret...

1 R. Oui.

2 Q. **[599]** ... mais il y a aussi le message que vous
3 êtes un homme qui est capable d'accepter une offre
4 qui n'est pas propre propre, là. Il y a aussi ça
5 dans ce message-là.

6 R. Mais, regardez, je peux... je veux bien vous dire
7 « oui » pour finir la conversation, mais je peux
8 aussi vous dire que... je peux aussi vous dire que
9 dans... on a des repères, puis on a des valeurs,
10 mais avec les années, quand c'est assez banalisé
11 puis qu'un jour il y a des... il y a des
12 nouvelles... il y a des nouveaux repères parce
13 qu'il y a une évolution au niveau législatif. Puis
14 ce qui était permis avant de recevoir un chèque de
15 cent mille piastres (100 000 \$) puis le déposer
16 dans sa caisse ou de recevoir l'argent, un autre
17 jour, ce n'est plus permis puis que c'est rendu
18 même qu'on ne peut plus... on ne peut plus sortir
19 un client puis l'amener au hockey que ça devient
20 effrayant, bien, probablement que je suis trop
21 vieux, mais j'ai vécu tout ça. Alors,
22 effectivement, il y a peut-être un aspect où
23 l'aspect moral et valeur est un petit peu plus
24 molle quand on vient par-dessus nous montrer qu'on
25 était quelqu'un d'important.

26 LA PRÉSIDENTE :

27 Q. **[600]** Non, mais il ne faut pas mélanger, là...

28 R. Oui.

29 Q. **[601]** ... Maître Lambert, le privé puis le public,
30 là.

31 R. Oui.

32 Q. **[602]** Vous pouvez toujours sortir votre client
33 quand...

34 R. Oui.

1 Q. [603] ... c'est votre client privé à vous.

2 R. Oui.

3 Q. [604] C'est autre chose quand on parle de l'argent
4 des contribuables.

5 R. Merci, Madame la Présidente.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Je pense que c'est le bon moment pour prendre la
8 pause de l'après-midi.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

12 LA GREFFIÈRE :

13 Monsieur Pierre Lambert, vous êtes sous le même
14 serment.

15 R. Oui, Madame.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Q. [605] Donc, Maître Lambert, on va poursuivre. On
18 était... on venait de terminer là votre première
19 rencontre ou conversation avec maître Gauthier
20 lorsqu'il vous fait la proposition dont on a fait
21 amplement état. Juste clarifier là, est-ce que
22 c'est vous qui devez appeler monsieur Desbois ou
23 c'est lui qui va vous appeler monsieur Desbois
24 ou...?

25 R. C'est moi qui dois appeler monsieur Desbois.

26 Q. [606] O.K. Donc, cette première conversation-là ou
27 rencontre se termine. Et qu'allez-vous faire
28 ensuite? Avez-vous appelé monsieur Desbois?

29 R. Oui, j'appelle monsieur Desbois.

30 Q. [607] O.K. Vous l'appellez, vous lui dites quoi
31 exactement?

32 R. Bien, je me nomme, je lui dis : « Jean Gauthier m'a
33 dit de vous appeler. Je pense qu'on devrait se
34 rencontrer », puis on s'est fixé... je vous dis ça

1 là, l'essentiel de ma conversation, puis je dis
2 qu'on devrait se rencontrer. Puis, moi, dans ma
3 pratique, je fais souvent des petits-déjeuners,
4 donc je rencontre des gens tôt le matin. Donc, on
5 a... on a convenu de faire un déjeuner ensemble
6 pour se rencontrer, se connaître et discuter
7 davantage sur le sujet.

8 Q. **[608]** Et à ce moment-là, on est à l'été deux mille
9 six (2006) environ.

10 R. Ah! D'après moi, on doit être en juin deux mille
11 six (2006) là, quelque chose comme ça là.

12 Q. **[609]** Donc, vous le contactez, vous convenez d'un
13 petit-déjeuner ensemble.

14 R. Oui.

15 Q. **[610]** Vous allez vous rencontrer dans un restaurant
16 là, peu importe là.

17 R. À Laval, oui.

18 Q. **[611]** À Laval.

19 R. Oui.

20 Q. **[612]** Et là pouvez-vous nous faire état un peu des
21 propos qui ont été tenus?

22 R. Bien, on échange... en tout cas, qui je suis,
23 qu'est-ce que je fais. Lui, il me dit qu'il
24 travaille chez TecSult et puis que là il a compris
25 qu'il y avait quelqu'un qu'il remplaçait pour la
26 détention - moi, j'appelle ça être un dépositaire,
27 mais - pour être dépositaire de la caisse du Parti.

28 Q. **[613]** Est-ce que lui vous indique qui était
29 dépositaire avant vous?

30 R. Non, non. Puis moi, j'ai compris que si on me
31 demande d'être discret et confidentiel, je ne
32 mettrai pas les gens... S'il veut me le dire, il me
33 le dit, puis s'il ne veut pas le dire, ce n'est pas
34 pertinent ou important puis...

1 Q. [614] Donc, pour vous, dans la discrétion et
2 confidentialité, ça inclut, on ne pose pas de
3 question.

4 R. Bien, c'est ça.

5 Q. [615] Est-ce qu'il y a d'autres choses dont vous
6 discutez à ce moment-là?

7 R. Bien, un peu...

8 Q. [616] Des modalités, comment vous allez
9 fonctionner?

10 R. Bien, comment ça se fait, oui, comment ça se fait.
11 Il me dit : « Quand j'ai... quand je vais avoir un
12 certain montant, je vais vous appeler et puis on
13 convient d'un rendez-vous puis vous venez le
14 chercher ». Puis je ne sais pas si c'est à ce
15 moment-là ou c'est quand il m'a appelé pour la
16 première fois, mais le rendez-vous, c'était aussi
17 un rendez-vous, un petit-déjeuner, mais à un café
18 dans l'immeuble où est son bureau, dans le bas,
19 dans la... au niveau... au rez-de-chaussée là de
20 l'immeuble où il a son bureau.

21 Q. [617] Et à ce moment-là, vous convenez qu'il va y
22 avoir un montant. Est-ce qu'il indique le montant?
23 Par exemple...

24 R. Non.

25 Q. [618] ... « quand j'aurai deux, trois ou quatre
26 cent mille (2-3-400 000 \$), je vais vous appeler »?

27 R. Non. Non, il ne me l'a pas indiqué à ce moment-là.

28 Q. [619] Et donc est-ce qu'il y a d'autres choses dont
29 vous discutez à part, dans le fond, faire plus
30 amplement connaissance, établir comment ça va
31 fonctionner?

32 R. Non. Bien, ça... Non.

33 Q. [620] C'est tout?

34 R. Je n'ai pas... je n'ai pas de mémoire qu'il y avait

1 des choses particulières qui ont été discutées ou
2 mises au point. L'édifice GL, je connaissais
3 l'édifice GL parce que quand j'avais fait mon
4 stage, j'étais dans cet édifice-là qui était
5 l'édifice le plus important à l'époque à Laval.

6 Q. **[621]** À l'issu de cette première rencontre-là, est-
7 ce qu'il va y avoir une première remise d'argent?

8 R. Oui, il va y avoir une première remise d'argent. Ça
9 devait être vers la fin du mois de juin ou quelque
10 chose comme ça.

11 Q. **[622]** O.K. Est-ce que vous vous souvenez du montant
12 de cette première remise d'argent-là?

13 R. Je me souviens du montant parce qu'il me l'a dit.
14 Il m'a dit que c'étaient deux cent mille dollars
15 (200 000 \$).

16 Q. **[623]** Est-ce qu'il vous donne ça dans le restaurant
17 ou vous allez à quelque part?

18 R. Non, on déjeune là et après ça, il me dit : « Suis-
19 moi, on va aller au garage » et puis dans la...
20 dans sa valise d'auto, il me remet un carton dans
21 lequel il y a de l'argent.

22 Q. **[624]** Une espèce d'enveloppe en accordéon avec
23 le...

24 R. Oui, avec un élastique.

25 Q. **[625]** ... l'élastique là.

26 R. C'est ça.

27 Q. **[626]** Et donc, il vous remet cette enveloppe-là. Il
28 vous dit : « Voici, il y a deux cent mille dollars
29 (200 000 \$) dedans ».

30 R. Oui.

31 Q. **[627]** Peut-être pas dans ces termes-là, mais bref
32 c'est l'essence de son propos là.

33 R. C'est... c'est le message.

34 Q. **[628]** Vous, est-ce que vous faites le décompte de

1 cet argent-là?

2 R. Non.

3 Q. **[629]** Est-ce que toutes les sommes qu'il va vous
4 remettre au courant des mois qui vont suivre et des
5 années qui vont suivre, est-ce que vous allez faire
6 le décompte de ces sommes-là?

7 R. Non, je n'ai jamais fait de décompte.

8 Q. **[630]** Jamais, jamais?

9 R. Non.

10 Q. **[631]** À combien de reprises, approximativement
11 toujours - si vous pouvez me dire le chiffre exact,
12 tant mieux - mais à combien de reprises monsieur
13 Desbois vous a-t-il remis de l'argent comptant?

14 R. O.K.

15 (15:37:36)

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[632]** Avant de dire le nombre, là vous n'avez pas
18 de doute, maintenant. Tout à l'heure on avait un
19 peu de misère à comprendre qu'est-ce que vous aviez
20 compris de la proposition de monsieur Gauthier.

21 R. Oui.

22 Q. **[633]** Mais là il n'y a pas de doute, là. Vous
23 recevez deux cent mille dollars (200 000 \$) en
24 argent comptant.

25 R. Oui.

26 Q. **[634]** Ce n'est pas... Là, clairement, vous savez
27 que vous faites quelque chose d'illégal, là. Et ce
28 n'est pas plutôt de dire, tant de prendre l'argent,
29 dire, « Moi je ne prends pas ça, ou je remets
30 ça... » Parce que tout à l'heure vous disiez que
31 vous n'étiez pas sûr de la proposition.

32 R. Oui.

33 Q. **[635]** Mais là il n'y a plus de doute, là.

34 R. Malheureusement, Monsieur le Commissaire, ce n'est

1 pas toujours aussi simple et facile que ça quand ça
2 arrive. Alors, si j'ai, en perspective, je me
3 trouve à être six, sept ans après, oui. C'est bien
4 évident. Mais c'est évident que quand ça arrive,
5 c'est dans une... Comme je vous disais, c'est
6 dans... Comme je vous disais tout à l'heure, c'est
7 comme dans une trame assez banalisée, où, en fin de
8 compte, on a... « On », c'est moi, là, mais je veux
9 dire, la majorité des personnes, des gens, sont
10 convaincus que c'est comme ça que ça fonctionne.
11 Ils ne savent pas, ils ne connaissent pas le
12 détail, mais c'est comme ça que ça fonctionne.
13 C'est comme ça que ça a toujours fonctionné. Puis
14 je ne me sens pas plus... Je ne me sens pas
15 illégal, comme vous le mentionnez, à ce moment-là.

16 Je ne vous dis pas que... Quand on recule
17 en arrière, c'est un peu comme quand on a dit...
18 C'est quand on... On le sait juste après qu'on a
19 pris un verre de trop. On dit, « Oui, je n'aurais
20 pas dû le prendre », mais c'est sûr que c'est
21 après. Quand on regarde tout ça froidement, c'est
22 facile de regarder ça dans le miroir, comme c'est
23 facile d'être plutôt un bon gérant d'estrade puis
24 dire, « Ce n'est pas comme ça que j'aurais fait ça
25 si j'avais été coach. » Mais à ce moment-là, je
26 vous dirais que non, ça, ça ne m'est pas passé par
27 l'esprit.

28 Q. **[636]** Mais sans... Oublions l'élément de légalité.
29 Si on prend sous l'angle moral.

30 R. Oui.

31 Q. **[637]** Et, de toute évidence, ce que vous êtes en
32 train de faire, du côté moral, c'est là le grand
33 questionnement, là. De recevoir, dans une
34 enveloppe, deux cent mille dollars (200 000 \$) en

1 argent comptant, vous ne trouvez pas que, dans les
2 faits, c'est un peu...

3 R. Je vous ai dit tantôt que pour moi, c'est...

4 Q. **[638]** Cet aspect-là, ça soulève un certain
5 questionnement.

6 R. Pour moi c'était inapproprié. Peut-être que, sur
7 cet aspect-là, mes repères moraux n'étaient pas,
8 n'étaient peut-être pas assez aiguisés. Mais c'est
9 aussi vrai qu'on a tous, un jour ou l'autre, des
10 réparations à faire à la maison, puis on n'est pas
11 capable de trouver quelqu'un si on ne le paie pas
12 cash, puis est-ce que c'est immoral? Oui, c'est
13 immoral. Est-ce que c'est illégal? Oui, c'est
14 illégal. Mais, tu sais, c'est... Quand on regarde
15 tout ça, on est capable d'avoir des jugements puis
16 être parfait. Je vous dis, je ne suis pas parfait.
17 Alors, je vis... Je vis, malheureusement,
18 aujourd'hui, avec ça, là, et je suis ici pour
19 répondre à toutes vos questions, puis accepter que
20 vous me dites ça. Mais je ne peux pas... Je le vis,
21 là, actuellement. Merci beaucoup.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Q. **[639]** Donc, juste avant que je repose la question
24 que j'avais posée avant que monsieur le Commissaire
25 pose la sienne, quelles sont les modalités avec
26 monsieur Desbois, là? Comment vont fonctionner les
27 remises d'argent dans le futur, là? Sur quoi vous
28 vous entendez?

29 R. O.K. Bien, c'est parce que je sais que vous m'avez
30 posé le nombre de fois...

31 Q. **[640]** Oui, excusez-moi. Je fais un pas en arrière.

32 R. Mais je vais... je vais...

33 Q. **[641]** On va y revenir.

34 R. Je vais vous faire un petit portrait, peut-être que

1 ça va...

2 Q. **[642]** Bon, bien, allez-y. Je compléterai avec des
3 questions.

4 R. Le petit portrait, c'est que, bon. Il m'appelle
5 quand il a des sommes. C'est lui qui décide quand
6 il m'appelle, ce n'est pas moi. On prend un rendez-
7 vous, quand ça va m'adonner. Dans le sens qu'il me
8 dit, « Bon bien O.K., j'ai quelque chose, j'ai de
9 quoi à te remettre. » On prend un rendez-vous, avec
10 l'agenda que je peux avoir, en disant, « O.K., je
11 vais passer chez vous telle journée », et c'est à
12 peu près toujours pareil, là.

13 Moi je n'ai jamais fait de décompte
14 d'argent. Je n'ai jamais tenu de registre sur
15 qu'est-ce qui rentrait ou qu'est-ce qui sortait.
16 J'ai une idée, puis on a eu à... on a eu à me poser
17 des questions sur cet aspect-là, où j'ai essayé de
18 me remémorer le plus possible, mais dans mon
19 esprit, ce qui était clair pour moi, c'était qu'il
20 y a quelqu'un qui me donnait des sommes, puis il y
21 avait quelqu'un d'autre, parce que vous vouliez
22 savoir, peut-être, l'autre aspect, mais à l'autre
23 bout il y a quelqu'un qui me donnait des directives
24 pour le...

25 Q. **[643]** On va y aller étape par étape.

26 R. Oui... non... O.K., mais...

27 Q. **[644]** On va y aller avec la collecte, après ça on
28 parlera de...

29 R. ... c'est juste pour dire que, pour moi, comme il y
30 avait quelqu'un qui contrôlait au début puis à la
31 fin, moi...

32 Q. **[645]** Pas besoin de faire l'inventaire.

33 R. ... mon... ce qu'on demandait c'était de détenir ça
34 d'une façon sécuritaire et discrète ou discrète et

1 sécuritaire, il va sans dire. Et puis donc,
2 monsieur Desbois m'appelait, on allait déjeuner, on
3 passait dans... dans son garage, il me donnait le
4 carton puis, moi, je rejoignais le stationnement...
5 je ressortais de l'immeuble. C'était la même
6 procédure, sauf la dernière fois.

7 Q. **[646]** Comment ça s'est produit la dernière fois?

8 R. Bien, en fait, la dernière fois, il... moi, il
9 m'avait dit : « C'est fini, là c'est la dernière
10 fois. » Quand on était au déjeuner, il me dit :
11 « C'est fini, j'ai vidé qu'est-ce qu'il me restait,
12 là, puis c'est terminé. » Puis je le sentais
13 nerveux. Alors... bien, j'ai dit : « O.K., ça va. »
14 Ça fait que...

15 Q. **[647]** Juste avant que vous poursuiviez, on est à
16 quelle date, la dernière remise, approximativement,
17 ou en quelle année, on va commencer avec l'année?

18 R. Ah! je dirais que c'est en deux mille neuf (2009)
19 mais... oui, je dirais peut-être que c'est en deux
20 mille neuf (2009) mais je ne suis pas...

21 Q. **[648]** Été deux mille dix (2010), c'est-tu une
22 possibilité aussi?

23 R. Ça pourrait être été deux mille dix (2010) parce
24 que c'est... il faisait beau, oui. Oui, ça pourrait
25 être en deux mille dix (2010).

26 Q. **[649]** Donc, été deux mille dix (2010). À ce moment-
27 là donc, il vous remet la somme, un peu nerveux.

28 R. Oui. Bien, c'est ça, puis là j'ai dit... il
29 semblait nerveux et j'ai dit : « Qu'est-ce qu'il y
30 a? », bien, je n'avais pas nécessairement de
31 réponse puis je lui ai demandé s'il avait des...
32 s'il pensait qu'il y avait des caméras dans le
33 garage parce qu'il était nerveux puis mal à l'aise,
34 il dit : « Je ne le sais pas. » Bien, caméra dans

1 le sens caméra de sécurité puis peut-être qu'à un
2 moment donné il y avait des choses qu'il se sentait
3 mal. Puis il dit : « O.K., suis-moi. » Bon. Il
4 dit : « On va aller ailleurs. » Alors, je l'ai...
5 j'ai pris... il a sorti son auto puis, moi, je suis
6 allé le rejoindre à la porte du garage avec ma
7 voiture puis je l'ai suivi.

8 Q. **[650]** Puis, éventuellement, il vous a remis
9 l'argent?

10 R. Oui, il m'a remis l'argent, oui.

11 Q. **[651]** Vous êtes allés où, à un endroit discret
12 autre?

13 R. Bien, je sais que je l'avais suivi... oui, bien,
14 discret, c'était différent, là. Je l'avais suivi,
15 je ne me souvenais pas nécessairement du... du nom
16 de la place parce qu'il m'avait amené, c'est lui
17 qui... tu sais, quand on amène quelqu'un à un
18 endroit, on sait où on va; quand on suit...

19 Q. **[652]** On suit.

20 R. ... tout ce qu'on veut faire c'est qu'on suit,
21 hein. Et puis quand on est arrivés à ce café-là, il
22 y avait plein, plein de monde dans le
23 stationnement, il n'y avait aucune place pour se
24 stationner, ça fait que c'était un... c'était un
25 peu bizarre. Ça fait que je l'ai suivi puis on est
26 allés sur une autre rue puis c'est là qu'il m'a
27 remis le dernier carton, là.

28 Q. **[653]** Est-ce que c'était encore un... est-ce qu'il
29 vous a indiqué le montant, deux cents (200), trois
30 cents (300)?

31 R. Non, il ne m'a pas indiqué le montant, il m'avait
32 juste dit : « J'ai vidé qu'est-ce qu'il me
33 restait. »

34 Q. **[654]** Sans vous indiquer le montant?

1 R. Sans m'indiquer le montant. Donc, pour votre
2 question tantôt, moi, je dirais que peut-être, sur
3 cette période-là, on pourrait avoir une dizaine de
4 fois.

5 Q. **[655]** Puis un estimé, là, combien, une dizaine de
6 fois?

7 R. Bien, l'autre jour j'ai entendu deux millions
8 (2 M), je vais vous dire...

9 Q. **[656]** Quand vous dites que vous avez entendu, c'est
10 lorsque monsieur Desbois a témoigné?

11 R. Lorsque monsieur Desbois a témoigné.

12 Q. **[657]** Si je vous demande de faire abstraction de
13 son témoignage et...

14 R. Bien, c'est une dizaine de fois, moi, je peux
15 penser que la dernière fois ce n'était pas complet
16 puis, les autres, ça a toujours été autour, je vous
17 dis... ça a toujours été autour de deux cents (200)
18 ou autour de ça, là.

19 Q. **[658]** Vous ne comptiez pas, comment vous pouvez...

20 R. Non, je ne comptais pas, mais c'est parce qu'il me
21 le disait, ça fait que c'est pour ça...

22 Q. **[659]** O.K., il vous disait : « Deux cents
23 (200) »...

24 R. Oui, c'est ça, il me disait : « J'ai deux cents
25 (200) », ou... bon. Alors, c'est deux millions
26 (2 M) ou un peu moins de deux millions (2 M) ou...

27 Q. **[660]** On pourrait dire que vous avez collec... ou
28 été dépositaire, pour...

29 R. J'étais dépositaire, oui.

30 Q. **[661]** ... reprendre vos termes, là, d'environ deux
31 millions (2 M) sur une période approximative de
32 quatre années? C'est toujours une idée de grandeur
33 parce que...

34 R. Oui.

1 Q. [662] ... je sais que ce n'est pas une science
2 exacte...

3 R. Non. Non, ce n'est pas...

4 Q. [663] ... compte tenu de votre témoignage mais
5 c'est une idée de grandeur.

6 R. C'est une idée de grandeur.

7 Q. [664] Qui est raisonnable?

8 R. Oui. Mais ça n'a jamais... ça n'a jamais cumulé...
9 c'est sur la période de temps...

10 Q. [665] Oui, oui, c'est ça, en tout, là.

11 R. ... mais il y avait du « in », « out », là,
12 alors...

13 Q. [666] Savez-vous si vous étiez le seul dépositaire?

14 R. Je n'ai aucune idée. Je ne peux pas... je n'ai
15 jamais posé de question, on ne m'a jamais rien dit
16 sur ça.

17 Q. [667] Tantôt vous nous avez dit que l'argent
18 rentrait, donc je comprends qu'elle rentrait
19 seulement de monsieur Desbois ou il y a d'autres
20 personnes qui vous donnaient de l'argent?

21 R. Non, moi, c'est Desbois.

22 Q. [668] Donc, l'argent rentre de monsieur Desbois, on
23 va y venir dans quelques instants, elle va
24 ressortir, suivant les instructions de certains
25 individus, on va y aller en détail tout à l'heure.
26 Mais avant que vous receviez les instructions, pour
27 dire : « Bien, donne tant à lui » ou « tel montant
28 à une autre personne », où entreposez-vous
29 l'argent?

30 R. Bon. Ce n'était pas toujours au même endroit mais
31 mettons que...

32 Q. [669] À quels endroits avez-vous entreposé
33 l'argent.

34 R. Bon. Ça... disons que le plus souvent c'était dans

1 un mini-entrepôt là qui était loué, que j'avais
2 d'autres choses à l'intérieur puis que je mettais
3 ça, ça, c'est le plus souvent. C'est arrivé que
4 j'en ai eu...

5 Q. **[670]** Juste un instant. Vous allez à l'autre
6 endroit.

7 R. Oui.

8 Q. **[671]** Vous dites une place d'entreposage.

9 R. Oui.

10 Q. **[672]** Des entrepôts là.

11 R. Oui, oui, des...

12 Q. **[673]** Des mini-entrepôts privés?

13 R. Des mini-entrepôts publics.

14 Q. **[674]** Puis vous entreposiez ça avec quels autres
15 items?

16 R. Ah! Bien il y avait des dossiers fermés de mon
17 ancien bureau, c'est ça, de mon ancien bureau que
18 j'avais là. J'avais aussi du mobilier puis des
19 choses là qui étaient un petit peu dépareillées là.
20 C'était un mini-entrepôt où on met n'importe quoi,
21 qu'on a un accès...

22 Q. **[675]** Oui.

23 R. ... comme un garage.

24 Q. **[676]** Puis c'était dans un coffre-fort dans cet
25 entrepôt-là?

26 R. Non.

27 Q. **[677]** C'était dans une boîte.

28 R. C'était dans des boîtes sur des tablettes.

29 Q. **[678]** Une boîte indiqué dessus...

30 R. Non, ce n'est pas indiqué quelque chose. Il n'y
31 avait pas vraiment beaucoup de personnes, sinon il
32 n'y avait personne d'autre que moi...

33 Q. **[679]** Que vous qui y allait.

34 R. ... qui allait dans cet entrepôt-là donc...

1 Q. **[680]** Pas besoin de cacher ça.

2 R. Personne ne pouvait savoir, c'est ça. Un peu comme
3 c'est arrivé des fois que j'avais un carton puis
4 que là je ne pouvais pas passer à l'entrepôt. Si
5 vous me demandiez s'il y avait d'autres endroits,
6 bien c'est arrivé que j'ai eu le carton dans une
7 boîte avec des dossiers ou d'autres sortes de
8 documents personnels que je pouvais avoir dans mon
9 garage pendant une semaine ou deux parce qu'il
10 pouvait avoir peut-être un élément de sortie, ou je
11 n'avais pas le temps de passer là-bas, mais j'étais
12 la seule personne qui savait que c'était là donc je
13 n'avais pas d'inquiétude au niveau de l'aspect de
14 la sécurité.

15 Q. **[681]** O.K. Donc votre garage, l'entrepôt privé.
16 Est-ce qu'il y a d'autres endroits où vous avez
17 conservé de l'argent?

18 R. Non, à part quand je l'apportais pour pouvoir le
19 remettre bien là, c'est sûr qu'il y avait toujours
20 le même principe là, il fallait que je l'apporte au
21 bureau puis au bureau, c'était au bureau que je
22 faisais mes remises.

23 Q. **[682]** Toujours?

24 R. Oui.

25 Q. **[683]** On va y revenir dans quelques instants. Juste
26 avant, savez-vous d'où provenait cet argent-là que
27 monsieur Desbois vous donnait? Et si vous ne le
28 saviez pas au début, quand l'avez vous su? Si vous
29 l'avez su.

30 R. Bien je l'ai su, je l'ai plus su ici comment ça
31 fonctionnait mais j'avais l'impression qu'il
32 ramassait des contributions. Mais j'ai su via la
33 Commission comment s'était structuré.

34 Q. **[684]** Mais est-ce que vous aviez une, est-ce que

1 vous compreniez que l'argent venait des
2 entrepreneurs?

3 R. Bien ça venait de contributions. Je ne peux pas
4 vous dire que j'ai compris que ça venait des
5 entrepreneurs puis quel genre d'entrepreneur mais
6 ça venait de contributions.

7 15:49:57

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[685]** Puis comment vous saviez que ça venait de
10 contributions à ce moment-là?

11 R. Bien parce qu'il disait qu'il le ramassait donc
12 j'étais sûr que ce n'était pas sa contribution
13 personnelle mais je ne peux pas, je veux dire, ça
14 venait de contributions, c'est parce qu'on spécifie
15 entrepreneurs, je ne peux pas vous dire si c'était
16 des entrepreneurs ou si c'était... Je comprends
17 qu'un entrepreneur c'est des gens qui font les
18 routes, les égouts puis ces choses-là, c'est sûr
19 que, ou les trottoirs...

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Q. **[686]** Contrats publics.

22 R. C'est ça, les contrats publics mais ça aurait pu
23 venir des ingénieurs aussi. C'est de l'argent
24 pareil là, ce n'est pas...

25 LA PRÉSIDENTE :

26 Q. **[687]** Alors quand il venait vous l'apporter, il
27 vous disait « Je vous amène... » ou « Je t'amène
28 deux cent mille dollars (200 000 \$), il y en a deux
29 cent mille dollars (200 000 \$) que j'ai
30 ramassés. »?

31 R. Bien lui, il en... Oui, c'est ça.

32 Q. **[688]** C'est ça qu'il disait?

33 R. Oui, il la ramassait. C'est-à-dire qu'il
34 l'accumulait puis quand il en avait un certain

1 montant, j'ai compris qu'il se gardait un fond de
2 caisse ou quelque chose comme ça, mais il en avait
3 un certain montant puis là il m'appelait puis il
4 disait « O.K. J'en ai deux cent mille dollars
5 (200 000 \$) puis on va sortir ça. ». Bon. Mais,
6 Madame la Présidente, il m'appelait puis j'allais
7 la chercher, il n'est jamais venu m'en porter.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[689]** Il ne vous a jamais dit d'où venait l'argent
10 qu'il allait chercher du côté des contributions des
11 entrepreneurs.

12 R. Non.

13 Q. **[690]** Jamais?

14 R. Il n'a jamais dit que c'était des entrepreneurs
15 ou...

16 Q. **[691]** Puis vous, vous n'avez pas posé la question
17 non plus.

18 R. Non.

19 Q. **[692]** À monsieur Desbois.

20 R. Non. Comme je vous dis, si on ne pose pas de
21 questions... On ne veut pas nécessairement avoir
22 des mensonges alors...

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[693]** Vous dites qu'il y a seulement monsieur
25 Desbois qui vous donnait de l'argent comptant? Vous
26 avez dit ça? Oui ou non?

27 R. Oui.

28 Q. **[694]** Oui.

29 R. Oui, j'ai dit ça. Je ne me souviens...

30 Q. **[695]** Donc, je dois comprendre...

31 R. Je ne me souviens pas que j'en ai eu de d'autres...

32 Q. **[696]** D'aucun autre entrepreneur.

33 R. Non.

34 Q. **[697]** Ni aucun autre ingénieur.

1 R. Non.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [698] Je m'excuse.

4 R. Oui.

5 Q. [699] Votre réponse me laisse un peu perplexe.

6 R. Ah! Désolé.

7 Q. [700] Comment pouvez-vous dire, si vous aviez reçu
8 deux cent mille dollars (200 000 \$)...

9 R. Non.

10 Q. [701] ... de quelqu'un d'autre ou dix mille dollars
11 (10 000 \$) de quelqu'un d'autre ou de l'argent de
12 quelqu'un d'autre, il me semble que vous vous en
13 souviendriez?

14 R. Oui, je m'en souviens, mais je croyais que sa
15 question, c'était pour savoir si c'était de
16 monsieur Desbois ou de monsieur Gendron, parce que
17 monsieur Gendron puis monsieur Desbois, ils étaient
18 au même endroit. C'était le sens de la question que
19 j'avais... c'est pour ça que je disais: « Non ».

20 Q. [702] Alors, vous, votre réponse, là...

21 R. Ma réponse, c'est monsieur Desbois...

22 Q. [703] ... est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre...

23 R. Non.

24 Q. [704] ... qui vous a donné de l'argent comptant?

25 R. Non.

26 Q. [705] Je ne comprends toujours pas votre réponse.
27 Quand vous dites que... j'ai compris que c'était
28 soit monsieur Desbois...

29 R. Non, mais c'est parce que...

30 Q. [706] ... ou soit monsieur Gendron.

31 R. Je pensais qu'il voulait savoir si c'était toujours
32 monsieur Desbois qui me le donnait, parce que
33 monsieur Desbois avait travaillé avec monsieur
34 Gendron, ça aurait pu être monsieur Gendron qui me

1 l'ait donné...

2 Q. [707] Et même si ça avait été ça, vous auriez
3 dit...

4 R. Non, mais là, c'est pour ça que je disais: « Non,
5 c'était monsieur Desbois », mais personne d'autre
6 parce que monsieur Gendron, j'ai compris qu'il en
7 avait déjà donné ou... à une autre personne.

8 (15:53:22)

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. [708] Donc, vous, à part Roger Desbois, ingénieur
11 chez Tecsub dans la période qui nous intéresse,
12 vers la fin, comme, là, il n'y a personne d'autre
13 qui vous a remis de l'argent comptant?

14 R. Je ne m'en souviens pas.

15 Q. [709] Vous ne vous en souvenez pas?

16 R. Non, mais qu'est-ce que je vous dis... non.

17 Q. [710] Non?

18 R. Non.

19 Q. [711] Vous êtes catégorique, il n'y a personne qui
20 ne vous a jamais remis de l'argent comptant, à
21 l'exception de Roger Desbois? Il faut le dire. Vous
22 faites le signe de tête, mais dites oui ou non.

23 R. Oui.

24 Q. [712] Oui, il n'y a jamais personne?

25 R. Oui, il n'y a jamais personne.

26 Q. [713] D'autre?

27 LA PRÉSIDENTE :

28 Q. [714] Vous n'avez vraiment pas l'air certain.

29 Me SIMON TREMBLAY :

30 Q. [715] Oui, vous avez l'air très hésitant, là.

31 R. Non, mais c'est...

32 Q. [716] Dites-moi une phrase complète « Il n'y a
33 personne »...

34 R. Oui.

1 Q. [717] ... je vous demande, est-ce que, à part Roger
2 Desbois, est-ce qu'il y a d'autres personnes qui
3 vous a remis de l'argent comptant à Laval ou autre
4 municipalité?

5 R. Il n'y a personne qui m'a donné d'autre argent
6 comptant à Laval ou d'autres...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [718] Non, on sent qu'il y aurait une autre
9 question qu'on pourrait vous poser.

10 R. Ah, bien c'est...

11 Q. [719] Parce que vous n'avez pas l'air...

12 R. Bien, c'est parce qu'il y a beaucoup d'insistance,
13 là, Madame la Présidente, puis je... je peux
14 être... je peux avoir de l'émotion dans ça, là. On
15 me demande s'il y a d'autres personnes qui m'ont
16 donné de l'argent comptant.

17 Q. [720] Oui.

18 R. Ma réponse, là, c'est « Non ».

19 Q. [721] Mais c'est « Non » ou c'est de temps en temps
20 « Je ne m'en souviens pas »? Vous m'avez dit deux
21 fois: « Je ne m'en souviens pas ».

22 R. Bien, c'est vrai qu'est-ce que je vous dis, je ne
23 m'en souviens pas, mais ce que je me souviens c'est
24 tout ce que j'ai fait avec monsieur Desbois. Je ne
25 me souviens pas de d'autres choses, là.

26 Q. [722] Est-ce que c'est possible que quelqu'un
27 d'autre vous aurait donné de l'argent?

28 R. Je ne crois pas, Madame la Présidente.

29 Me SIMON TREMBLAY :

30 Q. [723] Une fois l'argent entreposé puis que
31 différentes remises de monsieur Desbois,
32 éventuellement, vous avez un peu effleuré le propos
33 tout à l'heure, mais l'argent va sortir de votre...
34 des endroits où vous l'entrez...

1 R. Elle va sortir.

2 Q. **[724]** Comment, expliquez-nous un peu, là, comment
3 fonctionne la sortie d'argent de votre dépôt.

4 R. O.K. Alors, je ne me souviens pas quel moment ça
5 avait été mis au point, mais je sais que c'est Jean
6 Gauthier qui m'appelait pour me dire: « Je vais
7 avoir besoin de tel montant, je vais... » puis là,
8 dans le temps, là, il y a eu des... quand je dis
9 « dans le temps », c'est au cours des années, là,
10 au début, c'était toujours Jean Gauthier qui
11 m'appelait, qui me disait qu'il aurait besoin de
12 tel montant. Il est venu en chercher et il y a eu
13 aussi des cas où il a pu envoyer - moi, j'appelle
14 ça un messenger, mais ce n'est pas un messenger,
15 c'est une tierce personne - là, il disait: « Il y a
16 quelqu'un qui va aller chercher un montant », bon,
17 mais ça, par la suite, le plus souvent, il
18 m'appelait en disant: « Jean Bertrand va t'appeler
19 et c'est O.K. » et par après, Jean Bertrand
20 m'appelait puis il me disait qu'il avait besoin
21 d'une certaine somme. Dans les dernières années, je
22 pense que Jean Bertrand avait pris l'habitude parce
23 qu'il aimait mieux, au lieu de m'appeler puis de
24 me... il essayait de me parler puis il me disait:
25 « Je veux te voir pour vingt (20) minutes ou trente
26 (30) minutes », là, mais ou il donnait... ça, ça
27 voulait dire quelque chose, mais ce n'était pas
28 quelque chose qui avait été établi au début, c'est
29 quelque chose qu'il a établi par la suite, mais
30 toutes les fois, ça a toujours été, j'appellerais
31 ça « dédouané » ou « autorisé » par Jean Gauthier.

32 Q. **[725]** Est-ce qu'il y a une autre personne qui était
33 autorisée à vous dédouaner ou autoriser des
34 décaissements de votre dépôt?

1 R. Non. C'était Jean Gauthier.

2 Q. **[726]** Est-ce que c'est lui qui vous a dit: « Il y a
3 juste moi qui vais pouvoir vous donner des
4 instructions »?

5 R. Non, mais moi, je comp... non. Non.

6 Q. **[727]** Mais c'est lui qui vous a donné le mandat
7 d'être dépositaire?

8 R. Mais, c'est-à-dire que c'est avec lui que j'ai
9 transigé, puis que lui il savait que je faisais ça.
10 O.K.?

11 Q. **[728]** Donc, c'est la seule... À l'exception des...
12 vers la fin, donc, maître Bertrand, Jean Bertrand
13 vous contacte directement.

14 R. Oui, il me contacte, mais Jean Gauthier m'avait...
15 m'appelait avant pour me dire : « Jean Bertrand va
16 t'appeler. »

17 Q. **[729]** Donc, O.K., donc tous les décaissements que
18 vous avez faits, ça a été dédouané ou autorisé par
19 Jean Gauthier.

20 R. Oui. Ou Jean Gauthier disait : « O.K., je vais
21 envoyer quelqu'un. Prépare huit mille (8 000)... »
22 Je ne sais pas, moi, je donne un chiffre, là, mais
23 c'est... C'était des plus petits montants.

24 Q. **[730]** Pour monsieur Bertrand, ça?

25 R. Non. Parce qu'il envoyait quelqu'un venir chercher
26 une enveloppe à huit mille (8 000), ou... Je dis un
27 chiffre, là, mais c'était... C'était des plus
28 petits montants. Ce n'était pas des...

29 Q. **[731]** C'est quoi le plus gros montant que vous avez
30 remis à maître Gauthier suite à une demande dans ce
31 sens?

32 R. À maître Gauthier?

33 LA PRÉSIDENTE :

34 À maître Bertrand.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Non, à maître Gauthier.

3 R. Maître Gauthier en a eu aussi. Je ne sais pas si ça
4 a été cent (100) ou soixante (60). Maître Bertrand,
5 il a eu des cent mille (100 000), mais je ne sais
6 pas...

7 Q. **[732]** Puis maître Gauthier, c'était fréquent qu'il
8 vous contactait pour vous demander de l'argent?

9 R. Non. Non. Non.

10 Q. **[733]** Est-ce que vous êtes capable d'établir une
11 fréquence?

12 R. Non. Ce n'était pas une fréquence. C'était... Il y
13 a eu des... Je ne sais pas, moi, comme en deux
14 mille neuf (2009) il y en a eu plus à cause des
15 élections. Mais des fois il y avait des... Comme je
16 vous dis, des fois c'est trente mille (30 000), des
17 fois c'est vingt mille (20 000), des fois c'est
18 quarante mille (40 000), des fois il y a eu des
19 cent mille (100 000). Bon. La fréquence, je ne peux
20 pas... Mais c'était... Ce n'était pas deux fois par
21 année, c'était plus que ça, là.

22 Q. **[734]** Une fois par mois, ou pas...

23 R. Non, non, non. Pas une fois par mois. Je pourrais
24 vous dire quatre, cinq fois par année, là. Mais il
25 y a eu des... Il y a eu, comme en deux mille neuf
26 (2009) il y en a eu plus.

27 Q. **[735]** Parce que c'était une année d'élections.

28 R. Oui. J'imagine, là, que c'est pour ça qu'il y avait
29 eu... Je me souviens que cette année-là c'était
30 plus fréquent.

31 Q. **[736]** Puis maître Bertrand, lui, c'était quelle
32 fréquence qu'il vous demandait de l'argent, là,
33 est-ce que c'était autant...

34 R. Non mais moi, pour moi, Jean Gauthier, quand il

1 demandait de l'argent, c'est, il demandait de
2 l'argent ou pour lui, ou pour Jean Bertrand, là.

3 Q. **[737]** O.K.

4 R. Peut-être que je me suis mal exprimé, mais dans le
5 sens que quand il m'appelait, ça passait toujours
6 par Jean Gauthier. Alors, ce n'est pas juste... Il
7 ne m'appelait pas juste pour qu'est-ce que lui il
8 avait besoin, mais il m'appelait pour qu'est-ce
9 qu'il... ou lui avait besoin, ou qu'est-ce qu'on
10 devait donner à Jean Bertrand.

11 Q. **[738]** O.K. Donc, pour clarifier, on va reprendre la
12 question.

13 R. Oui.

14 Q. **[739]** Moi, qu'est-ce que je veux savoir, c'est
15 l'argent que vous avez donné, vous avez remis,
16 plutôt, à Jean Bertrand, et je comprends qu'elle
17 était autorisée, cette remise-là. Ça, ça va. Mais
18 l'argent à Jean Bertrand, d'un côté, et de l'autre
19 côté je vais chercher à savoir l'argent à Jean
20 Gauthier.

21 R. Hum.

22 Q. **[740]** Parce que vous nous avez dit
23 qu'approximativement, vous avez... pas collecté,
24 mais entreposé, pour reprendre vos termes...

25 R. Oui.

26 Q. **[741]** ... deux millions de dollars (2 M\$)?

27 R. Environ, oui.

28 Q. **[742]** Donc, l'exercice qu'on va s'apprêter à faire
29 dans les prochaines secondes, c'est d'essayer,
30 évidemment, dans la mesure du possible et de façon
31 approximative, là, d'établir combien est allé à
32 maître Gauthier, et combien est allé à maître
33 Bertrand.

34 R. Hum.

1 Q. **[743]** D'où ma demande de fréquence, là, pour maître
2 Bertrand.

3 R. Oui.

4 Q. **[744]** Bien que c'était autorisé par maître
5 Gauthier, là.

6 R. Oui.

7 Q. **[745]** Donc, combien... À quelle fréquence
8 remettiez-vous de l'argent à maître Bertrand?

9 R. Je ne peux pas vous dire la fréquence. Je pourrais
10 vous dire que c'est plus...

11 Q. **[746]** Quel montant, environ, par année?

12 R. Non, c'est peut-être... Non. C'est pour ça que je
13 vous dis, deux mille neuf (2009) a été une année
14 assez exceptionnelle.

15 Q. **[747]** O.K.

16 R. Mais après ça il y a eu des montants, des deux fois
17 quarante mille (40 000), une autre fois vingt mille
18 (20 000), des choses comme ça. Mais ça cumule,
19 hein? Je veux dire, c'est... C'est des plus petits
20 montants. Ce n'est pas des cent mille (100 000),
21 c'est des plus petits montants, mais une
22 répartition assez facile de soixante-dix, trente
23 (70/30), soixante-cinq-trente-cinq (65/35), c'est à
24 peu près ça, là, des demandes, mais ce n'est pas
25 toujours remis à Jean Gauthier, mais c'est à sa
26 demande, ou il vient en chercher. Il est venu en
27 chercher quelques fois, ou il envoyait des
28 personnes à qui je devais la remettre, là.

29 Q. **[748]** Et ce n'est pas pour Jean Bertrand.

30 R. Ah, ce n'était pas pour Jean Bertrand.

31 Q. **[749]** C'est ça.

32 R. Mais est-ce que Jean Bertrand en prenait pour lui
33 puis il en apportait à Jean Gauthier? Ça, je ne le
34 sais pas, moi.

1 Q. [750] Ça, évidemment, vous ne le savez pas.

2 R. Quand il... Ça c'était les commissions, je ne peux
3 pas vous dire. Moi, tout ce que je voulais avoir,
4 c'est un O.K. de... Pour moi, celui qui m'avait
5 donné le mandat, c'était Jean Gauthier. Donc, s'il
6 me disait c'est bon, c'est bon, s'il ne me disait
7 pas c'est bon, je ne pouvais pas.

8 Q. [751] Et votre approximation, un tiers, deux tiers,
9 là...

10 R. Oui.

11 Q. [752] Qui a le tiers, qui a les deux tiers?

12 R. O.K. Deux tiers à... C'est une approximation, s'il
13 vous plaît...

14 Q. [753] Oui oui, évidemment.

15 R. Parce que je n'ai pas de décompte. Mais deux tiers
16 à Jean Bertrand puis un tiers à Jean Gauthier.

17 Q. [754] Exemple.

18 R. Ou à quelqu'un qu'il envoie, là. C'est ça.

19 Q. [755] Ou quelqu'un, oui, c'est ça.

20 R. Oui mais...

21 Q. [756] Envoyé par Jean Gauthier.

22 R. C'est sûr. Mais quand il demandait, quand il me
23 disait de remettre, en deux mille neuf (2009), des
24 blocs de cent mille (100 000) à Jean Bertrand,
25 l'année de l'élection, moi je ne sais pas si Jean
26 Bertrand partait puis allait le porter à Jean
27 Gauthier, ou qu'est-ce qu'il faisait avec pour
28 leurs travaux puis leurs dépenses, là. Je n'ai
29 aucune idée, donc je ne peux pas présumer. Ça fait
30 que c'est pour ça que je ne peux pas dire, le
31 destinataire ultime, c'était qui.

32 Q. [757] Mais pour... Vous avez répondu à ma question,
33 vos deux destinataires c'est maître Bertrand,
34 maître Gauthier. Vous avez répondu à ma question.

1 Les remises, vous avez dit que ça se faisait
2 toujours au bureau. Donc, je comprends que maître
3 Bertrand, à un certain moment, il était au même
4 bureau que vous, donc, il monte vous voir puis vous
5 lui remettez l'argent directement dans votre
6 bureau?

7 R. Non.

8 Q. [758] Comment ça procède?

9 R. Je ne pense pas que c'est arrivé. C'est peut-être
10 une fois dans mon bureau parce qu'il n'y avait pas
11 de salle de conférence, c'était toujours dans une
12 salle de conférence.

13 Q. [759] Mais chez Dunton Rainville?

14 R. Chez Dunton, oui.

15 Q. [760] Puis maître Gauthier, lui, soit qu'il venait
16 personnellement à votre bureau ou il envoyait
17 quelqu'un, est-ce que c'était dans votre bureau ou
18 dans une salle de conférence également?

19 R. Salle de conférence.

20 Q. [761] Toujours une salle de conférence, sauf
21 exception?

22 R. Oui, je sais qu'il y avait Jean Bertrand, une fois
23 ou deux, c'est venu à mon bureau, mais je ne reçois
24 pas vraiment des personnes dans mon bureau. Des
25 collègues, là, pour travailler mais je ne reçois
26 pas de client ou de visiteur dans mon bureau.

27 Q. [762] Vous nous avez dit précédemment que, la
28 dernière fois que monsieur Desbois vous a remis de
29 l'argent, ça serait peut-être aux alentours de
30 l'été deux mille dix (2010), là. Ou peut-être fin
31 deux mille neuf (2009), bien qu'après réflexion,
32 vous avez conclu qu'il faisait beau, donc peut-être
33 plus été deux mille dix (2010).

34 R. Hum.

1 Q. [763] À quel moment a eu lieu le dernier
2 décaissement, c'est-à-dire la dernière remise
3 d'argent que vous avez faite, de cette somme que
4 vous étiez le dépositaire?

5 R. La dernière fois qu'on m'a fait une demande c'est
6 en... en octobre deux mille douze (2012). Octobre
7 dernier.

8 Q. [764] Est-ce que vous vous rappelez du contexte de
9 cette demande-là?

10 R. C'était un montant... c'est un plus petit montant,
11 là, c'était moins de dix mille (10 000). Jean
12 Gauthier m'a appelé puis il m'a dit : « Je vais
13 t'envoyer quelqu'un. On a un compte à payer, il
14 faudrait payer... il faudrait lui remettre ce
15 montant-là. Mais je vais l'envoyer chez vous quand
16 tu vas être prêt. Puis j'ai dit, O.K., ça... », je
17 ne sais pas si je l'ai à... ah! j'ai dû le dire à
18 lui à ce moment-là ou j'ai dit : « Je vais te
19 rappeler quand je vais avoir ça à ma disposition ».
20 Puis là il a envoyé son... j'appellerais ça un
21 commissionnaire. Mais je ne sais pas si c'est une
22 tierce partie, que c'était pour payer des sommes
23 qui étaient dues à cette personne-là ou pas. Mais
24 quand quelqu'un dit qu'il vient de la part de Jean
25 Gauthier puis, « Vous avez quelque chose à me
26 remettre », moi... il n'y a pas beaucoup monde qui
27 sait que j'ai de quoi à remettre à Jean Gauthier, à
28 part Jean Gauthier.

29 (16:04:31)

30 LA PRÉSIDENTE :

31 Q. [765] J'aimerais savoir une chose. C'est que tantôt
32 vous avez dit que quand Jean Gauthier vous
33 apportait de l'argent, vous ne le comptiez pas.

34 R. Excusez...

1 Q. **[766]** Ou vous alliez chercher l'argent.

2 R. Oui, Madame la Présidente, Jean Gauthier ne m'a pas
3 donné d'argent.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Roger Desbois.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[767]** Roger Desbois, excusez.

8 R. Non, c'est correct.

9 Q. **[768]** Qu'il vous remettait de l'argent, vous ne le
10 comptiez pas?

11 R. Non, tout l'argent était... c'était tout en... je
12 pourrais vous dire, comme des paquets de deux mille
13 (2 000), là.

14 Q. **[769]** O.K.

15 R. Qui étaient déjà comme préparés. Non, je ne le
16 comptais pas. Mais là...

17 Q. **[770]** Mais, en revanche, quand on vous disait...

18 R. Oui, je suis obligé de les compter. Je suis obligé
19 de...

20 Q. **[771]** Donc, je comprends que...

21 R. Bon, quelqu'un me disait : « J'ai besoin de cent
22 mille (100 00) », bien, je prenais puis j'en
23 comptais cent mille (100 000) puis je le remettais.
24 Mais je ne défaisais pas mes paquets, là.

25 Q. **[772]** O.K. Mais là vous les comptiez...

26 R. Je comptais les paquets.

27 Q. **[773]** O.K. Et vous présumiez qu'il y en avait deux
28 mille (2 000) dans le...

29 R. Bien, c'est des... souvent il écrivait, il mettait
30 des petits papiers puis il écrivait qu'est-ce qu'il
31 y avait dessus ou...

32 Q. **[774]** O.K.

33 R. Oui. Mais c'était comme... c'était ça.

34

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [775] Est-ce que monsieur Gauthier vous a dit à qui
3 la somme était due la dernière fois?

4 R. Non. Non. Mais, comme je vous dis, je... ça peut
5 vous paraître bizarre mais, moi, je ne posais pas
6 de question dans ce cas-là. Toujours sur le même
7 principe que si tu poses plus de questions plus
8 qu'à un moment donné... non.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. [776] Mais vous ne vous rappelez pas le dernier...
11 il parle du dernier (inaudible)...

12 R. C'est au mois d'octobre.

13 Q. [777] Oui, mais vous ne savez pas si c'était pour
14 payer un traiteur, une firme de communication, des
15 avo... ou quoi que ce soit?

16 R. Bien, je ne sais pas si c'était des avocats, là,
17 mais, je veux dire... je n'ai aucune idée, je ne
18 peux pas vous dire ce que c'est, là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [778] Et tantôt vous avez dit : « C'est sûr que ce
21 n'était pas pour maître Jean Bertrand »? Que ce
22 n'était pas pour lui personnellement?

23 R. Pour le dernier versement, là...

24 Q. [779] Mais quand vous remettiez des cent mille
25 dollars (100 000 \$) à Jean Bertrand, vous avez
26 dit : « C'est sûr que ce n'était pas pour lui »?

27 R. Ce que j'ai dit c'est que... je pense que je vous
28 ai dit... ce que j'ai mentionné c'est que je ne
29 savais pas si, Jean Bertrand, c'était pour son
30 organisation... c'est-à-dire ses besoins
31 d'organisation électorale ou si, quand il venait
32 les chercher, il partait puis il allait à Jean
33 Gauthier puis il faisait une distribution autre.
34 C'est dans ce sens-là. Je ne parlais pas de lui

1 personnellement, je parlais... je ne sais pas si
2 c'était pour ses besoins électoraux ou... ou si
3 Jean Gauthier me disait, dans les premières
4 années : « Tu donneras tant à Jean Bertrand », je
5 lui donnais. Je ne savais pas qu'est-ce qu'il était
6 pour faire avec après ça. C'était juste Jean
7 Bertrand qui passait à mon bureau, qui en ramassait
8 cent (100) puis qu'il les rapportait à Jean
9 Gauthier pour qu'il fasse quelque chose avec ça, je
10 ne le sais pas. C'est dans ce sens-là tout à
11 l'heure que j'ai dit : « Je peux bien lui avoir
12 remis, mais je ne sais pas le destinataire final
13 c'était qui ».

14 Q. **[780]** Sauf que si maître Bertrand vient chercher
15 son propre argent, on pense qu'on peut présumer que
16 quand Gauthier envoie quelqu'un ou vient le
17 chercher...

18 R. Pour lui...

19 Q. **[781]** ... c'est peut-être pas pour Bertrand parce
20 que Bertrand vient le chercher lui-même son argent.

21 R. Oui, mais Jean Gauthier il venait en chercher au
22 début mais après ça c'était plutôt des choses comme
23 ça, des montants, il venait en chercher les
24 premières années là, il n'est pas venu en chercher
25 constamment.

26 Q. **[782]** Gauthier ou Bertrand?

27 R. Gauthier.

28 Q. **[783]** Gauthier. Mais encore en octobre deux mille
29 douze (2012)...

30 R. Oui.

31 Q. **[784]** Le dernier, c'est lui.

32 R. Oui. Mais ça, c'est un... Oui, mais c'est ça, mais
33 c'est un plus petit montant quand même.

34 Q. **[785]** Mais avant ça c'était...

1 R. Ah! Non. Mais il y a eu des petits montants, il y a
2 eu... C'était des...

3 Q. **[786]** Ça varie. Pendant les quatre ans, quatre ans
4 et demi, ça varie.

5 R. Ça varie. Ça varie. C'est sûr que c'est plus
6 significatif quand c'est cent mille (100 000 \$)
7 parce que ça sort plus vite puis qu'on peut se
8 souvenir que, bon, à l'année électorale il en est
9 sorti plusieurs. Mais hormis ça, le restant il y
10 avait des périodes où il en prenait deux ou trois
11 fois par année, mais c'est pour vous dire, est-ce
12 qu'il y avait une fréquence? Est-ce que c'était aux
13 trois mois? Est-ce que c'était... Est-ce que moi je
14 pouvais me préparer? Non.

15 Q. **[787]** Ça variait puis...

16 R. Ça variait puis ça variait...

17 Q. **[788]** Sur demande et au besoin.

18 R. Oui.

19 Q. **[789]** Donc le dernier retrait est en octobre deux
20 mille douze (2012).

21 R. Oui.

22 Q. **[790]** Depuis octobre deux mille douze (2012).

23 R. Oui.

24 Q. **[791]** Jusqu'à notre première rencontre là, en mars,
25 est-ce que quelqu'un vous a contacté? Est-ce que
26 maître Gauthier vous a contacté pour vous dire :
27 « Va donner tant d'argent à telle personne. »?

28 R. Non. Non, c'était la dernière fois.

29 Q. **[792]** O.K. Est-ce que quelqu'un d'autre que maître
30 Gauthier vous a contacté relativement à cet argent-
31 là?

32 R. Personne d'autre.

33 Q. **[793]** Est-ce que vous, vous avez contacté Gilles
34 Vaillancourt relativement à cet argent-là?

1 R. Non.

2 Q. **[794]** Est-ce que vous avez contacté Jean Gauthier
3 relativement à cet argent-là?

4 R. Non. Je m'attendais pour qu'on me contacte, surtout
5 lorsqu'il y a eu une dissolution du parti. Ça m'a
6 mis dans une situation un peu bizarre.

7 Q. **[795]** Oui. Et...

8 (16:06:19)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[796]** Est-ce qu'on vous a dit le dernier montant à
11 qui il était destiné?

12 R. Non, Madame la Présidente. Tout à l'heure je l'ai
13 mentionné à maître Tremblay, j'ai dit : « C'était
14 un montant, il y avait quelque chose à payer et
15 puis on dit qu'il envoyait quelqu'un pour le
16 quérir », mais je ne peux pas vous dire à qui
17 c'était destiné. Puis c'était moins de dix mille
18 (10 000 \$) de souvenance. C'était huit mille
19 (8 000 \$) ou neuf mille (9 000 \$).

20 Q. **[797]** Huit (8 000 \$), neuf mille (9 000 \$)? Puis on
21 ne vous a pas dit...

22 R. Non.

23 Q. **[798]** ... si c'était à une personne ou...

24 R. Non.

25 Q. **[799]** ... à une firme quelconque ou...

26 R. Non, on me disait pas.

27 Me SIMON TREMBLAY :

28 Q. **[800]** Mais juste pour nous situer dans le temps,
29 cette remise-là en octobre deux mille douze (2012)
30 est-ce qu'elle se fait avant ou après les
31 perquisitions? Qui, je vous rafraîchis la mémoire,
32 on lieu juste avant l'Action de grâce.

33 R. Non, l'Action de grâce ce n'est pas moi, c'était,
34 admettons que c'est un bon repère parce que j'étais

1 en vacances avant donc je suis revenu à la fin de
2 septembre donc c'est possiblement juste après.

3 Q. **[801]** Juste après.

4 R. Mais peut-être que la commande a été donnée avant
5 puis, parce que la fin de semaine de l'Action de
6 grâce j'étais à l'extérieur.

7 Q. **[802]** Et monsieur Desbois, lui, vous ne l'avez pas
8 revu...

9 R. Ah! Monsieur...

10 Q. **[803]** ... à cet effet-là depuis l'été deux mille
11 dix (2010)?

12 R. Ah! Monsieur Desbois, je ne l'ai plus jamais revu.

13 Q. **[804]** On s'est rencontré, on, la Commission là,
14 c'est à moi à définir le « on » maintenant, donc la
15 Commission, vous avez rencontré les enquêteurs de
16 la Commission en mars et, suite à une première
17 rencontre, vous avez reçu un subpoena vous
18 demandant d'amener à la Commission toute sommes
19 d'argent qui vous restait de votre collecte. C'est
20 exact?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[805]** Est-ce que vous avez obéi à ce subpoena-là?

23 R. J'ai obéi au subpoena et je suis venu...

24 Q. **[806]** Vous êtes venu à la Commission.

25 R. Je suis venu à la Commission.

26 Q. **[807]** Avec de l'argent?

27 R. Oui, de l'argent comptant et...

28 Q. **[808]** Et vous avez?

29 R. Et je l'ai remis aux enquêteurs.

30 Q. **[809]** Oui. Et qui ont fait un décompte devant vous?

31 R. Ils ont fait un décompte devant moi.

32 Q. **[810]** O.K. Et une fois le décompte complété,
33 corrigez-moi encore une fois si je me trompe, mais
34 une fois le décompte complété, vous avez remis

1 l'argent de façon officielle à la Commission.

2 R. J'ai remis l'argent de façon à la Commission,
3 effectivement. C'était au mois de mars.

4 Q. **[811]** Je vais vous démontrer de la documentation,
5 je peux m'approcher du témoin. Je montre au témoin,
6 je vais juste prendre un peu votre micro, je montre
7 au témoin le décompte, juste vous vous rappelez,
8 parce que vous étiez présent.

9 R. Oui, oui.

10 Q. **[812]** Bien que ça ne soit pas vous qui l'avez
11 complété.

12 R. Non, mais je l'ai signé.

13 Q. **[813]** Ah! Vous l'avez signé?

14 R. Je l'ai signé.

15 Q. **[814]** Donc je vous montre des pages ici.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[815]** Peut-être le montrer.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[816]** Oui, ça ne sera pas très long. Juste avant de
20 le produire, je veux m'assurer de le faire
21 reconnaître par le témoin. Ce sont toujours votre
22 signature?

23 R. Oui.

24 Q. **[817]** Ici et ici.

25 R. Oui. Le...

26 Q. **[818]** Pardon?

27 R. Et le total exact, je peux vous donner l'ordre de
28 grandeur, là, il y avait sept cent vingt mille
29 (720 000) quelque chose que j'ai apporté, là, le
30 dét... bien, je les ai signés parce qu'ils ont
31 compté devant moi, mais sept cent vingt mille
32 (720 000)...

33 Q. **[819]** Quelque chose?

34 R. ... vingt et un (21).

1 Q. **[820]** C'est peut-être le moment, Madame Blanchette,
2 d'exposer l'onglet 5, je crois... 4, pardon, qu'on
3 va produire sous la cote 79P-758. Donc, je vous
4 suggère que c'est la somme de sept cent vingt et un
5 mille neuf cent vingt dollars (721 920 \$).

6

7 79P-758: Photo et décompte de l'argent remis à
8 la CEIC par Me Pierre L. Lambert

9

10 R. C'est bon.

11 Q. **[821]** Donc, on voit que ce sont huit sacs et les
12 décomptes, je peux peut-être juste le dire
13 rapidement, il y a un sac de cent mille dollars
14 (100 000 \$); un autre de cinquante (50); un autre
15 de vingt (20); deux autres de cent mille dollars
16 (100 000 \$) chacun; un de trois cent mille dollars
17 (300 000 \$); un de dix-neuf mille dollars
18 (19 000 \$) et un de douze mille neuf cent vingt
19 dollars (12 920 \$), pour la somme de sept cent
20 vingt et un mille neuf cent vingt dollars
21 (721 920 \$). Donc, ça, je comprends, Maître
22 Lambert, que c'est le reliquat de l'argent pour
23 lequel vous avez été dépositaire et que personne ne
24 vous a jamais demandé de le redonner à qui que ce
25 soit?

26 R. C'est ça. C'est bien ça.

27 Q. **[822]** Et donc, c'est le reliquat des sommes pour
28 lesquelles vous avez été dépositaire et que vous
29 avez remis ensuite à l'envoi du subpoena en
30 question?

31 R. C'est bien ça.

32 Q. **[823]** On se comprend là-dessus?

33 R. Oui.

34 Q. **[824]** Vous, bon, vous avez accompli ce travail-là

1 de dépositaire dans lequel, juste pour résumer un
2 peu, vous avez récolté approximativement deux
3 millions (2 M\$) et pour lequel il vous reste
4 environ sept cent vingt mille dollars (720 000 \$)
5 que vous nous avez remis. Est-ce que vous avez
6 touché quelque avantage que ce soit pour ce rôle-là
7 que vous avez fait?

8 R. Non. Non.

9 Q. **[825]** Ni aucune somme d'argent? Vous n'avez jamais
10 prélevé quoi que ce soit là-dedans?

11 R. Je n'ai jamais prélevé quelque chose, je n'ai pas
12 eu d'avantage, de récompense, je ne pense pas
13 qu'on... mon objet, moi, c'était d'être un bénévole
14 et vous allez dire bénévole, mais moi, je voulais
15 rendre service, alors je ne pensais pas que c'était
16 quelque chose qui était nécessairement payé pour
17 ça, là.

18 Q. **[826]** Vous, c'était du bénévolat pour vous?

19 R. Bien, c'est dans le sens que...

20 Q. **[827]** Bien, je veux dire vous ne vous attendiez pas
21 à une rétribution en échange?

22 R. Je ne m'attendais pas à une rétribution.

23 Q. **[828]** Ni d'octroi de contrat, ni de quelque
24 avantage directement ou indirectement?

25 R. Les contrats que j'ai pu avoir, j'en avais avant,
26 j'en ai eu, il y a eu... je ne sais pas... non.

27 Q. **[829]** O.K.

28 (16:15:12)

29 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

30 Q. **[830]** Aucune augmentation de contrats reçus de la
31 Ville à partir du moment où vous avez commencé à
32 jouer ce rôle-là? Jamais? Il n'y a pas eu
33 d'augmentation?

34 R. D'augmentation de contrats?

1 Q. **[831]** Oui.

2 R. Bien, c'est... c'est parce que les contrats que
3 j'ai, ce n'est pas en fonction... non, la réponse,
4 c'est non, là, mais c'est des contrats de services
5 spécifiques, je ne fais pas des bordures de
6 trottoirs ou des choses comme ça. S'il y a un cas
7 particulier, si vous voulez...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[832]** Non, mais vos services, en tant qu'avocat,
10 est-ce qu'ils étaient plus souvent requis?

11 R. Pas plus souvent requis. Pas plus souvent requis,
12 Madame la Présidente, mais on avait fait le dossier
13 Cosmodôme puis le Complexe avant, la Cité du Savoir
14 était en cours de route, la Cité de la culture et
15 du sport est arrivé en deux mille neuf (2009),
16 c'était des projets qui, je ne vous dirais pas
17 c'était des dossiers sur lesquels j'avais une
18 expertise pour répondre aux besoins qu'ils avaient
19 besoin, que le client ou la cliente de la Ville
20 avait besoin, mais ça n'a pas... moi, ça n'a pas
21 influencé parce que ma clientèle commerciale est
22 assez intéressante puis en deux mille cinq (2005),
23 bien c'est sûr que dès deux mille cinq (2005),
24 j'avais joint Dunton Rainville et j'avais plus de
25 temps pour m'occuper de ma clientèle ou m'occuper
26 de ma famille alors, ce n'était pas une question
27 d'avoir plus de contrats pour ça, là.

28 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

29 Q. **[833]** Donc, là, vous, j'essaie de comprendre, vous
30 n'êtes pas membre du parti?

31 R. Oui.

32 Q. **[834]** Vous n'êtes pas un proche de Vaillancourt?

33 R. Oui.

34 Q. **[835]** Votre rôle, ça ressemble à un rôle qu'on va

1 voir dans les films, vous recevez de l'argent
2 comptant...

3 R. Oui.

4 Q. **[836]** ... vous allez le cacher dans les entrepôts,
5 vous la remettez lorsqu'on vous appelle...

6 R. Oui.

7 Q. **[837]** ... ça ne vous donne absolument aucun
8 avantage pour ce rôle très particulier?

9 R. Oui.

10 Q. **[838]** Et jamais, jamais, vous, là, vous avez pris
11 quelconque montant dans cet argent-là?

12 R. Je n'ai pas besoin de faire ça, Monsieur le
13 commissaire, et puis j'ai été bénévole dans plein,
14 plein de choses puis les gens qui me connaissent
15 savent que c'est... je ne suis pas bénévole ou je
16 ne contribue pas pour avoir quelque chose.

17 Q. **[839]** Appeler ce rôle bénévole est un peu
18 particulier.

19 R. Non, non, mais je veux dire j'ai été bénévole dans
20 d'autres choses. C'est ce que je veux dire. Non,
21 ça, ici, je comprends, là.

22 Q. **[840]** Vous n'avez jamais rien reçu en échange de
23 tout ceci là.

24 R. Non, ce n'est pas... ce n'était pas...

25 Q. **[841]** Ni vous ni les autres autour de vous...

26 R. Non.

27 Q. **[842]** ... ni vos proches non plus.

28 R. Non. Il n'y avait pas de promesse, il n'y avait pas
29 demande, je n'ai rien fait sur ça.

30 (16:17:34)

31 LA PRÉSIDENTE :

32 Q. **[843]** Est-ce que le bureau, par contre, a eu un
33 accroissement des mandats de la part de la Ville?

34 R. Je vous dirais... je vous dirais que c'est facile à

1 répondre, je l'ignore, mais le bureau avant que
2 j'arrive avait un contrat important qu'ils ont
3 encore au niveau des ressources humaines. Et puis
4 il y a eu d'autres mandats qui ont, d'une façon
5 ponctuelle, dépendant du domaine d'activités là
6 particulier, c'est-à-dire souvent la Ville va
7 donner des mandats d'expropriation à un avocat dans
8 un autre bureau parce qu'il y a un spécialiste en
9 expropriation, puis s'ils ont des dossiers
10 particuliers dans le domaine, je ne sais pas, des
11 ressources humaines ou dans un autre domaine, ils
12 savent qu'il y a de l'expertise dans notre cabinet.
13 Puis l'évaluation municipale, c'est dans un autre
14 bureau qu'ils font ça. Mais, à ma connaissance, il
15 n'y a pas eu d'accroissement avec le fait que
16 j'étais lié ou pas lié dans ça.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[844]** Une dernière petite question, Maître Lambert.
19 Lors du décompte du sept cent vingt et un mille
20 neuf cent dollars (721 900 \$), est-ce que vous êtes
21 d'accord avec moi qu'il y avait Frédéric Marchand
22 et Patrick Côté enquêteurs à la Commission, vous,
23 ainsi qu'un avocat, qui n'est pas maître
24 Desjardins, qui étaient présents lors du décompte?

25 R. C'est exact.

26 Q. **[845]** Et que vous avez assisté à l'entièreté du
27 décompte.

28 R. J'ai assisté à l'entièreté du décompte.

29 Q. **[846]** Vous êtes convaincu que l'argent que vous
30 nous avez amené, c'est l'argent qui a été décompté
31 devant vous?

32 R. Exactement.

33 Q. **[847]** Donc, ça clôt les questions que j'avais pour
34 maître Lambert. Cependant, il m'a informé qu'il

1 voulait s'adresser aux commissaires, je crois. Je
2 ne sais pas si c'est toujours le cas, Maître
3 Lambert.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bien, je vais d'accord demander aux parties s'ils
6 ont des questions...

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... pour maître Lambert.

11 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

12 Je n'ai pas de questions.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci.

15 Q. **[848]** Oui, Maître Lambert.

16 R. Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, la
17 motivation de mes gestes n'a jamais été l'appât du
18 gain ou la recherche de quelque récompense ou
19 avantage personnel. Dans l'ensemble de mon
20 cheminement personnel ou professionnel, j'ai
21 toujours cherché à rendre service, à ne pas
22 décevoir les personnes qui m'appréciaient et qui
23 m'ont fait confiance. C'est ainsi que mon besoin de
24 reconnaissance m'a dirigé vers plusieurs
25 implications bénévoles au sein de la communauté
26 lavalloise, comme d'ailleurs, dans la satisfaction
27 de mon travail bien accompli.

28 Lorsqu'on trouve le moyen de faire sentir
29 important une personne à la recherche de
30 reconnaissance, il est alors plus facile de lui
31 faire perdre ses repères et même ses valeurs. En
32 pareil cas, comme je l'ai mentionné plus tôt,
33 Madame la Présidente, le pire ennemi demeure notre
34 ego.

1 Aussi, je tiens aujourd'hui à m'excuser
2 auprès des membres de ma famille, de mes amis, mes
3 collaborateurs et collaboratrices, mes collègues,
4 mes clients et tous ceux qui ont confiance en moi
5 ou qui ont eu confiance en moi jusqu'à maintenant.
6 Si ce qu'ils ont entendu ou lu sur mes gestes ont
7 pu les peiner ou les décevoir, conscient de la
8 situation, j'ai fait, dans les circonstances, de
9 mon mieux pour rétablir tout ce que je pouvais
10 encore faire. Merci beaucoup.

11 Q. [849] Merci, Maître Lambert.

12

13 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

14

15

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Donc, je passe maintenant la parole à maître Denis
18 Gallant qui s'occupera du prochain témoin et, quant
19 à moi, je vous souhaite une bonne fin de journée.
20 Merci.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Alors, bon après-midi et merci, Maître Tremblay. Il
23 est quatre heures et vingt (16 h 20). Alors, vous
24 allez comprendre. Le prochain témoin devait être
25 maître Jean Gauthier ou monsieur Jean Gauthier qui
26 est ici présent, je le vois derrière. Vous allez
27 comprendre qu'à quatre heures et vingt (16 h 20),
28 il est un petit peu tard pour commencer son
29 témoignage. Alors, je vous demanderais d'ordonner à
30 monsieur Gauthier d'être présent lundi matin devant
31 vous.

32 LA PRÉSIDENTE :

33 Bon. Alors, Maître Gauthier, alors donc vous serez
34 là lundi matin.

1 M. JEAN GAUTHIER :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci.

5

6 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

7

8

9

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **JEAN LAROSE**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

24 **JEAN LAROSE**

25